

Boursorama

DOCUMENT DE REFERENCE
2006

SOMMAIRE

1. Responsable du document de référence et responsable du contrôle des comptes	3
1.1 Responsable du document de référence	3
1.2 Attestation du responsable du document de référence	3
1.3 Responsables du contrôle des comptes	3
1.4 Tableau relatif aux honoraires des commissaires aux comptes	4
1.5 Responsable de l'information	4
1.6 Table de concordance	5
1.7 Document d'information annuel	6
2. Renseignements de caractère général concernant la société Boursorama et son capital	9
2.1 Présentation de Boursorama	9
2.2 Renseignements concernant la société	11
2.3 Renseignements concernant le capital social	13
2.4 Marché du titre	16
3. Renseignements concernant l'activité de Boursorama	18
3.1 Le marché de Boursorama	18
3.2 Présentation de l'activité de Boursorama	19
3.3 Les facteurs de risque	33
3.4 Structure financière	39
3.5 Faits exceptionnels et litiges	39
3.6 Axes de développement et perspectives	40
4. Situation financière - Résultats	41
4.1 Chiffres-clés	41
4.2 Comptes au 31 décembre 2006	44
4.3 Comptes sociaux au 31 décembre 2006	83
5. Gouvernement d'entreprise	103
5.1 Membres et fonctions des organes d'administration	103
5.2 Communication financière	105

Ce document de référence a été déposé auprès l'Autorité des Marchés Financiers le 19 avril 2007, conformément aux articles 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'information visée par l'AMF. Ce rapport est disponible en version anglaise et sur le site: www.boursorama.com.

1. Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Vincent TAUPIN, Président Directeur Général

1.2 Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, le cabinet de Ernst & Young Audit et la société Deloitte et Associés, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 44, 83 et 84 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2005 et 2004, respectivement en page 35 et pages 58 et 59 du rapport annuel 2005 et pages 43 et 68 du rapport annuel 2004. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes sociaux 2005 et 2006 contiennent une observation ».

Président Directeur Général
Monsieur Vincent TAUPIN

1.3 Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux Comptes titulaires :

• DELOITTE & ASSOCIES

Représenté par Monsieur José-Luis GARCIA
185, Avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

La société **DELOITTE & ASSOCIES** a été nommée, par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2004, pour la durée restant à courir du mandat de la société KPMG démissionnaire.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2007.

• ERNST & YOUNG AUDIT

Représenté par Monsieur Bernard HELLER
11 Allée de l'Arche
92400 Courbevoie

Le mandat de la société ERNST & YOUNG AUDIT a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 16 mai 2006. Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011.

Date de première nomination : 13/11/2000.

Commissaires aux Comptes suppléants :

• Monsieur Alain PONS

185, Avenue Charles de Gaulle,
92200 Neuilly-sur-Seine

Monsieur Alain Pons a été nommé, par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2004, pour la durée restant à courir du mandat de **Monsieur Gérard RIVIERE** démissionnaire.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2007.

• Monsieur Gabriel GALET

11 Allée de l'Arche
92400 Courbevoie

Le mandat de la société Monsieur Gabriel GALET a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 16 mai 2006. Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011.

Date de première nomination : 13/11/2000.

"En application de l'Article 28 du règlement CE N°809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant aux pages 36 à 57, page 35 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 7 avril 2006 sous le numéro D.06-0235.
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004, le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant aux pages 44 à 58, page 43 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 3 Mai 2005 sous le numéro D.05-0621.

Les chapitres des documents de référence n°D.05-0621 et D.04-0942 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence".

Le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006 des commissaires aux comptes, comportant la justification des appréciations des commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sont inclus dans le présent document de référence en pages 83 et 44, respectivement.

Le rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de Boursorama décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, est inclus dans le présent document de référence en page 186.

1.4 Tableau relatif aux honoraires des commissaires aux comptes

	Ernst and Young				Deloitte				Caillau Dedouit et Associés
	Montants en KEur		Pourcentage du total des honoraires		Montants en KEur		Pourcentage du total des honoraires		Montants en KEur
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Audit									
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés									
- Emetteur	140	86	73%	76%	155	108	65%	51%	22
- Filiales intégrées globalement	17	17	9%	15%	48	48	20%	23%	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes									
- Emetteur	35	10	18%	9%	35	57	15%	27%	
- Filiales intégrées globalement	-	-			-	-			
Total	192	113	100 %	100%	238	213	100%	100%	

1.5 Responsable de l'information

Toute information pourra être obtenue auprès de :

Mme Sandra BOS
Directrice de la Communication
BOURSORAMA
18 Quai du Point du Jour
92659 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 46 09 49 40
Fax : 01 46 09 53 20
E-mail : sandra.bos@boursorama.fr

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004	Document de référence déposé auprès de l'AMF le 19 avril 2007
1. PERSONNES RESPONSABLES	§ 1 p.3
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	§ 1.3 p.3
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	§ 4 p.41-82
4. FACTEURS DE RISQUE	§ 3.3 p.33-39
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société.....	§ 2 p.9-17
5.2. Investissements.....	p.70 et 96
6. APERCU DES ACTIVITES	
6.1. Principales activités.....	§ 3.2 p.19-21
6.2. Principaux marchés.....	§ 3.1 p.18-19
7. ORGANIGRAMME	§ 3.2.2.1 - § 3.2.2.5 p.21 et 23
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	p.60, 70, 96
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1. Situation financière.....	§ 4.1 p.41-44
9.2. Résultat d'exploitation.....	§ 4.1.2 p.43
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	§ 4 p.41-82
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	n.a.
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	n.a.
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	n.a.
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	§ 5.1 p.103
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	§ 5.1.8 p.104-105
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	§ 5 p.103-105
17. SALARIES	§ 3.2.2.5 p.26
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	§ 3.2.2.3 p.23
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	p.81
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques.....	§ 4 p.41-82
20.2. Informations financières pro forma.....	p.43 et 44
20.3. Etats financiers.....	§ 4 p.41-82
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles.....	§ 4.2.1 - §4.3.1 p.44, p.83-84
20.5. Date des dernières informations financières.....	§ 4 p.41-82
20.6. Informations financières intermédiaires et autres.....	n.a.
20.7. Politique de distribution des dividendes.....	p.16
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	n.a.
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	n.a.
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1. Capital social.....	§ 2.3 p.13-16
21.2. Acte constitutif et statuts.....	§ 2.2 p.11-12
22. CONTRATS IMPORTANTS	n.a.
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET	n.a.
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	§ 5.2.2 p.105
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	§ 3.2.2.3 p.23-24

1.7 Document d'information annuel

1.7.1. Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site Internet de l'AMF www.amf-France.org et/ou sur <http://groupe.boursorama.fr>

Date	Document
9 janvier 2006	Déclaration des achats et cessions par Boursorama de ses propres actions (décembre)
26 janvier 2006	Opération sur titres des mandataires sociaux
27 janvier 2006	Projet de rapprochement Boursorama/CaixaBank France
14 janvier 2006	Résultats Annuels 2005
21 février 2006	Rapprochement Boursorama/CaixaBank France
27 février 2006	Déclaration des achats et cessions par Boursorama de ses propres actions (janvier)
20 mars 2006	Déclaration des achats et cessions par Boursorama de ses propres actions (février)
7 avril 2006	Document de référence 2005
10 avril 2006	Déclaration des achats et cessions par Boursorama de ses propres actions (mars)
2 mai 2006	Actualisation du document de référence
2 mai 2006	Augmentation de capital de Boursorama
16 mai 2006	Résultats du 1 ^{er} trimestre 2006
5 juin 2006	Déclaration des achats et cessions par Boursorama de ses propres actions (avril)
26 juin 2006	Déclaration des achats et cessions par Boursorama de ses propres actions (mai)
13 juillet 2006	Opération de fusion-absorption de la société CaixaBank France par Boursorama
25 juillet 2006	Résultats du 1 ^{er} semestre 2006
31 juillet 2006	Programme de rachat d'actions Boursorama
31 juillet 2006	Déclaration des achats et cessions par Boursorama de ses propres actions (juin)
16 août 2006	Déclaration des achats et cessions par Boursorama de ses propres actions (juillet)
15 sept. 2006	Opération sur titres par des mandataires sociaux
25 sept. 2006	Déclaration des achats et cessions par Boursorama de ses propres actions (août)
27 sept. 2006	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 4 au 8 septembre
27 sept. 2006	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 11 au 15 septembre
27 sept. 2006	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 18 au 22 septembre
27 sept. 2006	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées en Août 2006
2 octobre 2006	Rectificatif relatif au communiqué du 31 juillet 2006
4 octobre 2006	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 25 au 29 sept. 2006
9 octobre 2006	Déclaration des achats et cessions par Boursorama de ses propres actions (sept.)
10 octobre 2006	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 2 au 6 octobre 2006
12 octobre 2006	Finalisation de la réorganisation des activités au Royaume-Uni
13 octobre 2006	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 9 au 13 oct. 2006
25 octobre 2006	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 16 au 20 oct. 2006
30 octobre 2006	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 23 au 27 oct. 2006
7 novembre 2006	Résultats au 30 septembre 2006
10 novembre 2006	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 30 oct. au 3 nov. 2006
14 novembre 2006	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 6 au 10 nov. 2006
20 novembre 2006	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 13 au 17 nov. 2006
29 novembre 2006	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 20 au 24 nov. 2006
6 décembre 2006	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 27 nov. au 1 ^{er} déc. 2006
7 décembre 2006	Lancement de l'offre bancaire
11 décembre 2006	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 4 au 8 déc. 2006
18 décembre 2006	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 11 au 15 déc. 2006
27 décembre 2006	Déclaration des achats et cessions par Boursorama de ses propres actions (nov.)
3 janvier 2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 18 au 22 déc. 2006
3 janvier 2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 27 au 29 déc. 2006
8 janvier 2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 2 au 5 jan. 2006
8 janvier 2007	Bilan semestriel du contrat de liquidité Boursorama contracté avec la société SG Securities (Paris)
15 janvier 2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 8 au 12 jan. 2007
15 janvier 2007	Déclaration des achats et cessions par Boursorama de ses propres actions (déc.)
23 janvier 2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 15 au 19 jan. 2007
29 janvier 2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 22 au 26 jan. 2007
30 janvier 2007	Rectificatif / Déclaration des transactions sur actions propres réalisées en Août 2006
5 février 2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 29 jan. Au 2 fév. 2007
13 février 2007	Résultats Annuels 2006
15 février 2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 5 au 9 fév. 2007
20 février 2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 12 au 16 fév. 2007
26 février 2007	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 19 au 23 fév. 2007

1.7.2. Informations diffusées via des communiqués de presse

Date	Document
9 janvier 2006	Nominations
20 janvier 2006	Boursorama Vie : 4,5% de rémunération nette et 327 MEur collectés à fin 2005
26 janvier 2006	Opération sur titres par des mandataires sociaux
27 janvier 2006	Projet de rapprochement Boursorama/CaixaBank France
14 février 2006	Résultats Annuels 2005
21 février 2006	Rapprochement Boursorama/CaixaBank France
16 mai 2006	Résultats du 1 ^{er} trimestre 2006
25 juillet 2006	Résultats du 1 ^{er} semestre 2006
12 octobre 2006	Finalisation de la réorganisation des activités au Royaume-Uni
7 novembre 2006	Résultats au 30 septembre 2006
7 décembre 2006	Lancement de l'offre bancaire
13 février 2007	Résultats Annuels 2006

1.7.3. Publicité financière

Date	Objet	Support
14 février 2006	Résultats Annuels 2005	Les Echos
16 mai 2006	Résultats du 1 ^{er} trimestre 2006	Les Echos
25 juillet 2006	Résultats du 1 ^{er} semestre 2006	Les Echos
7 novembre 2006	Résultats au 30 septembre 2006	Les Echos

1.7.4. Informations publiées au BALO

Date	Document
15 février 2006	Situation au 31 décembre 2005
14 avril 2006	Avis de réunion pour l'assemblée générale Ordinaire du 16 mai 2006
14 avril 2006	Avis de réunion pour l'assemblée générale Mixte du 16 mai 2006
28 avril 2006	Avis de convocation à l'assemblée générale Ordinaire du 16 mai 2006
28 avril 2006	Avis de convocation à l'assemblée générale Mixte du 16 mai 2006
3 mai 2006	Comptes sociaux au 31 décembre 2005
5 mai 2006	Emissions et cotations
26 mai 2006	Situation au 31 mars 2006
31 mai 2006	Droits de vote
31 mai 2006	Droits de vote
14 juin 2006	Comptes sociaux et comptes consolidés + Rapport des CAC
30 juin 2006	Avis de projet de fusion-absorption
30 juin 2006	Avis de réunion pour l'assemblée générale Mixte du 1 ^{er} Août 2006
14 juillet 2006	Avis de convocation à l'assemblée générale Mixte du 1 ^{er} Août 2006
7 Août 2006	Situation au 30 juin 2006
11 Août 2006	Avis de fusion-absorption
18 Août 2006	Bilan consolidé au 30 juin 2006
18 Août 2006	Avis de fusion
25 Août 2006	Avis- fusions et scissions
29 septembre 2006	Annonce rectificative
15 novembre 2006	Situation au 30 septembre 2006
14 février 2007	Situation au 31 décembre 2006

1.7.5. Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

Date	Objet	Support
3 mars 2006	Augmentation de capital suite à l'exercice d'options en 2005	Statuts à jour et extrait du PV du CA du 13 février 2006
2 mars 2006	Nomination des commissaires aux apports	Ordonnance du Président
28 avril 2006	Acquisition de CAIXABANK France	- Rapport des commissaires aux apports sur la valeur de l'apport - Rapport des commissaires aux apports sur la rémunération de l'apport
12 mai 2006	Nomination des commissaires à la Fusion	Ordonnance du président
10 juin 2006	Dépôt des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005	Procès verbal de l'assemblée générale du 16 mai 2006 Comptes sociaux et consolidés, rapport de gestion, rapports des CAC
28 juin 2006	Projet de traité de fusion	Projet de traité de fusion
11 juillet 2006	Augmentation de capital changement d'administrateur, Statuts à jour	Procès verbal d'assemblée générale mixte du 16 mai 2006
10 juillet 2006	Augmentation de capital suite à l'exercice d'options du 1/01/06 au 31/05/06	Extrait du PV du 27 juin 2006
13 juillet 2006	Fusion	Rapports du commissaire à la fusion
16 août 2006	Déclaration post fusion	Statuts, procès-verbal de l'AGE du 1 ^{er} août 2007, déclaration de conformité
18 septembre 2006	Démission d'un administrateur	Extrait du PV du 21 juillet 2006
1 février 2007	Augmentation de capital suite à l'exercice d'options du 1/06/06 au 31/12/06	Extrait du PV du 9 février 2007

1.7.6. Informations publiées et publication dans un journal d'annonces légales

Date	Objet	Support
3 mars 2006	Augmentation de capital suite à l'exercice d'options en 2005	Les Petites affiches
4 avril 2006	Avis de réunion pour l'AGO et pour l'AGM du 16 mai 2006	Les Petites affiches
28 avril 2006	Avis de convocation par l'AGO et l'AGM du 16 mai 2006	Les Petites affiches
28 juin 2006	Augmentation de capital suite à l'AGM du 16 Mai. Nominations d'administrateurs	Les Petites affiches
30 juin 2006	Publicité de projet de fusion + avis de réunion pour l'AGE du 1 ^{er} août 2006	Les Petites affiches
11 juillet 2006	Augmentation de capital suite à l'exercice d'options du 1 ^{er} juin 06 au 31 mai 2006 et changement d'administrateur	Les Petites affiches
13 juillet 2006	Avis de convocation pour l'AGE du 1 ^{er} Août 2006	Les Petites affiches
4 août 2006	Publicité de réalisation de la fusion	Les Petites affiches
7 septembre 2006	Démission d'un administrateur	Les Petites affiches
28 février 2007	Augmentation de capital suite à l'exercice d'options en 2005	Les Petites affiches

2.

Renseignements de caractère général concernant la société BOURSORAMA et son capital

2.1 Présentation de BOURSORAMA

2.1.1. Boursorama en bref

Créé en 1995, Boursorama est un acteur majeur en Europe de la distribution en ligne de produits financiers avec près de 12,2 MdEur en conservation et 530.200 comptes. Présent dans 4 pays européens et comptant 839 salariés, Boursorama a exécuté plus de 6,6 millions d'ordres bourse en 2006. L'année 2006 a été marquée par l'acquisition de CaixaBank France. Annoncée en février 2006, la fusion juridique des deux entités a eu lieu le 1^{er} août 2006.

Depuis lors Boursorama Banque permet à des investisseurs privés de gérer de manière autonome leur patrimoine en ligne, en mettant à leur disposition toute une gamme de produits bancaires (comptes courants, cartes bancaires, PEL, CEL...), de produits financiers (PEA, actions, warrants, options, futures, OPCVM, assurance-vie, trackers, obligations, certificats, bons de souscriptions...) et de services (accès aux principales places financières internationales via Internet, GTS – logiciel de trading, WAP, téléphone).

En France, Boursorama est leader avec une offre articulée autour de deux portails différents :

- www.boursorama.com, le portail de référence en matière d'information financière en ligne bénéficie d'une audience très élevée avec 5,2 millions de visiteurs uniques par mois (Source : *SmartAdServer – Déc. 2006*). Le portail Boursorama profite de l'intérêt croissant des annonceurs à communiquer auprès d'une cible privilégiée d'internautes CSP+, et constitue à ce titre un formidable vivier de prospects qualifiés pour l'offre de Boursorama Banque.
- www.boursorama-banque.com : Boursorama Banque est un acteur clé de la banque en ligne en France avec 189.000 clients, 232.000 comptes (titres, épargne, banque), 4,2 millions d'ordres de bourse exécutés et 2,9 MdEur d'encours « épargne » (OPCVM et assurance-vie) en 2006.

A l'international, le Groupe est présent, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Espagne :

Au Royaume-Uni, l'acquisition du courtier en ligne Squaregain (ex Comdirect UK) en Août 2005 a permis au Groupe de devenir le numéro 2 du secteur du courtage en ligne avec 175.000 comptes en direct et près de 1,7 millions d'ordres exécutés en 2006. Le Groupe a depuis lors réorganisé ses activités au Royaume-Uni en concentrant ses activités B-to-C et B-to-B, respectivement sous les marques Selftrade et Squaregain. La vente de Squaregain, en octobre 2006, qui centralisait l'activité B-to-B, a conclu la restructuration des activités de Boursorama au Royaume-Uni. Le Groupe peut depuis se concentrer sur son cœur de métier : la com-

mercialisation en direct à la clientèle privée de produits financiers.

En Allemagne, le Groupe est présent sous les marques Fimatex et Veritas. L'acquisition de Veritas en début d'année 2005 a permis à Boursorama d'avoir une répartition de son activité plus équilibrée et de diversifier ses revenus vers la distribution de produits d'épargne long terme. Fort de 103.500 comptes, le Groupe a réalisé en 2006 en Allemagne un produit d'exploitation de 27,2 MEur.

En Espagne, Boursorama est présent sous la marque Selftrade et occupe la 3^{ème} place de ce marché. Une structure opérationnelle légère sur un marché dynamique permet à l'entité espagnole de présenter une croissance de 48% de produit d'exploitation en 2006 à 10,8 MEur.

2.1.2. Historique

Boursorama est le résultat du regroupement des sociétés Fimatex, Finance Net, Selftrade et CaixaBank France autour d'un projet commun, la création d'un acteur majeur de la banque en ligne en Europe.

Création (1995-1997)

1995

Fimatex : création de la Société et démarrage de l'activité sur Minitel permettant aux particuliers d'intervenir sur le Matif, le Monep et les valeurs mobilières en temps réel.

1996

Fimatex : lancement du GTS (Global Trading System), premier logiciel d'information et de transactions en temps réel.

Finance Net : Patrice LEGRAND et Stéphane MATHIEU créent la société Finance Net.

1997

Fimatex : lancement de la succursale en Allemagne (Francfort).

Finance Net : création et développement du site www.financenet.com.

Selftrade : création de la société Selftrade.

Expansion (1998-1999)

1998

Fimatex : lancement du 1^{er} site transactionnel de courtage en ligne en France (www.fimatex.fr).

Finance Net : création du site d'information financière gratuite (www.boursorama.com).

Selftrade : obtention de l'agrément en qualité d'entreprise d'investissement et démarrage de l'activité.

1999

Fimatex : passation d'ordres sur les téléphones WAP.

Finance Net : www.boursorama.com devient le 1^{er} site d'information économique et financière en France.

Selftrade : mise en place d'une plate forme OPCVM et possibilité d'accéder au marché américain (Nyse & Nasdaq).

IPO (2000)

Fimatex : introduction en Bourse (Nouveau Marché) le 22 mars. www.fimatex.fr est le 1^{er} site Internet en France à recevoir la certification AFAQ Webcert.

Finance Net : www.boursorama.com est élu « clic d'or » du meilleur site de communication financière.

Selftrade : introduction en Bourse (Nouveau Marché) le 17 mars. Création de filiales en Espagne et au Royaume-Uni et élargissement de la gamme de produits. Rachat de Selftrade par Dab Bank.

Rationalisation (2001)

Fimatex : élargissement de la gamme vers des produits d'épargne avec Fimatex Transparence PEA et Evolution (assurance-vie).

Finance Net : lancement du 1^{er} jeu de simulation boursière (plus de 100.000 participants) et création du panel Boursoscan.

Selftrade : lancement du 1^{er} « fonds de pension » français. Agrément bancaire pour les activités en France.

Croissance (2002-2003) : la naissance d'un acteur majeur du courtage en ligne en Europe

2002

Mars : annonce du rapprochement entre Finance Net (Boursorama) et Fimatex.

Octobre : lancement de la nouvelle offre commerciale Boursorama-Fimatex.

Décembre : annonce de l'acquisition de la société Selftrade.

2003

Janvier : changement de dénomination sociale du Groupe : Fimatex devient Boursorama.

Mars : finalisation (closing) de l'acquisition de Selftrade
Mai : bascule des plates-formes informatique et de back-office de Selftrade dans Boursorama.

Septembre : fusion juridique et lancement de la nouvelle offre commerciale commune Boursorama Invest.

Développement (2004-2006) : Boursorama devient une banque d'épargne en ligne

2004

Mars : lancement de Boursorama Vie, le nouveau contrat d'assurance vie du Groupe.

Juin : lancement de l'offre Ultimate Trader à destination des boursiers actifs.

Septembre : lancement de l'offre d'accès gratuit à l'épargne avec 0% de droit d'entrée sur Boursorama Vie et la commercialisation du compte Boursorama 0% dédié aux OPCVM.

2005

Janvier : lancement de Boursorama Patrimoine, nouvelle rubrique du portail autour de la thématique patrimoniale.

Février : acquisition de la société de gestion allemande Veritas.

Août : acquisition du courtier en ligne Squaregain (ex Comdirect UK).

Décembre : Boursorama Invest devient Boursorama Banque. Ce changement d'identité s'accompagne de

l'enrichissement de la gamme de produits d'un compte courant bancaire auquel peut être associée une carte de paiement.

2006

Février : annonce du rapprochement avec CaixaBank France.

Août : fusion absorption de la société CaixaBank France.

Octobre : finalisation de la réorganisation des activités au Royaume-Uni, vente de Squaregain.

Novembre : fusion technologique avec Caixabank France.

Décembre : lancement de la nouvelle offre bancaire Boursorama Banque.

2.1.3. Cadre réglementaire

Boursorama est un établissement de crédit, et plus particulièrement une Banque prestataire de services d'investissement, régie par les dispositions du Code Monétaire et Financier. Boursorama dispose de l'agrément de réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers, d'exécution d'ordres pour le compte de tiers, de placement, de tenue de compte-conservation et de conseil en gestion de patrimoine.

L'activité de placement implique la recherche de souscripteurs ou d'acquéreurs pour le compte d'un nouvel émetteur (article 312-5 du règlement Général de l'AMF) et introduit une obligation d'information importante pour le prestataire.

Afin de répondre à cette obligation, Boursorama offre à ses clients la possibilité de consulter sur ses outils télématiques (site Internet ou GTS) l'ensemble des informations relatives à la Société. Ces informations proviennent soit de la Société elle-même, soit des Autorités de marché, grâce à des liens hypertextes entre les sites, ce qui permet d'éviter d'éventuelles erreurs de retranscription. La prise d'ordres se fait par les canaux habituels (Internet, GTS ou téléphone avec confirmation écrite sous forme de télécopie ou de courrier).

En tant qu'établissement de crédit, Boursorama est soumis à un dispositif de surveillance prudentiel, qui a pour objet de fixer certaines contraintes pour assurer la solvabilité, la liquidité ainsi que l'équilibre financier des établissements de crédit.

Les ratios à respecter sont les suivants :

- adéquation des fonds propres par rapport aux risques (risques de crédit et risques de marché) ;
- contrôle des grands risques ;
- ratio de liquidité ;
- représentation du capital minimum.

Les premier et deuxième critères sont suivis sur une base consolidée au niveau du Groupe Société Générale. Les troisième et quatrième critères sont suivis sur une base individuelle. Boursorama respecte l'ensemble de ces ratios.

Toutefois, du 29 décembre 2006 au 1^{er} janvier 2007, le ratio de liquidité s'est élevé à 97%; il était donc légèrement inférieur au minimum réglementaire de 100%. Ce ratio est durablement supérieur à 100% compte tenu de la mise en place à partir du 1^{er} janvier 2007 d'une ligne de crédit de 600 MEur avec la Société Générale (prise en compte à 100% dans le calcul du ratio de liquidité) en remplacement d'une ligne de 805 MEur consentie par La Caixa jusqu'au 31 décembre 2006 (prise en compte dans la limite de 25% du dénominateur dans le calcul du ratio de liquidité, soit à hauteur de 100 MEur, cette ligne étant accordée par une société hors Groupe au sens de la réglementation bancaire et financière).

En outre, Boursorama a mis en place un système de contrôle interne répondant aux exigences de la réglementation (règlement CRBF 97-02), détaillé au paragraphe 3.2.4.2, sous la responsabilité du responsable de l'audit.

En application des articles 321-21 et 321-27 du règlement général de l'AMF et de sa décision 97-09 du 2 décembre 1997, BOURSORAMA a nommé un déontologue et responsable du contrôle des services d'investissements (RCSI). Ce dernier s'est vu délivrer par l'AMF, au terme d'un examen, la carte de responsable du contrôle des services d'investissements et services assimilés (RCSI).

2.2 Renseignements concernant la société

2.2.1. Dénomination sociale

BOURSORAMA

2.2.2. Siège social

18, Quai du Point du Jour
92659 Boulogne-Billancourt Cedex
Tel : +33 (1) 46 09 50 00
Fax : +33 (1) 46 09 50 01

2.2.3. Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 7 juin 1989, sous la dénomination sociale Gif Futures. Cette dernière a été modifiée en Fimatex SA par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 septembre 1995, sans modification de son objet social. Par décision en date du 29 novembre 2002, les actionnaires de la Société ont décidé d'adopter Boursorama comme nouvelle dénomination sociale de la Société, décision prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2003. Par décision en date du 29 septembre 2003, les actionnaires de la Société ont décidé d'opter pour un objet social de banque prestataire de services d'investissement.

Sa durée de vie est de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

2.2.4. Forme juridique

Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce.

2.2.5. Registre du Commerce et des Sociétés Nanterre 351 058 151.

2.2.6. Code NAF et dénomination du secteur d'activité

651-C : banque.

2.2.7. Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société

Les statuts, comptes, règlement intérieur, rapports et procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social.

2.2.8. Objet social (article 2 des statuts)

Boursorama a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit prestataires de services d'investissement, d'effectuer, essentiellement avec une clientèle de personnes physiques ou de personnes morales détenues majoritairement par des personnes physiques dans le cadre de la gestion de leur patrimoine, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires ;
- les prestations de services d'investissement pour lesquelles Boursorama a reçu un agrément du CECEI ;
- toutes opérations connexes aux services d'investissement ;
- toutes prises de participations.

Boursorama peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances, effectuer essentiellement pour les clientèles précitées toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale Boursorama peut également effectuer, pour elle-même et pour le compte d'une clientèle essentiellement de personnes physiques ou de personnes morales susvisées ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

2.2.9. Exercice social (article 23 des statuts)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2.2.10. Assemblées Générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu, soit au siège social de la Société, soit dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

2.2.11. Fixation, affectation et répartition des bénéfices (article 25 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la loi, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou les reporter à nouveau.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

2.2.12. Modalités de paiement des dividendes (article 25 des statuts)

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en actions ou en numéraire. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende afférent aux actions dont il est titulaire.

2.2.13. Franchissement de seuils de participation statutaire dans le capital social

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du cinquième du quart, du tiers, de la moitié ou des deux tiers, du dix-huit vingtième ou du dix-neuf vingtième du capital de la Société, devra se conformer aux dispositions visées par l'article L. 233-14 du Code de Commerce et plus particulièrement devra informer immédiatement la Société par lettre recommandée avec avis de réception. Par ailleurs, une autorisation de franchissement de seuil dès 5% devra être donnée par les autorités de tutelle (CECEI).

Outre les seuils légaux, aucune déclaration statutaire n'est prévue. En cas de non respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L. 233-14 du Code de Commerce s'appliqueront.

2.2.14. Identification des détenteurs de titres au porteur : Titres au Porteur Identifiables "TPI" (article 7 des statuts)

Conformément à l'article L 228-2 du Code de Commerce, la Société peut recourir à tout moment auprès d'Euroclear France à la procédure d'identification des titres au porteur.

2.2.15. Droits de vote double (article 9 des statuts)

Aucun droit de vote double n'est attaché aux actions.

2.2.16. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Néant

2.2.17. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale Extraordinaire.

2.2.18. Dispositif ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Néant

2.2.19. Cession des actions

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

2.3 Renseignements concernant le capital social

2.3.1. Capital social

Au 31 décembre 2006, le capital social était de 34.563.322,40 Eur divisé en 86.408.306 actions de 0,4 Eur chacune de valeur nominale, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

2.3.2. Evolution du capital social

Au cours de l'exercice 2006, le capital social a été porté de 27.435.184 Eur à 34.563.322,40 Eur à la suite de différentes augmentations de capital social effectuées :

- par un apport en nature le 16 mai 2006 relatif à l'ac-

quisition de CaixaBank France ;

- par l'exercice d'options réalisés entre le 1^{er} janvier et le 31 mai constaté par le Conseil d'Administration du 27 juin 2006 ;
- par un apport en nature le 1^{er} août relatif à la fusion absorption de CaixaBank France par Boursorama ;
- par exercice d'options réalisés entre le 1^{er} juin et le 31 décembre constaté par le Conseil d'Administration du 9 février 2007.

2.3.3. Emission et/ou admission de valeurs mobilières

Néant

Date	Opération	Nominal	Prime	Nombre de titres créés	Nominal créé	Montant cumulé du capital social	Nombre d'actions cumulées
7/06/1989	Constitution	100 FRF	-	2.500	250.000 FRF	250.000 FRF	2.500
18/09/1989	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	97.500	9.750.000 FRF	10.000.000 FRF	100.000
18/09/1989	Augmentation capital / apport en nature	100 FRF	-	12.000	1.200.000 FRF	11.200.000 FRF	112.000
20/03/1992	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	30.000	3.000.000 FRF	14.200.000 FRF	142.000
27/09/1995	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	110.000	11.000.000 FRF	25.200.000 FRF	252.000
17/11/1995	Augmentation capital / apport en nature	100 FRF	-	116.000	11.600.000 FRF	36.800.000 FRF	368.000
24/06/1996	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	100.000	10.000.000 FRF	46.800.000 FRF	468.000
AG du 30/06/1999	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	360.000	36.000.000 FRF	82.800.000 FRF	828.000
AG du 27/12/1999	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	262.400	26.240.000 FRF	109.040.000 FRF	1.090.400
23/02/2000	Division du nominal par 40	2,5 FRF	-	42.525.600	-	109.040.000 FRF	43.616.000
CA du 21/03/2000 (Introduction en bourse)	Augmentation capital / numéraire (avant exercice de l'option de surallocation)	2,5 FRF	1.306.308.237 FRF	13.000.000	32.500.000 FRF	141.540.000 FRF	56.616.000
CA du 4/05/2000	Augmentation capital / numéraire (avant exercice de l'option de surallocation)	2,5 FRF	156.859.317 FRF	1.560.000	3.900.000 FRF	145.440.000 FRF	58.176.000
AG du 29/05/2001	Conversion du capital social en euros et augmentation du capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission	0,4 Eur	-1.098.214 Eur	-	+1.098.214 Eur	23.270.400 Eur	58.176.000
AG du 28/06/2002	Augmentation capital / apport en nature	0,4 Eur	30.963.229,77Eur	10.091.221	4.036.488,4Eur	27.306.888,4 Eur	68.267.221
AG du 29/09/2003	Augmentation capital / apport en nature	0,4 Eur	2.975 Eur	1.095	438 Eur	27.307.326,4 Eur	68.268.316
CA du 01/03/2004	Exercice d'option	0,4 Eur	598,47 Eur	300	120 Eur	27.307446,4 Eur	68.268.616
CA du 14/02/2005	Exercice d'option	0,4 Eur	32.128,94 Eur	23.799	9.519,6 Eur	27.316.966,0 Eur	68.292.415
CA du 13/02/2006	Exercice d'option	0,4 Eur	430.004,22 Eur	295.545	118.218 Eur	27.435.184 Eur	68.587.960
AG du 16/05/06	Augmentation capital / apport en nature	0,4 Eur	117.916.488,60 Eur	17.039.955	6.815.982 Eur	34.251.166 Eur	85.627.915
CA du 27/06/06	Exercice d'option	0,4 Eur	186.980,22 Eur	88.644	35.457,6 Eur	34.286.623,6 Eur	85.716.559
AG du 1/08/06	Augmentation capital / apport en nature	0,4 Eur	50,47 Eur	6	2,4 Eur	34.286.626 Eur	85.716.565
CA du 9/02/07	Exercice d'option	0,4 Eur	1.106.815,56 Eur	691.741	276.696,40 Eur	34.563.322,40 Eur	86.408.306

2.3.4. Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Au 31/12/2006		Au 31/12/2005	Au 10/02/2004
	Nombre de titres	% du capital et des droits de vote*	% du capital et des droits de vote*	% du capital et des droits de vote*
Société Générale	48.490.183	56,12 %	70,70%	71,01%
Flottant	20.191.809	23,37%	29,30%	18,94%
Hodefi	17.039.955	19,72%		
Patrice Legrand				3,43%
Anciens actionnaires de Finance net				6,61%
Auto détention	686.359	0,79%	0,009%	
Total	86.408.306	100,00%	100,00%	100,00%

* Le nombre de titre total était respectivement de 68.268.316 titres en 2004 et de 68.587.960 titres en 2005.

Les salariés de Boursorama ne détiennent pas de droits de vote au titre d'une gestion collective (PEE ou FCPE), car les salariés de Boursorama bénéficient du plan mondial d'épargne salariale du Groupe Société Générale.

Aucune personne non-membre d'un organe d'administration ou de direction ne détient directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu de la législation applicable.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

2.3.5. Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

- Assemblée Générale Extraordinaire du 29/09/2003 : augmentation de capital par apport en nature (création de 1.095 actions).
- Exercice d'options en 2003 constaté par le Conseil d'Administration du 01/03/2004 (300 actions).
- Exercice d'options en 2004 constaté par le Conseil d'Administration du 14/02/2005 (23.799 actions).
- Exercice d'options en 2005 constaté par le Conseil d'Administration du 13/02/2006 (295.545 actions).
- Assemblée Générale Mixte du 16/05/2006 : augmentation de capital par apport en nature (création de 17.039.955 actions).

- Exercice d'options en 2006 constaté par le Conseil d'Administration du 27/06/2006 (88.644 actions)
- Assemblée Générale Extraordinaire du 01/08/2006 : augmentation de capital par apport en nature (6 actions).
- Exercice d'options en 2006 constaté par le Conseil d'Administration du 09/02/2007 (691.741 actions)

2.3.6. Autres titres donnant accès au capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 février 2000 et l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2002 ont autorisé le Conseil d'Administration de la Société à consentir au profit de certains mandataires sociaux et salariés des sociétés Boursorama, Fimat Banque, Fimat SNC et de la Société Générale ou de toutes ses filiales en France ou à l'étranger, des options de souscription de la Société.

De plus, l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration de la Société à consentir au profit de certains mandataires sociaux et salariés de Boursorama et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscriptions d'actions nouvelles de la Société ou des options d'achat d'actions existantes ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.

	PLAN N°1			PLAN N°2			PLAN N°3
	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1
Date du Conseil d'Administration	21 mars 2000	10 juillet 2000	10 janv. 2001	18 juillet 2002	30 juin 2004	27 juillet 2005	16 juin 2006
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2.054.081	294.200	354 777	2.098.000	1.419.350	120.000	900.000
<i>Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :</i> les mandataires sociaux	740.000	0	80.000	210.000	170.000	0	150.000
les premiers attributaires salariés	830.000 (15 pers.)	294.200 (6 pers.)	165.000 (13 pers.)	1.210.000 (22 pers.)	461.350 (10 pers.)	120.000 (2 pers.)	400.000
Point de départ d'exercice des options	21/03/2003	10/07/2003	10/01/2004	18/07/2005	30/06/2007	27/07/2008	16/06/2009
Date d'expiration	Les options ont une durée de vie de 10 ans à compter de leur attribution						7 ans
Prix de souscription ou d'achat (en Eur)	15,70	15,70	7,15	1,91	5,91	6,36	10,06
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 3 ans						
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	108.700	100.000	0	13.000	66.000	70.000	Néant
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice	Néant	Néant	13.400	713.250	6.000*	Néant	Néant
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	849.800	49.200	176.700	808.498	1.194.900	50.000	900.000

* Options levées dans le cadre d'une clause d'exercice extraordinaire.

Lors de la fusion absorption de la société Selftrade par la société Boursorama, cette dernière s'est engagée à reprendre intégralement les plans d'options de souscription d'achat d'actions mis en place chez Selftrade.

L'exercice de la totalité des options Selftrade donnerait lieu à la création de 119.441 titres Boursorama.

Date de l'AG	Date du CA d'attribution	Nombre total d'actions pouvant être achetées ou souscrites au 31/12/2006	Prix d'exercice des titres (Eur)
20/04/99	21/04/99	17.850	0,936546
21/07/99	30/08/99	41.304	2,404518
05/06/00	20/07/00	3.828	20,000000
05/06/00	21/07/00	38.355	19,250000
05/06/00	21/07/00	8.457	20,725000
05/06/00	16/08/00	7.738	21,750000
05/06/00	23/01/01	1.909	15,950000

L'exercice de la totalité des options de souscription d'achat d'actions de Boursorama entraînerait une dilution totale de 4,8% des actionnaires existants.

Le 16 juin 2006, la société Boursorama a attribué

335.000 actions gratuites à 152 bénéficiaires (Conseil d'Administration du 16 juin 2006).

Le 3 novembre 2006, la société Boursorama a attribué 14.000 actions gratuites à 10 bénéficiaires (Conseil d'Administration du 3 novembre 2006).

Options distribuées et levées par les mandataires sociaux.

	N° du Plan	Date d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions	Prix de souscription ou d'achat d'actions	Nombre d'options levées en 2006
Vincent Taupin	Plan n°1	21 mars 2000	350.000	15,70	70.000
	Plan n°1	10 janvier 2001	50.000	7,15	
	Plan n°2	18 juillet 2002	140.000	1,91	
	Plan n°2	30 juin 2004	100.000	5,91	
	Plan n°2	27 juillet 2005	0	6,36	
	Plan n°3	16 juin 2006	150.000	10,06	
Olivier Lecler	Plan n°1	21 mars 2000	30.000	15,70	7.272
	Plan n°1	10 janvier 2001	30.000	7,15	
	Plan n°2	18 juillet 2002	70.000	1,91	
	Plan n°2	30 juin 2004	70.000	5,91	
	Plan n°2	27 juillet 2005	0	6,36	

2.3.7. Titres non représentatifs du capital

Il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital.

2.3.8. Nantissements garantis et sûretés des actions

Néant

2.3.9. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Néant

2.3.10. Pacte d'actionnaires

(cf. Rapport de Gestion p110...)

2.3.11. Dividendes et politique de distribution

Aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

2.3.12. Appartenance de l'émetteur à un Groupe

Au 9 février 2007, Boursorama est une filiale à 56,12% du Groupe Société Générale, groupe bancaire coté sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

2.4 Marché du titre

2.4.1. Informations générales

Boursorama est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris – compartiment B ISIN : FR0000075228 (BRS) – Reuters: FMTX.LN – Bloomberg : BRS FP.

Données boursières (au 28 février 2007)

Nombre d'actions cotées	86.522.266
Cours de clôture	10,99 Eur
Plus haut (1 an)	12,33 Eur
Plus bas (1 an)	7,95 Eur
Capitalisation boursière	950 MEur
Volume moyen quotidien (sur 1 an)	80.900
Code ISIN	FR0000075228
Mnémonique	BRS
Code Reuters	FMTX.LN
Code Bloomberg	BRS.FP
Indices Boursiers	MidCac 100

2.4.2. Evolution du titre Boursorama

Mois	Vol.échangé (titres)	Capitalisation moyenne (MEur)	Haut (Eur)	Bas (Eur)	Moy (Eur)
Janvier 06	3.465.211	594	9,20	8,09	8,70
Février 06	2.115.623	596	9,18	8,30	8,69
Mars 06	2.308.592	631	10,40	8,75	9,20
Avril 06	1.278.689	701	10,72	9,88	10,22
Mai 06	2.894.428	956	12,33	9,70	11,16
Juin 06	1.823.601	801	10,85	8,55	9,35
Juillet 06	1.087.962	758	9,58	7,95	8,84
Août 06	1.083.572	769	9,66	8,52	8,98
Septembre 06	985.646	831	10,15	9,20	9,69
Octobre 06	1.309.985	876	10,50	10,50	10,22
Novembre 06	2.235.355	848	10,71	9,13	9,89
Décembre 06	1.095.364	848	10,50	9,20	9,89
Janvier 07	1.459.202	915	11,20	10,10	10,67
Février 07	2.569.259	988	12,00	10,51	11,43

2.4.3. Contrat de liquidité et de tenue de marché

Un contrat de liquidité a été signé le 26 septembre 2002 entre Boursorama et SG Securities (Paris) SA. Ce contrat est conclu pour une période de 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

Il a été mis en conformité avec la nouvelle charte AFEI-AMF le 28 mars 2006.

2.4.4. Rachat par la Société de ses propres actions

Une résolution autorisant un nouveau programme de rachat des actions de la Société sera proposée à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale aux fins principalement :

- d'assurer l'animation du marché par un Prestataire de Services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte déontologie reconnue par l'AMF ;

- de mettre en place ou d'honorer des programmes d'options d'achats d'actions ou de distribution d'actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions respectivement des articles L.225-180 et L.225-197-2 du Code de Commerce ;
- de remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Compte rendu de l'exécution du programme de rachat autorisé par l'Assemblée du 16 mai 2006

L'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2006, a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

Contrat de liquidité - Opérations réalisées du 16 juin 2006 au 28 février 2007

	Achats	Ventes
Nombre de titres	210.265	228.231
Cours moyen de la transaction (EUR)	10,03	9,99
Montants (EUR)	2.108.540,16	2.279.749,72

Programme de rachat d'actions - Opérations réalisées du 1^{er} août 2006 au 28 février 2007

	Achats	Ventes
Nombre de titres	809.546	-
Cours moyen de la transaction (EUR)	9,97	-
Montants (EUR)	8.067.498,84	-

Données au 28 février 2007 (Contrat de liquidité et Programme de rachat d'actions)

Pourcentage auto-détenu de manière directe ou indirecte :	0,94%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	817.246
Valeur comptable du portefeuille :	7.129.785,13 Eur
Valeur de marché du portefeuille :	8.981.533,54 Eur

3. Renseignements concernant l'activité de BOURSORAMA

3.1 Le marché de BOURSORAMA

BOURSORAMA intervient dans la distribution de produits financiers dans toutes ses implantations européennes, et sur l'information financière en ligne en France uniquement.

3.1.1. La banque en ligne

3.1.1.1. France

3.1.1.1.1. Le marché de la banque et de l'épargne en France

Le marché bancaire français se caractérisait à fin 2005 par 60 millions de comptes à vue, 46.000 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), 51,2 millions de cartes bancaires; 30,5% des ménages français y détenant un crédit immobilier (Source : Fédération Bancaire Française).

En 2006, le nombre d'actionnaires individuels s'établit à 6,7 millions, soit près de 14,5% des français de 15 ans et plus (Source : TNS Sofres « Porteurs de valeurs mobilières en 2006 »). Le nombre d'ordres total exécutés sur Euronext Paris (y compris par les institutionnels) a progressé de 35% à 77,5 millions (Source : Euronext) en 2006.

Le nombre de détenteurs d'OPCVM (hors FCPE) s'établit en 2006 à 4,4 millions de français de 15 ans et plus soit 9,6% de la population (Source : TNS Sofres « Porteurs de valeurs mobilières en 2006 »). A la fin de l'année 2006, l'ensemble des actifs gérés sous forme d'OPCVM a atteint 1.465 MdEur, soit une progression de près de 18% par rapport à la fin de l'année 2005. A noter qu'en 2006, la part des OPCVM investis en actions a progressé de 29% par rapport à l'année précédente (Source : AFG).

En 2006, le nombre de détenteurs de contrats d'assurance-vie s'élève à 12,2 millions, soit 26,5% de la population de 15 ans et plus (Source : TNS Sofres « Porteurs de valeurs mobilières en 2006 »). Depuis de nombreuses années, l'assurance-vie est un des produits d'épargne préféré des français. La France est le 4ème marché mondial en assurance-vie et le 2ème marché en Europe, avec un encours de placement de 1.062 MdEur en 2006. En 2006, les cotisations d'assurance-vie s'élèvent à 141 MdEur, en progression de 17% par rapport à 2005 (Source : FFSA).

3.1.1.1.2.- L'utilisation d'Internet dans la banque et l'épargne en France

Dans cet environnement, le canal Internet est de plus en plus utilisé avec un nombre d'Internautes en France (27,6 millions) en hausse de 9% en 2006 (Source : Médiamétrie-Octobre 2006). Selon une étude Novamétrie publiée en décembre dernier, la banque sur Internet a de belles perspectives de développement

devant elle. En effet, 81% des personnes interrogées dans le contexte de cette étude, disent consulter Internet avant de souscrire à un produit financier. Enfin, selon cette étude la souscription des produits bancaires sur Internet recèle un fort potentiel d'attractivité, notamment en ce qui concerne l'ouverture de comptes courants (11% de souscription effective en ligne contre 48% d'attractivité) et la demande de cartes bancaires (13% de souscription effective en ligne contre 55% d'attractivité).

Du côté des produits d'épargne, l'usage de l'Internet pour la gestion de portefeuilles de produits financiers se répand. En 2006, près d'un Français sur trois (33%) utilise Internet pour gérer ses comptes bancaires ou ses placements financiers, contre 19% un an plus tôt. Auprès des détenteurs d'actions, cette proportion a fortement augmenté puisqu'elle s'élève à près de 47%, contre 33% en 2005 et 24% en 2004 (Source : TNS Sofres « Porteurs de valeurs mobilières en 2006 »).

3.1.1.2. Allemagne

L'offre de courtage en ligne est fortement centralisée autour de trois acteurs majeurs (Comdirect, DAB Bank et CortalConsors) et le solde étant assuré par les autres acteurs, dont Fimatex.

3.1.1.3. Espagne

L'Espagne est un marché fortement bancarisé et très fragmenté dans le domaine du courtage en ligne. Ce marché, de taille encore modeste dispose d'un fort potentiel, en raison d'une croissance élevée et d'un mouvement de consolidation restant à venir.

Sur ce marché, Selftrade by Boursorama se situe en 3ème position derrière Bankinter et Renta 4.

3.1.1.4. Royaume-Uni

La croissance du marché du courtage en ligne au Royaume-Uni est tirée par un double mouvement de fond :

- la reprise des marchés: le nombre d'ordres en ligne des particuliers a augmenté de près de 23% par an depuis 2002 (Source : Compeer).
- la part croissante des ordres exécutés en ligne: entre 2000 et fin 2006, la part des ordres des particuliers exécutés online est passée de 15% à plus de 50% (Source : Compeer, LSE).

Le courtage en ligne au Royaume-Uni reste encore un marché fragmenté avec plusieurs dizaines d'acteurs qui se répartissent entre les filiales de banques de détail britanniques et les spécialistes du courtage en ligne. Boursorama est aujourd'hui numéro 2 du marché derrière Barclays Stockbrokers.

3.1.2. L'information financière en ligne en France

3.1.2.1. Le marché de la publicité online en France

Avec 2,184 MdEur d'investissements publicitaires réalisés en ligne en 2006 (Source : IAB-TNS Media Intelligence – février 2007), le Média Internet a connu une croissance (+48%) de son chiffre d'affaires supérieure à celle de l'ensemble des autres médias (affichage, presse, TV). Si cette évolution est moins élevée qu'en 2005, Internet demeure cependant le principal moteur du marché publicitaire français. Internet se situe au 5^{ème} rang des médias devant le cinéma et les médias tactiques et représente 8% des investissements publicitaires plurimédia en gagnant 2 points de parts de marché en 2006. On remarquera que près de 1.830 annonceurs ont communiqué sur le support Internet en 2006, soit une progression de 27% par rapport à 2005.

Fort d'une durée de connexion moyenne de 1h10 par mois (Source : Nielsen NetRatings – Janv. 2007), Boursorama est LE site d'actualité qui allie puissance et affinité des internautes.

3.2 Présentation de l'activité de Boursorama

3.2.1. Politique commerciale de Boursorama

3.2.1.1 Description de l'offre

Boursorama intervient dans deux domaines d'activités complémentaires :

- la banque en ligne ;
- l'information financière en ligne.

3.2.1.1.1. Banque en ligne

L'acquisition de CaixaBank France en 2006 a permis à Boursorama d'accélérer le développement de son offre bancaire en France et de proposer aux 5,2 millions de visiteurs uniques du portail www.boursorama.com, une solution bancaire complète, innovante et performante allant des produits bancaires classiques aux produits d'épargne tels que les OPCVM et les placements en Assurance Vie. Cette offre est commercialisée essentiellement sur Internet sur le site www.boursorama-banque.com et relayée sur le terrain par un réseau de 20 agences réparties dans toute la France (4 agences à Paris, Bayonne, Bordeaux, Cannes, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Nîmes, Perpignan, Saint Raphael, Toulouse, Versailles).

✓ Offre bancaire classique

En Décembre 2006, Boursorama Banque a lancé une nouvelle gamme de produits et services bancaires conçus pour répondre au mieux aux attentes des clients.

• Une offre diversifiée de produits bancaires traditionnels

- Boursorama Essentiel permet de réaliser toutes les opérations bancaires courantes sans frais, positionnant ainsi Boursorama Banque comme la banque au quotidien la moins chère de France ;

- Boursorama Essentiel + permet au client actif de cumuler une rémunération attractive de son compte avec la gratuité de sa carte VISA dès lors qu'il réalise plus de 1.500 Eur de paiement par trimestre ;
- Boursorama retraite (PERP), Boursorama Madelin et Boursorama Patrimoine Capitalisation ;
- Des produits d'épargne : Boursorama Croissance, LDD, Compte sur Livret, PEL/CEL ;
- Des crédits immobiliers : Crédit classique à taux fixe, Boursorama Vibrato, Boursorama Harmonie, Crédit relais, Crédit in fine et Boursorama Diapason.

✓ Epargne en ligne

Boursorama Banque permet à des investisseurs privés de gérer leur épargne en ligne de manière autonome en mettant à leur disposition toute une gamme de produits et de services.

• Une offre diversifiée de produits financiers

Boursorama Banque permet d'accéder à l'ensemble des produits financiers : actions, warrants, produits dérivés (options, futures), OPCVM (Sicav, FCP), Assurance Vie, Trackers, obligations, certificats, bons de souscription... afin de répondre au mieux aux différents profils d'investisseurs.

Ces services sont accessibles à des tarifs très compétitifs tant sur les produits « bourse » que sur les produits d'épargne. Le contrat d'assurance vie de Boursorama, Boursorama Vie, est accessible sans droits d'entrée et Boursorama propose plus de 500 OPCVM parmi les meilleurs du marché à 0% de frais d'entrée. Le « 0% » est ainsi devenu la marque de fabrique de Boursorama au cours de l'année 2005.

• Un accès aux principales places financières internationales

Boursorama offre un accès aux bourses de Paris, Amsterdam, Bruxelles, Francfort, Londres, Madrid, Milan, New York et Zurich.

• De nombreux modes d'accès

- Internet : www.boursorama.com en France, www.fimatemex.de en Allemagne, www.selftrade.co.uk au Royaume-Uni et www.selftrade.es en Espagne ;
- WAP (Wireless Application Protocol), pour les solutions nomades utilisant cette technologie ;
- Téléphone.

L'offre de Boursorama dispose en outre d'atouts majeurs :

• Une richesse inégalée d'information gratuite

Boursorama permet d'accéder à toute l'information nécessaire à la définition et au suivi d'une stratégie d'investissement : cotations et dépêches en temps réel, conseils et analyses de partenaires reconnus pour décrypter l'évolution des marchés (analyse fondamentale et analyse technique), outils permettant d'identifier des opportunités d'investissement (alertes, morning meeting, moteur de sélection de valeurs...) ou les allocations d'actif adéquates selon les profils d'investissement.

• Une relation client personnalisée

La volonté de Boursorama d'offrir en permanence à ses clients un service de qualité et personnalisé résulte d'une démarche forte qui s'articule autour :

- d'un Service Clientèle disponible par téléphone tous les jours de Bourse de 8h00 à 22h00, organisé en agences virtuelles et équipé d'un logiciel de CRM puissant ;
- d'une équipe (en France) chargée d'animer des ateliers de formation des clients à l'utilisation des outils et au fonctionnement du marché ;
- d'un service de gestion conseillée (en France), accessible sur abonnement, qui propose aux clients des outils de diagnostic et suivi de portefeuille ;
- de conseillers financiers (en France) pour aider une partie des clients dans l'élaboration de leur stratégie d'investissement.

• Une qualité et une fiabilité de service reconnues

Boursorama s'appuie sur des partenaires solides afin de pouvoir offrir à ses clients un service fiable et rapide. Cette qualité de service est reconnue par les professionnels de marché. Depuis 2000, Boursorama est certifié AFAQ Service Confiance WEBCERT®.

3.2.1.1.2. Activité média

Le site www.boursorama.com agrège les informations économiques et financières de différentes sources (AFP, AOF, Cercle Finance, Dow Jones, Reuters...), les cours de bourse, les indices boursiers... et les restitue en un ensemble cohérent. L'audience élevée du site permet à Boursorama de commercialiser de l'espace publicitaire.

Les revenus publicitaires du portail Boursorama proviennent principalement des trois pôles d'activité suivants :

• Publicité commerciale

Boursorama propose de l'espace publicitaire (bandeaux, pop up, intersticiels, etc...) à des annonceurs commerciaux. Le site www.boursorama.com bénéficie de la puissance d'un média traditionnel :

- une audience qualifiée de 5,2 millions de visiteurs uniques par mois (Source : Smart AdServer – décembre 2006);
- une excellente notoriété et une très bonne image de marque.

Le site www.boursorama.com est aujourd'hui le support en ligne idéal pour toucher une population à fort pouvoir d'achat.

• Publicité financière

Boursorama commercialise de l'espace publicitaire pour les sociétés cotées ou en phase d'introduction en Bourse qui souhaitent communiquer auprès d'investisseurs individuels. Boursorama propose une large gamme de formats publicitaires, particulièrement bien adaptés à la communication financière en ligne : bandeaux spécifiques dans les pages valeurs, reprise des communiqués de presse dans le fil de news, accès à des clubs d'actionnaires, diffusion de rapports annuels, emailings ciblés, etc.

• Produits financiers (OPCVM, produits dérivés, FCPI...)

Boursorama a mis en place une offre de communication spécialement conçue pour les gérants OPCVM, les sociétés d'assurance-vie et les émetteurs de warrants et de trackers. Ces espaces se situent pour l'essentiel sous la rubrique « SICAV & FCP » et peuvent prendre la forme de bandeaux publicitaires, liens permanents, fiches de cotation détaillées et de communiqués OPCVM. Cela permet aux sociétés de gestion de bénéficier d'une plate-forme de communication vis-à-vis de leurs clients et accroître ainsi leur notoriété, leur visibilité et le recrutement commercial.

Les autres sources de revenus du portail Boursorama sont essentiellement issues des produits BtoB (conception et animation de sites et de pages boursières en marque blanche), du marketing direct (location de fichiers ultra-qualifiés dans le cadre d'opérations de marketing direct effectuées par des entreprises tierces) et de Boursorama Corporate (offre professionnelle de Boursorama).

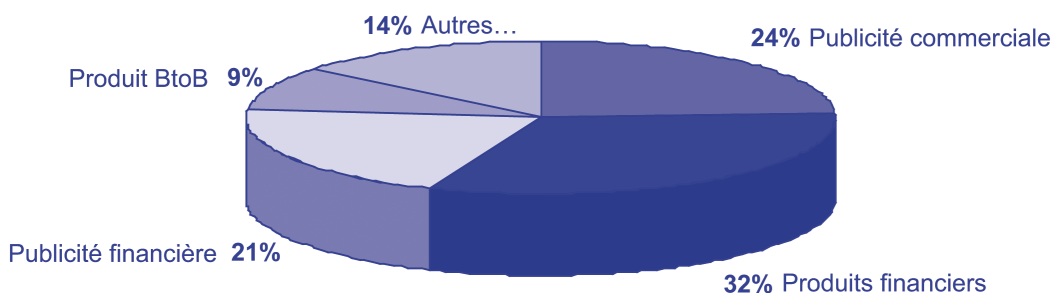
3.2.1.2. Clientèle

Boursorama s'adresse à deux catégories de clientèle selon son activité :

- une clientèle de particuliers qui utilise les services de Boursorama pour investir en ligne ;
- une clientèle corporate pour laquelle le site www.boursorama.com est un support de communication.

NB : Au regard de la répartition de sa clientèle : plus de 530.200 comptes online (particuliers) et plus de 300 clients corporate, Boursorama n'a pas de client réalisant à lui seul une part significative de son produit d'exploitation.

Répartition des revenus Média 2006



3.2.1.2.1. Particuliers

Sur son activité de banque en ligne, Boursorama s'adresse à une clientèle d'investisseurs privés à la recherche d'un mode de gestion autonome.

A fin décembre 2006, Boursorama totalisait 530.200 comptes, dont 231.600 en France, 175.300 au Royaume-Uni, 103.400 en Allemagne (dont 81.500 comptes Veritas), et 19.900 en Espagne.

L'encours des dépôts de la clientèle s'élevait en 2006 à 2,2 MdEur pour le Groupe. Le montant du portefeuille titres moyen est en progression de +30% en 2006 pour s'établir à 17.500 Eur par compte pour le Groupe. Il s'établit à 20.100 Eur en France (+20% en un an), 18.000 Eur au Royaume-Uni (+40%), 8.900 Eur en Espagne (-14%) et 7.500 Eur en Allemagne (+4%).

Sur l'année 2006, les clients de Boursorama ont effectué plus de 6,6 millions de transactions, dont 4,2 millions en France, 1,7 millions au Royaume-Uni, 503.000 en Allemagne, 251.000 en Espagne.

La clientèle de particuliers de Boursorama est caractérisée par un taux d'activité élevé en particulier en France et en Allemagne où le nombre annualisé d'ordres exécutés s'établit en 2006 à respectivement 36 et 23 ordres par compte et par an.

3.2.1.2.2. Professionnels

En raison de sa forte audience et de son positionnement unique en tant que média, Boursorama est un excellent support de communication pour des annonceurs commerciaux, sociétés cotées et établissements financiers souhaitant s'adresser à une cible de particuliers CSP+, actionnaires et/ou clients potentiels ou existants. En 2006, plus de 500 annonceurs (toute catégorie confondue) ont communiqué sur le site www.boursorama.com.

Dans le cadre de son offre de publicité commerciale et

de marketing direct, les clients de Boursorama sont des annonceurs commerciaux issus des différents secteurs (Automobile, Finance, High Tech, Loisirs, Télécoms ...), qui souhaitent s'adresser à une population au fort pouvoir d'achat.

Dans le domaine de la communication financière, les clients de Boursorama sont des entreprises cotées en Bourse ou en cours d'introduction en Bourse.

On notera enfin que Boursorama conçoit et développe des sites boursiers en marque blanche pour le compte de sociétés diverses (TF1, Investir, Les Echos, Crédit du Nord ...).

3.2.2. Organisation générale

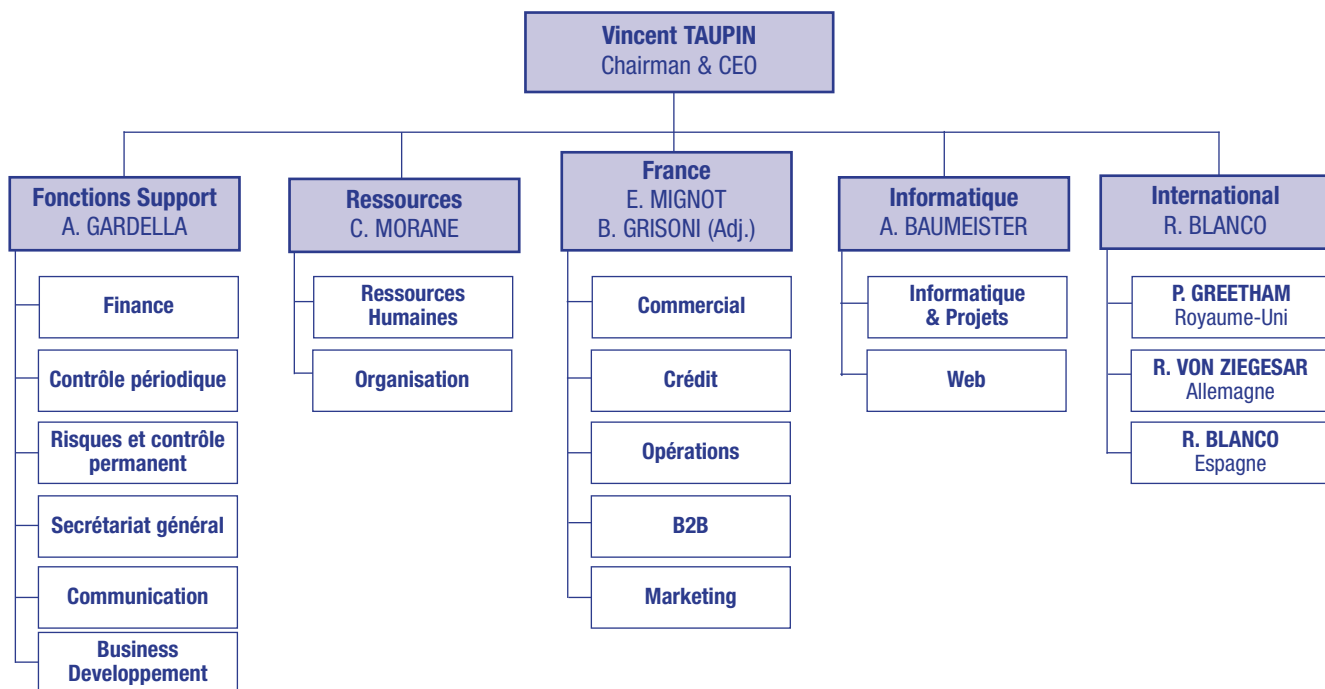
3.2.2.1. Organisation du Groupe

Le Groupe Boursorama est organisé autour des lignes métiers qui s'appuient sur un certain nombre de fonctions centralisées comme l'indique le schéma ci-dessous (février 2007).

Management

Vincent TAUPIN, Président Directeur Général
Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications et de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics, Vincent TAUPIN a été Directeur Général de GTI Finance (filiale du Groupe CIC) de 1990 à 1994. En 1994, il devient Directeur Général de Fimat SNC puis, à partir de mars 1998, Directeur Général de Fimat au Royaume-Uni et Responsable de la zone Europe. Parallèlement, Vincent TAUPIN a été Directeur Général de Fimatex SA en 1995 puis Président du Conseil d'Administration en mars 2000.

Andrea GARDELLA, Directeur des Fonctions Support, Chief Operating Officer



Diplômé en économie politique à l'Université Bocconi de Milan, Andrea GARDELLA intègre la Société Générale en 1995 où il assumera divers postes technico-commerciaux (financements structurés, marché primaire actions, fusions et acquisitions). En 2002, il rejoint la Direction de la Stratégie de la Société Générale en tant que responsable d'Etudes Stratégiques. En janvier 2006, Andrea Gardella rejoint Boursorama et devient Directeur des Fonctions Support. A ce titre, il supervise l'ensemble des fonctions d'administration et de finance du Groupe.

Eric MIGNOT, Directeur France de Boursorama Banque

Titulaire d'un MBA de l'Insead et diplômé de l'ESC Reims, Eric MIGNOT a débuté sa carrière dans le business développement pour France Telecom au Mexique. De 1992 à 1997, il rejoint le Groupe Suez, d'abord en tant que contrôleur de gestion international puis comme Directeur Administratif et Financier de Lyonnaise des Eaux Amérique Latine à Buenos Aires. Suite à son MBA, il repart en Argentine en 1999, où il fonde Certant, une société de conseil spécialisée dans les nouvelles technologies. En 2001, il intègre CaixaBank France en qualité de directeur des partenariats. En 2004 il est promu Directeur Commercial, puis Directeur Général en mai 2006. En août 2006, suite à la fusion avec Boursorama, il prend la direction de Boursorama Banque.

Benoît GRISONI, Directeur Adjoint de Boursorama Banque

Diplômé de 3ème cycle en finance et négoce international/trading à l'Ecole Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées, Benoît GRISONI intègre, fin 1998, Fimatex SA, dont il devient successivement Responsable d'une équipe de chargés de clientèles, Responsable du Service Clients en 2000 puis Directeur des Services Clients (chargés de clientèles, Commerciaux, Produits) depuis avril 2002. En octobre 2003, Benoît GRISONI devient Directeur de Boursorama Banque. Directeur Adjoint de Boursorama Banque depuis août 2006, il a pris également les activités B2B en février 2007.

Alexandre BAUMEISTER, Directeur Informatique

Diplômé de l'Université Henri Poincaré de Nancy, Alexandre BAUMEISTER intègre, en 1997, Finance Net SA dont il devient Directeur Informatique chargé du développement et de la gestion technique des projets de la société et notamment du site Boursorama. A l'issue du rapprochement entre Finance Net et Fimatex en 2002, il devient Directeur Informatique de Boursorama.

Charles MORANE, Directeur des Ressources

Charles MORANE, IEP Paris et titulaire d'une maîtrise de Droit des Affaires, a été consultant spécialisé dans l'organisation des banques régionales chez Appor SA, puis consultant senior pour Coteba Management (Groupe Vivendi). En 1997, il rejoint Fimatex SA en tant que Directeur des Services Clients, puis devient successivement Directeur de Fimatex Paris, en juillet 1999,

puis Directeur Général de Fimatex SA en mars 2000. A l'issue du rapprochement entre Finance Net et Fimatex en 2002, il devient Directeur Média de Boursorama. En mars 2006, Charles Morane prend en charge la Direction du Projet de fusion entre CaixaBank France et Boursorama. En décembre 2006, il devient Directeur des Ressources de Boursorama.

Ramon BLANCO, Directeur International

Titulaire d'un MBA de Harvard Business School, il est depuis 1999 Directeur de Selftrade Bank Espagne. Demeurant Directeur de l'entité espagnole, il supervise désormais l'activité des entités du Groupe hors de France.

3.2.2.2. Organisation des directions financières

Les directions financières de chaque entité (succursale ou filiale) sont constituées d'équipes de 3 à 16 personnes, en fonction de la taille de l'entité (3 personnes en Espagne, 5 personnes en Allemagne, 4 personnes au Royaume-Uni et 16 personnes en France). L'ensemble des données financières et de gestion est établi par chaque direction financière.

Les directions financières reportent au directeur de l'implantation qui valide les informations financières avant de les communiquer au siège du Groupe où elles sont consolidées. Les directions financières reportent donc fonctionnellement à la direction financière du Groupe.

Chaque entité établit sur base quotidienne, un reporting sur l'activité de la veille indiquant notamment le nombre d'ordres exécutés et les commissions facturées. Ce reporting quotidien permet de suivre l'évolution de l'activité par rapport au budget ou par rapport aux périodes passées. Tout écart peut ainsi être rapidement identifié afin de mettre en place les mesures correctrices.

Sur base mensuelle, les entités du Groupe produisent deux reportings :

- un reporting comptable (bilan et compte de résultat)
- un reporting de contrôle de gestion

Le reporting comptable permet d'établir des comptes consolidés du Groupe Boursorama sur base mensuelle. Cette consolidation permet notamment d'établir les reportings réglementaires (pour Boursorama France et ses succursales) et les reportings mensuels au département consolidation de la Société Générale.

Le reporting de gestion est établi selon un format standard pour toutes les entités du Groupe, il s'agit d'un compte de résultat complété de nombreux indicateurs de gestion :

- le Produit Net Bancaire est analysé par type de produit. Les revenus nets des commissions sont ainsi analysés en fonction du nombre d'ordres exécutés, de la taille moyenne des ordres, du ratio d'activité par compte. Les commissions reçues et payées sont également analysées par catégories. Cette analyse est complétée des indicateurs spécifiques à l'activité de chaque entité.

- en France, la marge financière et les commissions issues de l'activité bancaire (activité monétique notamment) sont analysées en fonction des indicateurs de gestion pertinents.
- les charges d'exploitation sont réparties par rubrique économique afin de suivre leur évolution de la façon la plus fine possible. Les principales rubriques économiques sont les coûts de personnel, les dépenses marketing, les loyers, les dépenses informatiques détaillées par grands postes - tels que les flux d'information, les coûts liés à l'exploitation du contrat Atos, les coûts télécoms, les amortissements, le coût du risque.

Les performances mensuelles de l'ensemble des entités du Groupe sont comparées avec le budget qui a également été établi sous ce format de reporting. Les comparaisons budgétaires ont été perturbées au Royaume Uni et en France compte tenu des modifications de périmètre (cession de Squaregain et acquisition de CaixaBank France).

Chaque entité s'assure de la concordance entre les deux reportings. Par ailleurs, le rapprochement des données consolidées est également effectué sur base mensuelle.

Les systèmes comptables utilisés sont CODA en France, SAP et SAGE OFFICE Line en Allemagne, SAGE Line 50 en Angleterre et CONTAPLUS ELITE en Espagne.

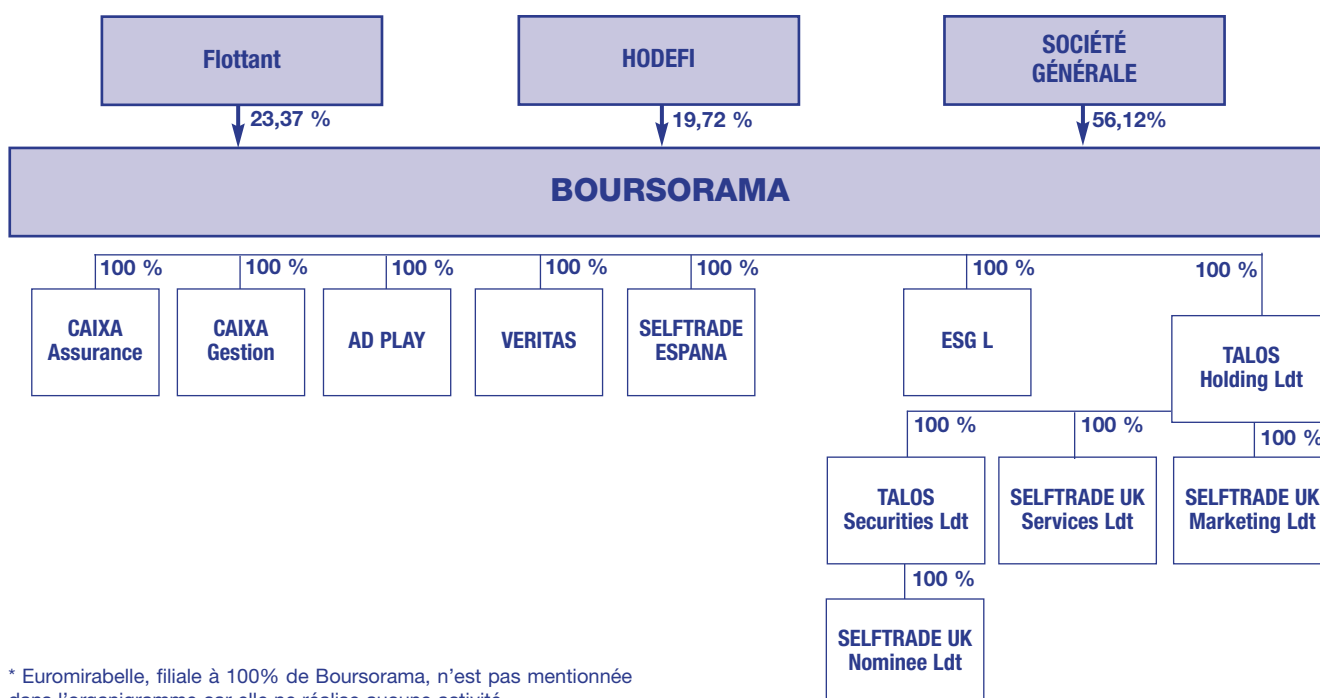
En France, le système comptable est interfacé en amont avec différents systèmes :

- les outils de back office (Cotre, pour la comptabilité titres, est le système utilisé par la Société Générale et mis à disposition de Boursorama ; GMI, pour la comptabilité des opérations sur dérivés, est le système utilisé par Fimat et mis à disposition de Boursorama ; CIS, pour la comptabilité des opérations bancaires, lui-même alimenté par Evolan Treasury, logiciel de gestion des opérations de trésorerie) ;
- le logiciel de gestion commerciale et de facturation des espaces publicitaires du site Boursorama.com (AdFront, développé par la société Fivia) ;
- les données de paie (administrées à l'aide de l'outil Hypervision mis à disposition de Boursorama par la société ADP GSI) ;
- l'outil de gestion des immobilisations (Abel Immo, développé par la société Abel) ;
- les relevés bancaires mis à disposition sous forme électronique de façon quotidienne par la Société Générale sont intégrés dans les outils de rapprochement bancaire.

En France, le système comptable est interfacé en aval avec différents systèmes :

- l'outil de consolidation (SAFRAN développé par la société Cartesis), qui est lui-même interfacé avec Magnitude, le logiciel de consolidation utilisé par la Société Générale ;
- le système de reporting à la Commission Bancaire (Evolan Report, développé par la société Sopra) ;
- le logiciel permettant l'établissement de la liasse fiscale (Etafi).

3.2.2.3. Organisation juridique *



* Euromirabelle, filiale à 100% de Boursorama, n'est pas mentionnée dans l'organigramme car elle ne réalise aucune activité.

En tant que société Mère, Boursorama porte l'essentiel des activités du Groupe, la banque en ligne et le Média. Boursorama dispose de 7 filiales issues du périmètre des acquisitions de Finance Net en 2002 et de Selftrade en 2003, des acquisitions de Veritas et Squaregain en 2005, et de l'acquisition de Caixabank France en Mai 2006 :

- La filiale Talos Holding Ltd est une holding de participation dans Talos Securities. Selftrade UK Services, Selftrade UK Marketing sont des Sociétés du Groupe, spécialisées dans l'épargne en ligne au Royaume-Uni;
- ESGL est une holding ; elle détenait 100% du capital de Squaregain jusqu'en octobre 2006. L'acquisition de ce courtier en ligne britannique a été finalisée le 1^{er} août 2005 ;
- Veritas est une société de gestion allemande. Elle a été intégrée dans le périmètre de consolidation du Groupe Boursorama le 1^{er} février 2005 ;
- Selftrade Espana a été créée avec pour objectif de doter le site Internet de Selftrade en Espagne du nom de domaine « .es » ;
- AD Play est une filiale spécialisée dans le marketing direct en France;
- CAIXA assurance est une société spécialisée dans le courtage en Assurance Vie;
- CAIXA Gestion est une société de gestion financière d'OPCVM.

ESGL est une holding qui détenait jusqu'en octobre 2006 Squaregain, société d'épargne en ligne au Royaume-Uni, acquise au 1^{er} août 2005. La contribution de ces deux entités aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : 16.103 KEur
- Résultat d'Exploitation : 979 KEur
- Résultat net : 566 KEur

Talos Holding Ltd est une filiale d'épargne en ligne du Groupe au Royaume-Uni. Par ailleurs, Talos Holding Ltd détient elle-même trois filiales (Talos Securities, Selftrade UK Services, Selftrade UK Marketing). La contribution aux comptes consolidés de ces entités britanniques est la suivante :

- PNB : 12.288 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : 1.552 KEur
- Résultat net : 1.205 KEur

Veritas, société acquise au 1^{er} trimestre 2005, est une société de gestion de fonds. Sa contribution aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : 9.428 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : 4.382 KEur
- Résultat net : 4.419 KEur

Selftrade Espana est une filiale qui permet à l'entité espagnole du Groupe de bénéficier du nom de domaine ".es" en Espagne. Sa contribution aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : 8 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : -1 KEur
- Résultat net : -1 KEur

AD Play est une société spécialisée dans le marketing direct. Sa contribution aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : 211 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : -60 KEur
- Résultat net : -59 KEur

Caixa Gestion, acquise le 16 mai 2006, est une société de gestion financière d'OPCVM. Sa contribution aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : 2.563 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : 1.745 KEur
- Résultat net : 1.144 KEur

Caixa Assurances, acquise le 16 mai 2006, est une société assurant le rôle de courtier d'assurance. Sa contribution aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : 1.316 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : 1.278 KEur
- Résultat net : 838 KEur

Les services rendus par Boursorama à ses filiales concernent l'administration générale (moyens généraux, comptabilité, ressources humaines, juridique, etc...), ainsi que des services de représentation (communication...).

Le mode de rémunération entre Mère et Filles s'effectue sous forme de refacturation (quote-part du temps passé par les équipes de Boursorama et une quote-part du loyer).

Pour l'exercice 2006, les montants refacturés par Boursorama se répartissent de la manière suivante :

Filiales	Montants refacturés en 2006 en KEur (HT)
AD Play	179

3.2.2.4. Les sites d'exploitation de Boursorama (Février 2007)

Siège Social	18, Quai du Point du Jour – 92100 Boulogne Billancourt	Locataire de 3.720 m ² , dont 600m ² sont sous-loués
Fonctions supports et Media/Marketing	11/13 rue René Jacques – 92130 Issy-les-Moulineaux	Locataire de 1.339 m ²
Espace Finance – Paris (Accueil Client)	46, rue Notre Dame des Victoires – 75002 Paris	Locataire de 216 m ²
Site de Nancy	1 bis, rue Saint Dizier – 54000 Nancy	Locataire de 295 m ²
Les agences :		
Bayonne	9 avenue du 49 ^{ème} – 64100 Bayonne	Locataire de 198 m ²
Bordeaux	38 cours G.Clémenceau – 33000 Bordeaux	Locataire de 291 m ²
Cannes	130 rue d'Antibes – 06400 Cannes	Locataire de 190 m ²
Grenoble	53 Cours Jean Jaurès – 38000 Grenoble	Locataire de 227 m ²
Lille	114 rue Nationale – 59800 Lille	Locataire de 231 m ²
Lyon Roosevelt	28 Cours F.Roosevelt – 69006 Lyon	Locataire de 530 m ²
Marseille	59 avenue Cantini – 13006 Marseille	Locataire de 479 m ²
Montpellier	3 rue Maguelone – 34967 Montpellier	Locataire de 320 m ²
Nantes	5 place Ladmirault – 44000 Nantes	Locataire de 254 m ²
Nice	4bis Place Massena – 06000 Nice	Locataire de 313 m ²
Nîmes	6 rue Molière – 30906 Nîmes	Locataire de 273 m ²
Paris - Malesherbes	52 rue Jouffroy d'Abbans – 75017 Paris	Locataire de 124 m ²
Paris - Opera	1 avenue de l'Opéra – 75001 Paris	Locataire de 252 m ²
Paris - Reuilly	41 Bld de Reuilly – 75012 Paris	Locataire de 166 m ²
Paris - Rue de Rennes	127 rue de Rennes – 75006 Paris	Locataire de 113 m ²
Perpignan	2 place de Catalogne – 66000 Perpignan	Locataire de 300 m ²
Saint Raphael	24 rue Henri Vadon – 83700 St Raphael	Locataire de 228 m ²
Toulouse	19 Bld Lazare Carnot – 31000 Toulouse	Locataire de 338 m ²
Tours	26 place Gaston Pailhou – 37000 Tours	Locataire de 281 m ²
Versailles	26 rue de la Paroisse – 78000 Versailles	Locataire de 181 m ²
En Allemagne	Fimatex / Veritas Zweigniederlassung – Wildunger Strasse 6a - Frankfurt am Main	Locataire de 5 800 m ² dont 50% sont sous-loués
Au Royaume-Uni	Selftrade Boatman's House 2 Selsdon Way London E14 9LA	Locataire de 2 219 m ²
En Espagne	Selftrade C/ Marqués de Urquijo 5 - 28008 Madrid	Locataire de 488 m ²
	Investment Center C/ Velasquez 35 - 28001 Madrid	Locataire de 170 m ²
	Investment Center Avinguda Diagonal 472 - 08006 Barcelona	Locataire de 200 m ²

3.2.2.5. Description des moyens humains*

Au 31 décembre 2006, l'effectif total de Boursorama était de 839 personnes, réparti de la manière suivante :

- France : 619

- Royaume-Uni : 87
- Espagne : 37
- Allemagne : 96 (dont Veritas : 14)

Nombre de salariés	2003	2004	2005	2006
France	233	223	219	619
Allemagne	71	70	108	96
Espagne	26	27	33	37
Royaume-Uni	55	45	163	87
Total	385	365	523	839

* calculé sur une base mensuelle

Dans le cadre de l'acquisition de CaixaBank France, Boursorama a gardé 20 des 55 agences rachetées. Les effectifs de Boursorama non concernés par la réorganisation liée à l'intégration de CaixaBank France, ont été reclassés au sein du Groupe Société Générale dans le cadre d'un plan de reclassement sur lequel le Comité d'Entreprise a donné un avis favorable le 8 décembre 2006.

Conformément à la réglementation en vigueur, le personnel de Boursorama a suivi une formation interne spécifique en matière de déontologie. De plus, en France, tout nouveau salarié reçoit le règlement intérieur et la charte de déontologie.

Des notes d'instructions ont également été remises au personnel pour porter à sa connaissance les évolutions réglementaires récentes concernant sa relation avec la clientèle et les règles de bonne conduite qui lui sont propres.

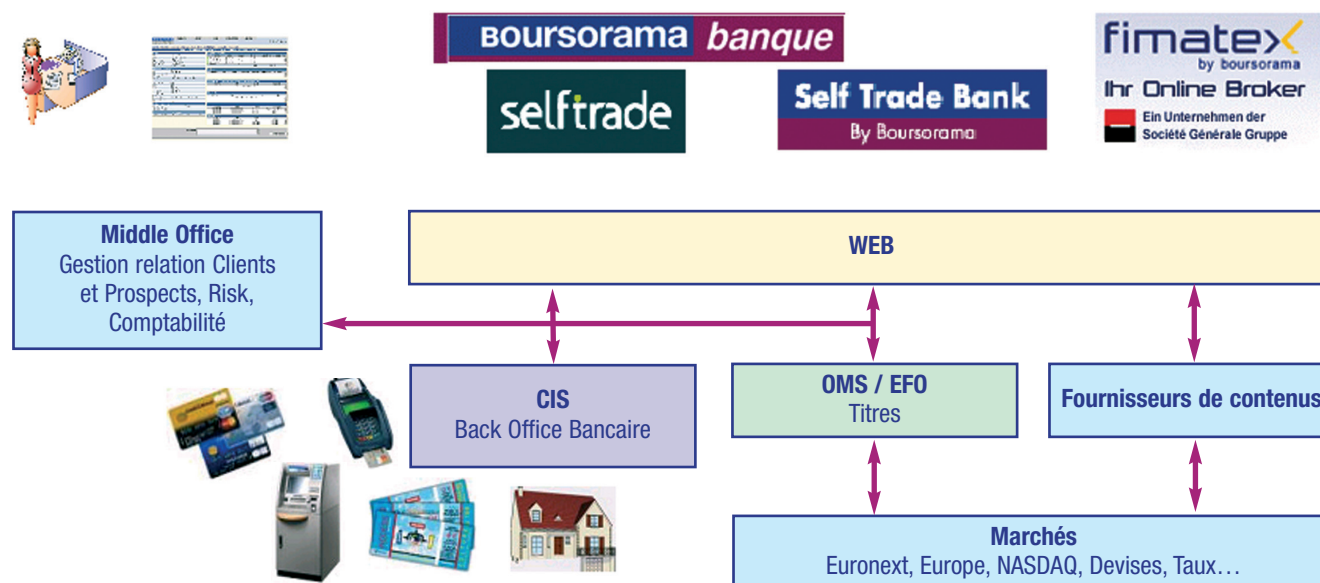
Intéressement et participation

L'accord d'intéressement applicable en France, qui a été signé le 30 juin 2006, est en vigueur pour les années 2006, 2007 et 2008. Cet accord, négocié avec le Comité d'Entreprise, vise à associer davantage les salariés à la bonne marche de l'entreprise et aux résultats de son expansion. Le montant global de l'intéressement est donc calculé en fonction du résultat net réalisé par Boursorama France.

3.2.3. Informatique

Le système d'information de Boursorama est constitué, suivant les entités, de quatre grandes composantes :

- la plate-forme Web de Boursorama sur laquelle sont hébergés les sites Web réalisés par les équipes de Boursorama : portails et sites transactionnels www.boursorama.com, www.fimatex.de, www.selftrade.es; prestations BtoB et sites de la filiale AD Play.
- la plate-forme Titres de gestion des portefeuilles et des ordres des Clients, cœur de l'activité de courtage en ligne. Les entités Française, Allemande et Espagnole de Boursorama utilisent l'Order Management System, plate-forme développée, hébergée et exploitée pour Boursorama par Atos Worldline. Le Royaume-Uni utilise la solution EFO cédée en 2006 à SG Securities Services qui la développe, l'héberge et l'exploite maintenant pour le compte de Selftrade UK.
- la plate-forme Bancaire de gestion des produits bancaires de Boursorama : cette plate-forme n'est utilisée que par Boursorama Banque en France.
- l'informatique interne à chaque entité européenne de Boursorama qui regroupe notamment les applications de gestion de la relation client, les applications de comptabilité et les solutions de bureautique.



3.2.3.1. Plates-formes Web

Tous les sites du Groupe, à l'exception du site Selftrade UK, sont hébergés sur une plate-forme fournie par NTT Europe Online et administrée par les équipes de Boursorama. Ces sites sont développés et maintenus par les équipes de Boursorama.

NTT Europe Online met à disposition de Boursorama des fermes de serveurs dans deux centres distants hautement sécurisés et à haute disponibilité. Boursorama bénéficie de plus du réseau mondial IP de NTT Europe Online assurant une parfaite présence sur Internet.

NTT Europe Online est un acteur majeur d'envergure mondiale dans le monde de l'hébergement d'application critique 24x7x365 et opère son propre réseau global IP. NTT Europe Online est une filiale du Groupe NTT.

Le site de Selftrade UK est hébergé pour la partie publique d'information chez Interactive Data Managed Solution AG et pour la partie transactionnelle par la Société Générale.

3.2.3.2. Plates-formes Titres

Les sites Web transactionnels Français, Allemand et Espagnols sont réalisés en interne par les équipes de Boursorama et hébergés sur la plate-forme Web de Boursorama. Cette plate-forme s'appuie sur la solution « Order Management System » développée, selon les spécifications de Boursorama, hébergée et exploitée par Atos Worldline.

Atos Worldline fournit par ailleurs à Boursorama :

- des sites transactionnels dits « de secours » : au nombre de un par pays (France, Allemagne, Espagne), ces sites Web sont un niveau supplémentaire de sécurisation en cas de problème grave sur la plate-forme Web de Boursorama. Les clients peuvent alors continuer à accéder à leur portefeuille et intervenir sur les marchés même en cas d'indisponibilité du site Web principal (www.boursorama.com en France par exemple).

Le web transactionnel de Selftrade UK s'appuie pour sa part sur la Solution « EFO » cédée à SG Securities Services en octobre 2006.

3.2.3.3. Plate-forme Bancaire

La plate-forme bancaire de Boursorama Banque France est issue de l'acquisition de CaixaBank France en 2006. Elle se nomme CIS pour « Caixa Information System ». Cette plate-forme est développée, selon les spécifications de Boursorama, hébergée et exploitée par EDS Barcelone.

3.2.3.4. Autres partenariats

3.2.3.4.1. France

• Outil d'analyse technique

Boursorama met à disposition des clients qui le souhaitent l'outil ProRealTime développé par la société IT Finance.

• Transmission d'ordres-négociation

L'exécution des ordres de Bourse sur la France est réalisée par SG Securities Paris et par Gilbert Dupont (Groupe Crédit du Nord). L'exécution des ordres sur les autres places Européennes est assurée par Oddo Securities. L'exécution des ordres sur produits dérivés est assurée par Fimat qui compte parmi les tout premiers opérateurs mondiaux sur produits dérivés. L'exécution des ordres sur les places américaines est assurée par Knight Securities, l'un des principaux brokers sur ces marchés.

• Back office

La conservation et la tenue des comptes titres clients en France sont assurées par le département titres de la Société Générale, qui gère notamment tous les comptes titres des clients de la Société Générale. L'activité de compensation est exercée par Parel, filiale de la Société Générale. Les activités de back office et compensation sur produits dérivés sont réalisées par Fimat.

• Fournisseurs de flux boursiers

Boursorama a passé des accords « d'approvisionnement » de flux boursiers (cotations, référentiels et caractéristiques d'instruments financiers) pour alimenter ses sites Web et son système de courtage. Les principaux fournisseurs sont Comstock, Fininfo et Fides.

• Fournisseurs d'informations

Boursorama a passé des accords « d'approvisionnement » de flux d'information auprès d'agences de presse et de sociétés d'analyse financière spécialisées. Des informations émanant de l'AFP, Cercle Finance, Reuters, Agence Option Finance, Ecowin, JCF Groupe ... accessibles gratuitement aux visiteurs internautes sont complétées, pour les clients, par des fournisseurs tels que Dow Jones, Day by Day, Gilbert Dupont, Neo Bourse, ou Investir.fr.

3.2.3.4.2. Allemagne

• Outil de gestion sous Windows

Fimatex met à disposition des clients qui le souhaitent l'outil Global Trading System 4.0, rebranding de la solution B.I.S. adapté pour Fimatex par la société Börsen Information System AG.

• Transmission d'ordres

Fimatex est membre de la Deutsche Börse, et route donc directement les ordres de ses clients sur ce marché.

• Back office

Fimatex a confié son règlement des papiers-valeurs à HSBC Trinkaus & Burkhardt. HSBC Trinkaus & Burkhardt propose le règlement des papiers-valeurs avec le système GEOS développé par la société autrichienne SDS (filiale de T-Systems International).

3.2.3.4.3. Espagne

Selftrade fournit à ses clients, en plus du site Web principal, l'outil Visual Trader développé par une filiale de la

Bourse de Madrid, pour le marché électronique espagnol, Mercado, Continuo, Latibex et Warrants.

• **Transmission d'ordres**

Selftrade est actionnaire de « Holding de Bolsas y Mercados Españoles, S.A. », société créée en 2002 pour intégrer tous les marchés espagnols (Bourse de Madrid, Bourse de Barcelone, Bourse de Valence, Bourse de Bilbao, MEFF RV, MEFF RF, Senaf, Aiaf et FC&M) et les systèmes centralisés du règlement/livraison (Iberclear et Central de Anotaciones en Cuenta). De plus, la succursale est membre direct de la Bourse de Madrid, de Meff et d'Iberclear, ce qui lui permet de faire parvenir directement les ordres aux marchés du comptant et des dérivés. Pour le règlement des opérations, Selftrade utilise les services de Bancoval S.A, une banque spécialisée filiale à 100% de la Banque International du Luxembourg, Groupe Dexia.

• **Back office**

Le back office titres est pris en charge en interne grâce à l'utilisation, en service bureau, du logiciel de Bancoval de tenue de compte ainsi que de comptabilité auxiliaire client. La conservation des titres est assurée par Bancoval pour le compte de Selftrade.

3.2.3.4.4. *Royaume-Uni*

• **Transmission d'ordres**

L'entité britannique est membre du London Stock Exchange, ce qui lui permet de transmettre les ordres de ses clients sur les marchés titres. Pour transmettre les ordres de ses clients aux teneurs de marchés (Market Makers), elle fait appel aux outils de Thomson Financials, leader en Angleterre.

• **Back office**

Le back office est sous traité à Lloyds TSB sur une solution logicielle Peter Evans.

3.2.3.3.5. *Tableau de synthèse des prestataires de Boursorama pour l'activité Epargne en ligne*

	France	Allemagne	Espagne	Royaume-Uni
Titres				
Routage des ordres	SG Securities et Gilbert Dupont	Interne	Visual Trader	Thomson Financials
Back Office	SG	HSBC	Interne/ Bancoval	Lloyds
Compensation	PAREL	Interne	Bancoval	Interne
Ordres étrangers	Knight Securities	Knight Securities	Knight Securities	-
Dérivés				
Routage des ordres	FIMAT	Interne	MEFF	-
Back Office	FIMAT	Interne	Bancoval	-
Compensation	FIMAT	FIMAT	Bancoval	-
Produits Bancaires				
Back Office	EDS	-	-	-
Monétique	CT6 et EXPERIAN	-	-	-
Site Web				
Hébergement	NTT/Verio	NTT/Verio	NTT/Verio	SG/IDMS
Développement	Interne	Interne	Interne	SG/IDMS
Solution de trading	ATOS	ATOS	ATOS	SG

Prestataires	Mode de Facturation	
SG Securities / Gilbert Dupont	Taille de l'ordre / Nombre d'ordres	Mensuelle
SG	Nombre d'ordres + Commission par compte	Mensuelle
PAREL	Nombre d'ordres	Mensuelle
KNIGHT	Nombre d'ordres	Mensuelle
FIMAT	Nombre d'ordres	Quotidienne
ATOS	Nombre d'ordres + Commission par compte	Mensuelle
EDS	Montant fixe	Mensuelle
EXPERIAN	Variable opérations CB	Mensuelle
CT6	Variable opérations CB	Mensuelle
Visual Trader	Nombre d'ordres	Mensuelle
Bancoval	Nombre d'ordres et nombre de comptes	Mensuelle
GRIFO	Montant fixe	Mensuelle
NTT/Verio	Montant fixe	Mensuelle
Lloyds	Nombre de comptes	Mensuelle
HSBC	Nombre d'ordres et nombre d'instruments	Mensuelle

3.2.4. Sécurité et qualité des systèmes

3.2.4.1. Sécurité informatique

Boursorama a désigné dès 2003 un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) pour le Groupe Boursorama. La sécurité est décomposée selon trois grands axes : la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations stockées dans les systèmes de Boursorama.

Les missions du RSSI sont les suivantes :

- la mise en place et le suivi d'une gestion centralisée des habilitations ;
- la mise en place et le suivi de la politique de sécurité ;
- l'organisation d'un Comité de Sécurité mensuel ;
- le suivi global de la Sécurité des Systèmes d'Informations ;
- la coordination des dispositifs de continuité d'activité des différentes entités du Groupe.

3.2.4.1.1. Confidentialité

La sécurité est un élément important du développement du site transactionnel, dont la partie centrale, le système de gestion des ordres, est sous-traité à Atos Origin. Une solution de détection de perte d'intégrité sur les systèmes et les procédures de sécurité, permettent d'avoir un cadre rigoureux de réponse lors de tentatives d'attaques, d'agressions ou d'intrusions logiques venant de l'extérieur. Des tableaux de bord de sécurité sont inclus dans les tableaux de bord mensuels fournis à Boursorama auprès d'Atos Origin.

L'accès au site Internet transactionnel est chiffré grâce au protocole sécurisé SSL (Secure Socket Layer), solution largement éprouvée dans le monde de l'Internet, qui assure aux utilisateurs dispersés dans le monde entier un niveau de qualité optimal.

L'accès aux comptes se fait à travers un identifiant et un mot de passe confidentiels.

Afin de protéger la confidentialité des mots de passe de ses clients, Boursorama a mis en œuvre un dispositif permettant de déjouer les virus de type « keyloggers », c'est à dire « enregistreurs de touches frappées au clavier », qui pourraient éventuellement être présents sur les ordinateurs personnels de ses clients. Il s'agit d'un petit clavier qui s'affiche sur l'écran sur lequel le client saisit son mot de passe en utilisant sa souris, et non pas son clavier. La position des chiffres sur ce clavier varie de façon aléatoire.

En outre, pour les opérations les plus sensibles, les clients utilisent un dispositif de sécurité supplémentaire. Ce dispositif vient en complément du couple « identifiant – mot de passe ». La solution est basée sur une authentification dynamique appelée carte d'authentification. Cette carte fonctionne sur le principe du mot de passe dynamique : chaque client reçoit une carte plastifiée, sur laquelle une grille personnalisée est imprimée, contenant 128 cases (64 cases par face). A chaque opération requérant une authentification forte, le système demande à l'utilisateur de lui fournir les 4

chiffres uniques contenus dans une cellule prise au hasard sur la carte.

Les bases nominatives des clients dans chaque pays sont des ressources et des actifs stratégiques de Boursorama. L'accès et la manipulation de ces bases sont strictement contrôlés aussi bien en interne qu'en externe.

3.2.4.1.2. Intégrité

Les serveurs Web de Boursorama bénéficient du suivi d'une équipe dédiée d'exploitants. Outre les tâches d'exploitation quotidiennes, cette équipe a aussi pour mission de suivre les alertes de sécurité quotidiennes et d'appliquer les correctifs et patches appropriés à l'ensemble du parc des serveurs Web. De fait, une réactivité importante et un suivi strict des failles de sécurité sont essentiels pour garantir une sécurité optimale des serveurs Web qui accueillent les connexions des internautes.

La sécurité est un des éléments importants du développement du site transactionnel, sous-traité à Atos Origin. Une solution de détection de perte d'intégrité, sur les systèmes et des procédures de sécurité, permet d'avoir un cadre rigoureux de réponse lors de tentatives d'attaques, d'agressions ou d'intrusions logiques venant de l'extérieur. Des tableaux de bord de sécurité sont inclus dans les tableaux de bord mensuels fournis à Boursorama par Atos Origin.

Des tests d'intrusion sur l'ensemble des systèmes frontaux ("front office") sont menés sur demande de Boursorama par un prestataire spécialisé et indépendant des partenaires actuels de Boursorama. Ces mesures régulières et récurrentes permettent à Boursorama d'apprécier les évolutions des dispositifs et les moyens mis en œuvre dans le domaine de la sécurité par chacun de ses partenaires. Ainsi, Boursorama dispose de ses propres informations sur la vulnérabilité de ses infrastructures, qu'elles soient hébergées par des prestataires extérieurs ou gérées en interne et a ainsi une vue globale de la sécurité des systèmes mise en œuvre. A la demande de Boursorama, Atos Origin sollicite pour son compte propre une autre société spécialisée et reconnue pour l'audit récurrent semestriel de ses systèmes (aspects techniques et organisationnels) dédiés à Boursorama. Boursorama a connaissance des résultats de ses travaux.

Le site transactionnel est surveillé et exploité, par une présence humaine jusqu'à la fermeture des marchés. Le matin, une équipe vérifie le bon déroulement des traitements d'intégration et effectue un suivi rigoureux des processus. De même, quotidiennement avant l'ouverture des marchés, l'ensemble des applications et des canaux d'accès est vérifié par un opérateur, qui peut réagir et contacter les personnes responsables en cas de difficulté.

3.2.4.1.3. Disponibilité

Outre la sécurité interne, un site physique de secours a été mis en place par Atos Origin dès la fin 2000, grâce auquel les services transactionnels de Boursorama peuvent revenir en ligne, en cas d'indisponibilité du site principal d'hébergement du système. Cette solution de « reprise après désastre » («D.R.S.») assure les fonctions essentielles, en particulier la possibilité d'effectuer des transactions et d'en vérifier l'exécution.

De plus, le site Web de « backup » développé par Boursorama et hébergé par Atos Origin, tout comme le nom de domaine (www.boursorama2.com) garantit aux clients l'accès à leur portefeuille même si le site principal est hors d'usage.

L'ensemble des équipements réseaux, informatique et de connectique sont dupliqués de façon à éviter les interruptions en cas de panne sur un équipement particulier.

Le site transactionnel principal dispose de courant ondulé et de deux groupes électrogènes, testés régulièrement. Un contrat avec une raffinerie de pétrole permet une livraison en quatre heures. Le site transactionnel secondaire dispose lui aussi d'un groupe électrogène de secours. Ceci vient en surcroît des batteries électriques ne permettant qu'une autonomie limitée.

Les serveurs web du site www.boursorama.com sont hébergés par Verio/NTT à Paris. Cet hébergement bénéficie d'un très bon niveau de sécurité : la climatisation et la fourniture de courant électrique sont secourus, les locaux sont protégés 24h/24, 7 jours/7, de nombreux opérateurs télécoms et fournisseurs Internet sont disponibles sur le site même. Un site de secours est également mis en œuvre sur un site secondaire de Verio à l'étranger.

3.2.4.1.4. Sécurité clients

Par ailleurs, la rubrique sécurité du site Web de Boursorama informe nos clients sur :

- La sécurisation de notre site ;
- La gestion des mots de passe ;
- La déconnexion du site ;
- Les risques de fraude (phishing, ...) ;
- les configurations nécessaires pour optimiser la sécurité.

3.2.4.2. Les niveaux de contrôle

3.2.4.2.1. Les autorités de tutelle

Boursorama a été dûment habilitée par le CECEI en tant que banque prestataire de services d'investissement. L'exercice du contrôle interne s'inscrit dans le cadre du règlement n°97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (modifié par le règlement n° 2001-01 du 26 juin 2001 et n°2004-02 du 15 janvier 2004 et par les arrêtés du 31 mars 2005 et du 17 juin 2005) et dans le cadre fixé par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le règlement n°97-02 définit le contrôle interne comme un outil permettant :

- de vérifier que les procédures d'exercice des différents métiers des entreprises concernées sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, aux normes et usages professionnels et déontologiques, aux orientations de l'organe exécutif ;
- de vérifier que les procédures de décision et de prise de risques sont strictement respectées ;
- de vérifier la qualité de l'information comptable et financière, qu'elle soit destinée à l'organe exécutif et à l'organe délibérant, transmise aux autorités de tutelle et de contrôle ou qu'elle figure dans les documents destinés à être publiés ;
- de vérifier les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information ;
- de vérifier la qualité des systèmes d'information et de communication.

Il spécifie par ailleurs un certain nombre d'obligations relatives à la mesure des différents risques des activités des entreprises concernées et des procédures via lesquelles l'organe délibérant évalue la qualité du contrôle interne.

• En France :

La Commission Bancaire est chargée de contrôler le respect par les établissements de crédit et par les entreprises d'investissement des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables et de sanctionner les manquements constatés. La Commission Bancaire peut procéder par contrôles sur place ou demander communication des rapports des Commissaires aux Comptes ou de manière générale, de tous documents jugés utiles.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF), instituée par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 contrôle l'activité de Prestataire de Services d'Investissement de Boursorama. Dans le cadre de son règlement général, l'AMF institue différentes règles devant être respectées par Boursorama (nomination d'un RCSI, cadre des relations contractuelles avec les clients, des obligations des employés, protection des intérêts du marché et des clients, règles de bonne conduite, contrôle des abus de marché,...).

• **En Allemagne**, les règles générales de contrôle interne sont définies par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), autorité de tutelle qui contrôle les activités de Fimatex, succursale de Boursorama. Le cadre précis du contrôle interne est fixé par le « Nationale aufsichtrecht capital I, 3 besondere Aufsichtsthemen, 3.1. rundsreiben zur internen revision § 25a cap. 1 KWG ».

C'est également la BaFin qui contrôle les activités de Veritas, filiale de Boursorama spécialisée en gestion d'actifs. Le cadre du contrôle interne est fixé par la circulaire 1/2000 de janvier 2000, portant sur « les exigences minima pour les fonctions d'audit interne des institutions de crédit ».

• **En Espagne**, l'autorité de tutelle qui contrôle les acti-

vités de Selftrade, succursale de Boursorama, est la Comisión Nacional del Mercado de Valores (CNMV). L'activité « Banque » en Espagne, dans le cadre du pass-portfolio européen est contrôlée par le Banco de España.

- **Au Royaume-Uni**, l'activité de la filiale Talos, sous la marque Selftrade UK, est soumise au Financial Services Authority (FSA), régulateur britannique. Les pouvoirs statutaires du FSA sont fixés par le « Financial Services and Markets Act 2000 ». Le cadre du contrôle interne est précisé dans le FSA Handbook, Senior Management Arrangements, Systems & Controls, section SYSC 3.

3.2.4.2.2. *Le contrôle interne*

Les conditions d'exercice du contrôle interne de Boursorama sont encadrées par le règlement CRBF 97-02 du 21 février 1997, par le règlement général de l'AMF et par la Directive N°90 de la Société Générale. Dans ce sens, un responsable du contrôle permanent également responsable de la conformité pour les services d'investissement (RSCI), et un responsable du contrôle périodique ont été désignés par Boursorama. Les responsabilités de ces fonctions ont respectivement été attribuées au Directeur des Risques et du Contrôle Permanent et au Directeur du Contrôle Périodique de Boursorama.

- **Le contrôle permanent**

Le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées, et du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations, est assuré par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Boursorama qui s'appuie sur les Contrôleurs Internes de chaque pays.

Son rôle est notamment de s'assurer que l'activité de Prestataire de Service d'Investissement, exercée par Boursorama et ses collaborateurs, est en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et déontologiques en vigueur. Dans ce cadre, le RCSI rédige chaque année un rapport portant sur la déontologie et sur le contrôle des Services d'Investissement, qui est transmis à l'AMF.

Le RCSI est également en charge de la lutte quotidienne contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et à ce titre est le correspondant Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) de Boursorama.

Le contrôle permanent s'appuie sur la surveillance permanente : pierre angulaire du système de contrôle interne, celle-ci se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir au niveau opérationnel, la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Elle comporte deux volets : la sécurité au quotidien (formation des collaborateurs, procédures, contrôles a priori) et la supervision formalisée (vérifications régulières et formalisées de l'ensemble des services d'une entité, effectuées par tous les niveaux hiérarchiques).

Le contrôle permanent est complété par d'autres agents exerçant des activités fonctionnelles : la

Direction Financière assure le premier niveau de contrôle comptable et financier, la Direction des Risques assure la surveillance des risques de conformité, de crédit, de marchés, des risques opérationnels et de la sécurité et le Secrétariat Général assure la surveillance des risques juridiques et fiscaux.

- **Le contrôle périodique**

Boursorama est soumise au contrôle périodique de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs mis en place.

Ce contrôle est assuré par le département d'audit interne de Boursorama. La mission de l'audit interne est d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du système de contrôle interne. Il couvre l'ensemble des activités et entités du Groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction.

Un plan d'audit annuel est élaboré par le Directeur du Contrôle Périodique, qui est approuvé par le Président Directeur Général de Boursorama et validé par le Comité d'Audit et des Comptes. Les préconisations formulées par les différents audits font l'objet d'un suivi par l'audit interne.

Le rapport annuel 97-02 de l'année 2005, au titre des articles 42 et 43 du règlement précité, a été établi par le Directeur du Contrôle Périodique, présenté au Comité d'Audit et des Comptes et au Conseil d'Administration du 12 mai 2006 et adressé à la Commission Bancaire. Le service d'Audit ainsi que l'Inspection Générale de la Société Générale peuvent également intervenir à tout moment.

3.2.4.2.3. *Mesures de contrôle du Forum de www.boursorama.com*

Boursorama a mis en place une organisation interne afin de veiller au bon fonctionnement des forums, au regard de la législation en vigueur (LCEN du 21/06/04 loi pour la Confiance Economique Numérique).

En tant qu'organisateur technique des forums, Boursorama exerce son devoir de vigilance par le biais de mesures de contrôle actif (suppression des messages injurieux, à caractère diffamatoire).

En outre, Boursorama assure le stockage direct et permanent de tous les messages et peut être amené à collaborer activement avec les autorités judiciaires en communiquant les données d'identification des auteurs des messages litigieux.

3.2.4.3. **Certificat AFAQ Service Confiance WEBCERT®**

La qualité de service étant un moteur essentiel de développement client, Boursorama a souhaité reconduire comme chaque année depuis 1999, son engagement volontaire dans sa démarche de certification. Son label, AFAQ Service Confiance WEBCERT™,

porte particulièrement sur la loyauté et la sécurité des transactions, l'information et la protection du client et des données client, la qualité du service offert, la maîtrise et le contrôle du respect des engagements.

La certification est reconductible au terme d'une durée de validité de trois ans, pendant lesquels, des contrôles, audits en ligne et audits sur place sont effectués par les experts de la société AFAQ/AFNOR Certifications, une fois par an. Après sa première obtention par Fimatex (à partir d'un référentiel validé par des professionnels de l'Internet et des associations de consommateurs) à l'origine circonscrit aux « Transactions boursières en ligne », le périmètre de certification s'est élargi depuis décembre 2006 au placement en contrats d'assurance vie « Boursorama Vie ». Il s'agit d'une activité pour laquelle des délais de traitement et des obligations de résultats sont également suivis et respectés, comme ceux d'adhésion au contrat, d'arbitrages, de versements libres, de rachats partiels et total, de traitement des réclamations. Le détail de ces engagements pris à l'égard des clients, ainsi que leurs délais respectifs sont accessibles sur le site.

Cette reconduction de labellisation WEBCERT®, est obtenue au terme des processus suivants :

- audit des sites Boursorama Banque et Boursorama Vie, effectués sur place dans les locaux de Boulogne. Ils portent principalement sur la réalisation de transactions boursières en ligne et la vérification de la présence des éléments d'informations nécessaires sur le site www.boursorama.com ;
- d'audit des différents services de Boursorama en France (services Canaux à distance), Informatique, DDO et Boursorama Vie, Marketing, Direction des Ressources Humaines, Sécurité informatique, Juridique, Qualité) réalisé par un expert de l'organisation qualité en entreprise de l'AFAQ/AFNOR sur une durée de cinq jours.

Ce renouvellement, sans remarques ni non-conformité, pérennise la solide culture qualité et processus de Boursorama Banque parallèlement au lancement de son offre bancaire globale qui fait suite à l'acquisition de la société CaixaBank France en mai 2006.

Parmi les points forts relevés dans le rapport AFAQ/AFNOR :

- La mise en place opérationnelle de nouveaux outils et l'automatisation des tâches en constante évolution en parallèle à d'importants développements de produits et d'activités;
- Les outils de pilotage et de maîtrise des activités exploités de manière très pointue; La sécurisation du site : entre autres, l'acquisition du certificat électronique VeriSign SSL garantit au client l'authenticité de Boursorama en tant que propriétaire ou opérateur du site Web, et confirment la validité de son activité com-

merciale. D'autre part, les clients composent dorénavant leur mot de passe à l'aide du clavier virtuel après la saisie de leur identifiant. Ce système protège des virus programmés pour espionner les touches tapées sur le clavier;

- Un souci de pédagogie et même « d'éducation » à l'égard des clients et visiteurs sur la sécurité informatique avec une constante réactualisation des données;
- Une simplicité avérée pour l'utilisation du site transactionnel et un encadrement pour le client détenteur d'un contrat Boursorama Vie ;
- Le développement constant de la gestion électronique des documents. La gestion temps réel est menée avec un souci de responsabilité environnementale ;
- La pertinence des audits qualité menés en conformité avec le référentiel et dans un souci de suivi de la boucle d'amélioration continue d'une année sur l'autre;
- La fidélisation des clients depuis le démarrage des activités ;
- La référence du site « Boursorama »;
- Les exigences réglementaires totalement intégrées dans le fonctionnement de l'organisme, comme en attestent les différents contrôles et inspections effectués.

3.2.4.4. Mesures qualité mises en place par Boursorama en France

• Accueil téléphonique

En 2006, le taux des appels traités s'élève respectivement pour le service clientèle (clients et bourse) et pour le service commercial à 85% et à 84%.

Une satisfaction globale de 86% pour le service clientèle¹ et de 89,37% pour le service commercial.

• Taux de réclamations

Le taux moyen de réclamations par ordre est de 0,35% pour l'année 2006. Pour le traitement des réclamations dans les trois jours, Boursorama gagne 5 points pour les « Très satisfaits » sur 2005.

- Le **taux de satisfaction** de la qualité globale du passage d'ordre est de 94%¹.

- Le **délai d'ouverture de compte**, malgré le fort pic d'ouvertures enregistrées de janvier à mai 2006, se maintient à un niveau respectueux des engagements (trois jours ouvrés maximum)².

La Note globale de Boursorama Banque est de 7.24 sur 10, avec un fort taux de nos clients (80%) accordant la note de 7 et au-delà pour la performance générale.

L'offre de transaction et de passage d'ordres en temps réel sur Internet, l'incitation du client à la gestion de tous ses comptes sur Internet, le développement constant en interne d'outils de gestion électronique des

(1) Source : dernière enquête annuelle proposée dans le cadre de sa certification et sur un échantillon de 1.900 clients qui ont répondu au questionnaire disponible sur le site client

(2) Source : Revue d'Efficacité du troisième trimestre 2006

documents appuient une orientation responsable de l'environnement. Une charte d'éco-comportements à l'usage des collaborateurs ainsi que des démarches internes pour informer les salariés sur l'environnement sont actuellement à l'étude.

3.3 Les facteurs de risques

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires sont les suivants :

- **le risque de Crédit** : risque de perte dû à l'incapacité des clients de faire face à leurs obligations financières ;
- **le risque de Marché** : risque de perte dû aux changements dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité ;
- **le risque Structurel** : risque de perte lié à l'impossibilité de re-financer le bilan de la banque à des taux raisonnables pour les échéances appropriées ;
- **le risque Opérationnel** : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise des risques de Boursorama respecte :

- une stricte indépendance de la filière risques par rapport aux hiérarchies opérationnelles;
- une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe.

La Direction des risques du Groupe est rattachée directement au Directeur des Fonctions Support de Boursorama. Chaque pays possède également son propre service des risques.

Les effectifs des Risques rassemblent globalement 27 personnes au sein des différents pays dans lesquels Boursorama est implantée.

3.3.1. Risques de crédit

3.3.1.1. L'approbation des risques

Depuis l'acquisition de la CaixaBank France, les risques de crédit auxquels est exposée Boursorama sont les risques liés aux prêts immobiliers et, dans une moindre mesure, pour la partie produits financiers, aux interventions de ses clients au Service à Règlement Différé en France, sur un compte de marge en Espagne et en Allemagne ou bien encore, aux opérations sur produits dérivés sur les marchés organisés (Monep, Meff, Eurex et Xetra).

Les procédures de décisions d'engagements, sont organisées par voie de délégations. Elles sont clairement formalisées et adaptées aux caractéristiques de l'entreprise, en particulier à son orientation vers la clientèle de particuliers.

• Les prêts et engagements.

Cette activité ne concerne que notre implantation en France.

L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et des capacités de remboursement.

La prise d'engagement est organisée sur la base de trois grands principes :

- la nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse d'un découvert autorisé ou d'un prêt personnel ou immobilier;
- la centralisation sur la Direction des Crédits des demandes d'autorisation avec la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du niveau de risque;
- l'indépendance des services d'analyse.

La Direction Générale définit les procédures d'octroi de crédits et les limites attribuées en matière de délégation. Leur périodicité de révision est au minimum annuelle.

Conformément à notre activité orientée vers la clientèle de particuliers, nos risques de crédits sont divisés, la plupart de nos encours est garantie par des sûretés réelles (caution mutuelle, affectations hypothécaires et nantissements de produits de placements).

Nos encours de crédits sont classés automatiquement en créances saines ou douteuses selon les critères BAFI. La comptabilisation des provisions est automatique.

• Le Service à Règlement Différé.

L'effet de levier maximum donné par le Service à Règlement Différé est réglementé par les articles 517-3 à 517-15 de l'Autorité des Marchés Financiers et la Décision 2000-04 relative à la couverture des ordres avec service de règlement et de livraison différés.

Boursorama a décidé d'exclure certains actifs ou de réduire leur effet de levier.

Chaque client se voit ainsi affecté d'une capacité théorique d'engagement sur le Service à Règlement Différé, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

• Le Marché des Dérivés.

Le marché des produits dérivés est disponible dans les implantations française, allemande et espagnole.

Le système d'analyse des risques sur produits dérivés s'appuie sur un modèle en vigueur dans l'ensemble du Groupe Fimat (un des premiers intervenants mondiaux sur produits dérivés) et permet de calculer le dépôt de garantie nécessaire pour couvrir la perte maximale calculée parmi 16 scénarii de choc sur les marchés. L'amplitude des chocs sur les sous-jacents est régulièrement actualisée en fonction de l'évolution des

marchés ; celle des chocs de volatilité correspond à des usages de marché. Ces paramètres sont ensuite rapprochés des minima imposés par les autorités de marché (en prenant notamment en compte le coefficient multiplicateur).

Afin de limiter les risques sur ces produits, Boursorama applique un coefficient multiplicateur à cet appel de marge. Ce coefficient multiplicateur varie de 100% à 150% en fonction des clients et des produits.

• Les comptes de marge.

Les comptes de marge sont proposés par nos succursales allemande et espagnole. Ces comptes permettent de bénéficier d'un effet de levier pour acheter ou vendre des titres. Le montant du découvert autorisé est fonction des clients et des titres détenus en portefeuille.

Une limite (plafond autorisé) est fixée client par client. De plus, le ratio retenu (Valeur du portefeuille/cash) varie en fonction des titres sous détenus entre 120 et 200%, avec une limite de découvert maximum par client.

Les titres qui donnent de la couverture sont validés lors des comités des risques; les critères de sélection des valeurs sont l'appartenance à un indice de référence, leur faible volatilité et leur grande liquidité.

Notre filiale au Royaume-Uni ne propose aucun produit avec effet de levier.

3.3.1.2. Le suivi et le contrôle des risques

Chaque entité du Groupe dispose d'un système de contrôle, la centrale des risques, qui a pour but de maîtriser le risque de crédit sur ses clients.

Pour les comptes à vue en France, ce système vérifie systématiquement que les clients détiennent des liquidités suffisantes lors des demandes de débit sur les comptes. Pour les comptes sur instruments financiers, ce système vérifie systématiquement que les clients détiennent des liquidités suffisantes en portefeuille y compris pour respecter les contraintes réglementaires de couverture et de position.

En plus du contrôle effectué par notre centrale des risques, les clients présentant un solde débiteur au delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture sont suivis par le service des Risques, qui analyse la situation des clients, et prend les décisions en fonction de ses délégations.

Boursorama a construit un système de gestion des risques reposant sur une analyse à trois niveaux :

- Analyse de premier niveau par la centrale des risques (avant d'autoriser tout nouvel ordre ou opération de débit). Toutes les opérations des clients font l'objet d'un calcul de risque avant d'être transmises. Cette analyse est réalisée à partir de paramètres renseignés par Boursorama, de leur solde espèces, de la position titres et produits dérivés du client, ainsi que des opérations exécutées dans la journée et de celles en

cours pour les comptes d'instruments financiers;

- Analyse de deuxième niveau par le service Risques. Quotidiennement, le risque porté sur chaque compte est recalculé après mise à jour des données nécessaires par les systèmes de back-office. Les clients présentant un solde débiteur au delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture sont suivis par le service Risques, qui analyse la situation des clients, les avertit, rejette éventuellement les opérations en instance d'imputation ou déboucle leurs positions titres en cas de persistance de la situation et génère les opérations de recouvrement le cas échéant;
- Analyse de troisième niveau lors de Comités Risques mensuels. Un Comité Risque mensuel se tient dans chaque pays en présence du Directeur des risques du Groupe et un compte rendu de ce comité est diffusé au management.

3.3.1.3. Politique de provisionnement

L'évaluation des risques est réalisée mensuellement. En particulier, les dossiers douteux non contentieux font l'objet d'une révision dossier par dossier qui aboutit soit :

- à une régularisation à brève échéance (accord de règlement avec le client, prise en charge par une compagnie d'assurance, vente en cours du bien objet du financement ...), ou
- au transfert en gestion contentieuse, à l'occasion du comité hebdomadaire entre la Direction des Crédits et la Direction Juridique.

Une présentation des dossiers transférés au Contentieux les plus significatifs est réalisée à l'occasion du Comité des Risques mensuel.

A partir de l'entrée en douteux, le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est automatique à hauteur de 100% pour tous les crédits (comptes débiteurs et prêts).

Pour tous les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans notre système d'information.

Le provisionnement en capital des prêts personnels et des comptes débiteurs sans garantie est également automatisé.

3.3.1.4. Analyse du portefeuille de crédit

Au 31 décembre 2006, la répartition des encours de crédits de Boursorama est la suivante :

(En MEur)	Montant
Opérations avec la clientèle	1 765
Dont crédits irréguliers et impayés	43
Dont crédits douteux	22
Engagement au Règlement Différé	208
Comptes sur marge	47
Opérations spécifiques	345,5
Opération de financement d'un méthanier ³	173
Opération de financement de porte-conteneurs ⁴	127
Engagement hors bilan dans l'opération de financement de porte-conteneurs ⁵	45,5

Les opérations spécifiques de financement d'un méthanier et de 4 porte-conteneurs ont été réalisées en 2000 et 2005 pour des clients de « la Caixa » à Barcelone dont nous avons acquis la filiale française le 16 mai 2006.

Etant donné l'orientation vers la clientèle de particuliers de l'activité, les risques de crédit sont divisés. L'encours moyen net d'un dossier de crédit hors opé-

rations spécifiques est faible (78KEur au 31 décembre 2006 contre 74KEur au 31 décembre 2005).

• La répartition de nos encours bruts par catégorie d'emprunteurs, par objet et par nature de crédit au 31 décembre 2006 :

La répartition de nos encours bruts totaux est élaborée par emprunteurs, objets de financements et nature de crédits.

Répartition par emprunteurs :

Répartition par emprunteurs	Encours bruts totaux	Encours bruts contentieux
Personnes physiques (salariés, retraités, chefs d'entreprises, professions libérales, artisans, entrepreneurs individuels, ...)	69%	52%
SCI	19%	24%
Personnes morales, hors SCI	12%	24%

Répartition par objet de financement :

Répartition par objet de financements	Encours bruts totaux	Encours bruts contentieux
Résidence principale	24%	25%
Résidence secondaire	4%	4%
Résidence locative	47%	14%
Rachat de créance	4%	3%
Travaux	3%	7%
Murs ou locaux commerciaux	4%	11%
Autres (usage mixte, acquisition de parts, ...).	14%	36%

Nature des crédits :

Répartition par nature de crédits	Encours bruts totaux	Encours bruts contentieux
Long Terme	94%	84%
Court Terme	6%	16%

Répartition par nature de crédits	Encours bruts totaux	Encours bruts contentieux
Taux variable et révisable	59%	39%
Taux fixe	34%	43%

³ L'opération de financement du navire marchand le méthanier, est garantie par des dépôts à terme nantis ouverts dans nos livres à hauteur de 100%.

⁴ Les financements concernant les navires Porte-conteneurs sont contre-garantis au moins à hauteur de 100% par des dépôts nantis ouverts dans les livres de Boursorama.

⁵ La construction des navires Porte-conteneurs n'est pas encore totalement achevée. Il reste donc une somme de 45,5 MEur à débloquer dans le cadre du financement.

Dans les crédits long terme nous avons une majorité de crédit à taux variable ou révisable.

• **Par ailleurs, la répartition du nombre de dossiers par ancienneté au moment du transfert en contentieux est la suivante :**

- 38% des dossiers ont moins de 3 ans ;
- 50% des dossiers ont entre 3 et 10 ans ;
- 13% des dossiers ont plus de 10 ans ;

(En MEur)	Encours	%
Garanties Hypothécaires	1 364	77,3%
CNP Caution	50	2,81%
Nantissement de produits de placement	83	4,7%
Autres garanties	99	5,6%
Sans garantie	169	9,6%
Encours Brut total	1 765	100,0%

3.3.2. Risques de marché

Boursorama est faiblement exposée au risque de marché : le portefeuille de titres disponibles à la vente et de trading s'élève à 11,8 MEur au 31 décembre 2006.

Ces placements sont effectués sous contrôle de la direction financière de Boursorama.

3.3.3. Risques structurels (taux, liquidité, change)

• **Risque structurel de taux**

Le risque structurel de taux provient principalement des positions nettes (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

La gestion du risque structurel de taux est encadrée par la mesure de la sensibilité. La sensibilité est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs. La sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la variation de la marge d'intérêt annuelle. La limite fixée pour Boursorama par le Comité de Gestion du Bilan est de 2,2 MEur.

Mesure et suivi :

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leurs échéances respectives.

Les actifs et passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéances des encours sont déterminées en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (dépôts à vue), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, ...). La détermination des positions à taux fixe permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position à la variation des taux. Le stress test utilisé est,

• **La répartition des encours bruts au 31 décembre 2006 par garanties :**

Compte tenu de notre orientation vers les financements immobiliers, nos encours sont garantis par des sûretés réelles (CNP Caution, affectation hypothécaire et nantissement de placements). Au 31 décembre 2006, la répartition de nos encours bruts était la suivante (hors opération spécifique) :

	Encours	%
Garanties Hypothécaires	1 364	77,3%
CNP Caution	50	2,81%
Nantissement de produits de placement	83	4,7%
Autres garanties	99	5,6%
Sans garantie	169	9,6%
Encours Brut total	1 765	100,0%

à ce jour, une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de +1%.

Au 31 décembre 2006, la sensibilité du Groupe s'établit à 0,5 MEur, et reste inférieure à sa limite de 2,2 MEur.

Couverture du risque de taux :

Afin de couvrir le risque de taux, Boursorama a mis en place les opérations suivantes :

- Swaps de taux. Ces opérations sont destinées à réduire la position nette de taux fixe. Elles sont comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur;
- Caps de taux. Ces opérations sont destinées à couvrir la position optionnelle créée par le portefeuille de prêts capés. Elles sont pour partie comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur et pour partie comptabilisées en trading.

• **Risque structurel de change**

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux titres de participations en livres sterling financés par achat de devises;
- aux réserves dans les implantations étrangères (Talos).

Pour financer ses investissements à long terme en devises, Boursorama achète des devises fortes (GBP) afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion qui figurent dans la situation nette.

• **Risque structurel de liquidité**

Le risque structurel de liquidité est causé par les positions résiduelles de liquidité sur les 20 prochaines années. La position résiduelle de liquidité est construite comme le net des échéanciers des emplois (actifs) et ressources (passifs). Les échéanciers sont établis en tenant compte des caractéristiques contractuelles et d'hypothèses comportementales (dépôts à vue et remboursements anticipés de crédits).

La position résiduelle de liquidité au 31 décembre 2006 se caractérise par un excédent d'emplois par rapport aux ressources.

Pour réduire le risque de liquidité créé par cet excédent et satisfaire aux obligations réglementaires, Boursorama a mis en place ou renouvelé les opérations suivantes :

- Ligne de crédit de maturité supérieure à 5 ans. Cette ligne garantit la possibilité de disposer de ressources de maturité supérieure à 5 ans à tout moment,
- Emprunt de refinancement à taux variable de maturité supérieure à 5 ans. Cet emprunt indexé sur les taux Euribor procure des ressources de maturité longue sans déformer la position de taux.
- Emprunts overnight destinés à combler l'éventuel déficit de liquidité spot.
- La trésorerie des différentes entités du Groupe est progressivement centralisée à Boulogne-Billancourt.

Ces opérations ont eu pour effet de maintenir systématiquement les ratios réglementaires au delà des minima requis et de limiter les positions résiduelles de liquidité. Toutefois, du 29 décembre 2006 au 1^{er} janvier 2007, le ratio de liquidité s'est élevé à 97% ; il était donc légèrement inférieur au minimum réglementaire de 100%. (cf paragraphe 2.1.3 page 10).

3.3.4. Risques opérationnels

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc...).

Il inclut le risque lié à la sécurité des systèmes d'information, le risque juridique et réglementaire et le risque environnemental. On lui associe le risque stratégique et le risque d'image.

Sa gestion repose sur un dispositif de prévention, de contrôle et de couverture qui intègre des procédures détaillées, une surveillance permanente, des polices d'assurance, auxquelles s'ajoutent des missions de contrôle réalisées par l'audit.

Des correspondants risques opérationnels ont été désignés dans chaque entité de Boursorama qui organisent, à leur niveau, la collecte des informations sur les pertes intervenues et leur remontée vers la Direction des Risques du Groupe.

C'est pour cela que Boursorama a mis en place dès fin 2003, un processus de collecte et de remontée des pertes opérationnelles au sein de l'ensemble du Groupe.

Les pertes opérationnelles d'un montant supérieur à 10.000 Eur sont reportées (via une Fiche de Perte Opérationnelle) dès qu'elles sont enregistrées en comptabilité. La notion de perte comprend aussi bien les pertes dont le montant est déjà arrêté que les provisions constituées au titre des incidents de risques opérationnels pour lesquels le montant de la perte n'est pas encore connu avec certitude.

Cette base de données permet d'analyser les pertes

(par catégorie d'événement, par cause, par activité...) et de suivre leur évolution ainsi que les plans d'actions correctrices proposés.

En plus des montants et causes de ces pertes opérationnelles, les solutions mises en place à court terme et à long terme pour éviter que ces risques se renouvellent sont décrites.

3.3.5. Autres risques

3.3.5.1. L'environnement concurrentiel

Au cours de ces dernières années, les banques de réseaux ont développé pour leurs clients leur propre offre de courtage en ligne. Ces acteurs ne présentent pas un risque majeur pour Boursorama, car leurs offres ne donnent pas accès aux mêmes services et prestations - l'accès au SRD (en France), au margin trading (Espagne, Royaume-Uni), aux produits dérivés, à un service clientèle personnalisé - que les courtiers en ligne.

Les particuliers véritablement intéressés à gérer activement leur épargne en ligne, se dirigent naturellement vers des acteurs comme Boursorama.

3.3.5.2. Risque Juridique

Boursorama certifie n'avoir fait face à aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir des effets significatifs sur sa situation financière.

3.3.5.3. Risque de marques et noms de domaine

Boursorama dépose les marques qu'elle exploite (et notamment Boursorama, Boursorama Banque, Fimatex et Selftrade) dans les pays européens où elle opère ou désire opérer.

Par ailleurs, la marque Boursorama bénéficie d'une protection globale communautaire.

De surcroît, Boursorama mène une politique défensive de ses marques reconnues, notamment en effectuant, d'une part des dépôts de marques complémentaires et similaires, et d'autre part des procédures d'opposition d'enregistrement de marques qui s'avèrent contrefaisantes du fait de leur similarité avec les marques de Boursorama.

Concernant les noms de domaine, Boursorama réserve les noms de domaine sous les extensions géographiques des pays européens concernés (exemples : boursorama.fr, selftrade.es, fimatex.de...), sous l'extension « .eu » et sous les extensions génériques (.com, .biz, .info, .net, mobi...).

Le droit français appliqué aux signes distinctifs ainsi que la jurisprudence en France et dans les autres pays européens réduisent considérablement le risque de voir un nom de domaine appartenant à Boursorama utilisé abusivement par un tiers, a fortiori si sa mauvaise foi est évidente. Il subsiste un risque de voir des adresses voisines adoptées par des sociétés non concurrentes de Boursorama. Le risque économique est cependant relativement faible, le cas des sociétés concurrentes étant en principe couvert par le droit des marques.

Boursorama détient actuellement un portefeuille de 172 marques enregistrées (68 en 2005) et environ 400 noms de domaine (250 en 2005). Certaines marques cédées lors de l'acquisition de CaixaBank France sont actuellement en cours d'inscription au registre national des marques. Ces marques en cours d'inscription couvrent certains produits bancaires qui continuent à être commercialisés par Boursorama.

Les marques et les noms de domaines considérés comme les plus importants font l'objet d'une surveillance nationale et mondiale. En tant que propriétaire de ses marques et noms de domaine, Boursorama ne reverse et n'encaisse aucune royalty.

3.3.5.4. Risques industriels et liés à l'environnement

Néant

3.3.5.5. Risques sur engagements hors bilan

Le « hors bilan » constate :

- les ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle;
- une ligne de refinancement accordée par La Caixa;
- des engagements donnés et reçus par la succursale espagnole dans le cadre de son activité de « margin trading » :
 - ✓ Engagements reçus : les titres achetés par les clients à l'aide de crédit accordé par Boursorama sont nantis;
 - ✓ Engagements donnés : il s'agit de la différence entre le montant des prêts accordés aux clients et le montant maximum des prêts auxquels les clients ont droit;
- des engagements de garantie reçus dans le cadre de nantissement de titres;
- un engagement de financement reçu de la clientèle, lié à une opération de financement exceptionnel;
- des engagements de garantie donnés à la clientèle;
- les engagements SRD.

Dans le présent document de référence, Boursorama n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif ou qui pourrait le devenir. Boursorama n'est donc pas exposée directement à un risque de liquidité (emprunt) ni de change.

3.3.5.6. Risque de blanchiment

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est un enjeu majeur pour les Etablissements financiers. Boursorama a continué à développer la lutte contre le blanchiment autour de quatre piliers :

- la formation : chaque nouveau salarié de Boursorama a bénéficié d'une formation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux. L'ensemble du personnel a également reçu un rappel de formation sur ce sujet ;
- la prévention : pour tous les nouveaux clients, nous nous assurons de la présence de l'exhaustivité des documents, ainsi que de leur cohérence, nous permettant de vérifier leur identité et leur domicile ;
- la vigilance : les opérations présentant une certaine

typologie sont examinées par le contrôle interne ;
- des missions régulières de contrôle sont réalisées sur les opérations effectuées par la clientèle.

En outre nos bases clients sont filtrées régulièrement avec les listes officielles (ONU, OFAC, GAFI, UE, ...).

3.3.5.7. Le plan de continuité des affaires

Cette activité consiste à développer, au niveau de chaque entité du Groupe Boursorama, des organisations, des procédures et des moyens destinés à faire face à des sinistres d'origine naturelle, accidentelle ou à des actes volontaires de nuisance, en vue de protéger le personnel, les actifs et activités essentielles, et de permettre la poursuite nos prestations de service.

Un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) pour le Groupe Boursorama a été nommé en 2003, et parmi ses principales missions :

- il propose une politique globale pour le Groupe Boursorama;
- il définit les méthodologies applicables;
- il diffuse les meilleures pratiques;
- il coordonne les dispositifs de continuité d'activité des différentes entités du Groupe.

Le Plan de Continuité d'Activité mis en place par Boursorama se décompose en deux grandes parties :

- le BCP – Business Continuity Plan – plan de secours utilisateurs. Ce plan consiste à mettre en place les procédures pour les collaborateurs ainsi que l'organisation globale à mettre en œuvre en cas de désastre;
- le DRS – Disaster Recovery Systems - systèmes de secours des plate-formes informatiques. Il s'agit de systèmes informatiques situés dans une autre localisation géographique.

La politique globale mise en œuvre par Boursorama est la suivante :

- chaque élément critique pour Boursorama doit disposer d'une solution de secours;
- chaque solution de secours est testée deux fois par an.

Par ailleurs, Boursorama s'appuie sur des prestataires externes (faisant ou non partie du Groupe Société Générale). L'ensemble de ces prestataires est soumis aux mêmes règles que Boursorama.

Les principaux prestataires du Groupe Société Générale sont : SGSS pour la tenue de comptes et conservation des titres, SGSP et Gilbert Dupont pour la partie exécution des ordres, Fimat pour la réception, la transmission, l'exécution d'ordres, la compensation et la sous-traitance d'activités de Back-Office sur les marchés à Terme ainsi qu'EuroVL pour certaines activités de Veritas (valorisation d'OPCVM et de portefeuilles).

Les principaux prestataires externes du Groupe Société Générale sont : EDS qui fournit les systèmes de Back-office bancaire (hors titres), Atos Wordline, qui fournit la

conception, la réalisation, le développement, la mise en œuvre, l'hébergement et la maintenance sur le centre serveur de l'OMS pour les différentes entités, et NTT/Verio qui fournit le service d'hébergement de serveurs dédiés retenus par Boursorama. Pour les prestations de back-office, c'est HSBC qui fournit cette prestation à notre succursale allemande, Bancoval à notre succursale espagnole et Lloyds TSB à notre filiale britannique.

3.3.5.8. Description des plans mondiaux d'assurances

En tant que filiale de la Société Générale, Boursorama est intégrée aux plans mondiaux d'assurance de la Société Générale.

Les plans mondiaux se divisent en deux parties :

- **Le Plan Mondial Centralisé qui couvre les risques suivants :**

- Vol/Dommages aux valeurs/Fraude/Détournement;
- Responsabilité Civile Professionnelle;
- Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux;
- Pertes d'Exploitation.

Les polices d'assurance du Groupe Société Générale sont négociées et souscrites par la Direction des assurances de la Société Générale. La répartition des primes entre les entités du Groupe s'opère en fonction du Produit Net Bancaire et des effectifs. En cas de sinistre, la Direction des assurances de la Société Générale gère les relations avec les courtiers et les assureurs.

- **Le Plan Mondial Décentralisé qui couvre les risques suivants :**

- Multirisques;
- Responsabilité Civile Chef d'entreprise;
- Tous Risques Informatiques;
- Bris de Machine (si nécessaire).

Ces assurances doivent être souscrites localement (par pays) par l'intermédiaire du courtier d'assurance de la Société Générale. Une fois ces contrats souscrits localement, la direction des assurances de la Société Générale offre une garantie complémentaire appelée "Umbrella" intervenant en cas de défaillance ou en complément des polices locales jusqu'à 9,15 MEur.

Nous avons toutes les assurances requises pour pratiquer une activité bancaire.

3.4 Structure financière

- **Structure financière de Boursorama**

Au 31 décembre 2006 les encours pondérés s'élèvent à 1,7 MdEur.

Boursorama a réalisé en mai 2006 une augmentation de capital de 201 MEur⁽⁶⁾ à l'occasion de l'acquisition de CaixaBank France. Le ratio de solvabilité Tier One au 31 décembre 2006 s'établit à 9,6 %.

L'actif du bilan est consacré à 82% aux crédits à la clientèle (SRD, crédits immobiliers).

Création et utilisation de fonds propres :

En 2006 les mouvements concernant les fonds propres ont été les suivants :

- Résultat net 2005 : +19 MEur;
- Produit de l'émission de capital réalisée à l'occasion de l'acquisition de CaixaBank France : +201 MEur;
- Emission d'un emprunt subordonné réalisée dans le cadre de l'acquisition de CaixaBank France : +110 MEur.

- **Principaux investissements**

France : acquisition de CaixaBank France auprès de La Caixa.

UK : vente de Squaregain à Société Générale Securities (SGSS).

3.5 Faits exceptionnels et litiges

Les principes comptables relatifs aux provisions sur risques et litiges sont décrits dans le chapitre 5 (Notes aux comptes consolidés / Principes comptables et méthodes d'évaluation – page 42). Le provisionnement des litiges clients fait l'objet d'une étude au cas par cas par le département Risques. Pour les clients débiteurs, Boursorama provisionne à compter du 31ème jour suivant le fait générateur un montant équivalent à 100% du débit moins 50% de la valeur des titres en portefeuille.

Les autres provisions pour risques et charges sont constituées, pour l'essentiel, par une provision pour risque fiscal en France (3,1 MEur) à la suite de contrôles fiscaux sur les sociétés Selftrade et Boursorama.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la structure financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

En France, Boursorama est actuellement en contentieux avec 23 de ses clients. Le risque correspondant est provisionné à hauteur de 1.749 KEur au 31/12/2006, comptabilisés en « provision sur risque clientèle ». La provision des encours débiteurs des clients en contentieux, le cas échéant, est comptabilisée parmi les «provisions pour créances douteuses», dont le total s'élève à 9.770 KEur.

En Allemagne, Boursorama est actuellement en contentieux avec 2 de ses clients. Le risque correspondant est provisionné à hauteur de 100 KEur au 31/12/2006, comptabilisés en « provision sur risques clientèle ». La provision des encours débiteurs des clients en contentieux est comptabilisée parmi les « provisions pour créances douteuses », dont le total s'élève à 297 KEur.

En Espagne, Boursorama n'est actuellement en contentieux avec aucun client. La provision des

(6) Valeur des titres émis dans le cadre de l'acquisition de CaixaBank France le 16 Mai 2006

encours débiteurs des clients en contentieux est comptabilisée parmi les « provisions pour créances douteuses », dont le total s'élève à 181 KEur.

Au Royaume-Uni, les filiales de Boursorama ne sont actuellement en contentieux avec aucun client. La provision des encours débiteurs des clients en contentieux est comptabilisée parmi les « provisions pour créances douteuses », dont le total s'élève à 95 KEur.

3.6 Axes de développement et perspectives

L'ambition de Boursorama est de satisfaire les particuliers à la recherche de solutions simples et efficaces pour gérer de façon autonome l'ensemble de leur patrimoine. Pour atteindre cet objectif, Boursorama a franchi une nouvelle étape en 2006 avec l'acquisition de CaixaBank France. Grâce à l'intégration d'un portefeuille de clients et d'une plate-forme bancaire, Boursorama veut se positionner comme un acteur clé de la banque en ligne en 2007.

La priorité pour le Groupe en 2007 sera donc d'optimiser l'utilisation du portail www.boursorama.com dans le développement et la commercialisation de toute sa gamme de produits, des produits bancaires traditionnels aux produits d'épargne en ligne. Afin de continuer à étendre sa force de frappe, le Groupe n'exclut pas la possibilité de rechercher des opérations de croissance externe selon les opportunités.

Evènements postérieurs à la clôture

Le 5 Mars 2007, la Caixa, par l'intermédiaire de ses filiales (Caixa Holding SA, Sociedad Unipersonal et Hodefi SAS), a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 20% du capital et des droits de vote de Boursorama. De plus, Boursorama a cédé Caixa Gestion à Société Générale Asset Management (SGAM) le 2 avril 2007. La cession de Caixa Gestion permet au Groupe de se désengager d'une activité éloignée de son cœur de métier et dans laquelle il n'avait pas la taille critique (419 MEur d'encours sous-gestion à fin 2006).

4. Situation financière - Résultats

4.1 Chiffres-clés

4.1.1 Indicateurs d'activité

Le Groupe a connu en 2006 une forte progression de son activité avec un produit d'exploitation en hausse de +70% à 225,7 MEur. Au-delà de l'environnement de marché favorable, à l'exception d'un troisième trimestre plus en retrait, cette performance s'explique par le succès du Groupe dans la distribution de tous ses produits. En outre, l'année 2006 a été marquée par l'acquisition de CaixaBank France. Annoncée en février 2006, la fusion juridique des deux entités a eu lieu le 1^{er} août 2006.

L'intégration de CaixaBank France contribue à hauteur de 2,2 MdEur d'encours et de 76.700 comptes. A fin 2006, l'encours total de la clientèle (titres vifs, OPCVM, numéraire, assurance vie) s'élève à 12,2 MdEur (contre 7,5 MdEur fin 2005) tandis que le flux d'ouverture de comptes montrait toujours un fort dynamisme : 73.000 comptes ont été ouverts en 2006 contre 47.200 en 2005.

• Activité Bourse

Le flux de nouveaux comptes « bourse » s'accélère avec 49.500 comptes ouverts en 2006 contre 32.000 en 2005. Cette performance confirme la pertinence de la politique marketing et commerciale du Groupe, en particulier en France où l'on constate un flux récurrent 10.000 à 12.000 nouveaux prospects « bourse » par mois.

Le nombre de transactions bourse progresse de +49% à 6,6 millions d'ordres par rapport à l'ensemble de l'exercice 2005.

On notera que la commission brute par ordre de l'activité « B2C » s'établit à 21,3 Eur par transaction.

Le produit d'exploitation « bourse » s'établit à 119 MEur. Malgré ce niveau record, l'activité « bourse » ne représente plus que 41% du produit d'exploitation du Groupe, contre 59% un an plus tôt. Cette évolution s'explique par la très forte progression des revenus issus de la distribution de produits bancaires et d'épargne.

• Activité Banque

L'acquisition de CaixaBank France annoncée en février 2006 a permis à Boursorama, après une intégration rapide des systèmes technologiques (back-office bancaire, CRM, web) de déployer une offre bancaire globale en décembre 2006. En outre, pour compléter son modèle de banque directe qui repose sur le portail www.boursorama-banque.com et sur un call-center extrêmement performant, Boursorama Banque bénéficie de 20 agences en France. L'offre bancaire de Boursorama Banque, innovante et agressive donne au client la possibilité d'effectuer toutes ses opérations courantes sans frais et de bénéficier, pour les clients les plus actifs, de la gratuité de leur carte bancaire. Enfin

Boursorama Banque offre des produits bancaires plus classiques tels que les crédits immobiliers ou les produits d'épargne réglementée.

Forte de 59.300 comptes bancaires et de 2,2 MdEur d'encours de crédit, l'activité bancaire contribue aux revenus d'intérêts de 46,9 MEur et aux revenus de commissions pour 5,2 MEur en 2006.

• Activité Epargne

A fin décembre 2006, l'encours « Epargne » (Assurance vie, OPCVM et Veritas) du Groupe s'élève à près de 4,2 MdEur contre 2,1 MdEur à fin 2005. Cette performance résulte du succès de la politique de collecte du Groupe :

- Assurance vie : 1,3 MdEur d'encours à fin 2006, contre 327 MEur un an plus tôt. Hors CaixaBank France qui contribue pour 607 MEur, les encours d'assurance vie ont doublé en 2006;
- OPCVM (hors Veritas) : 1,7 MdEur d'encours, contre 734 MEur un an plus tôt. Hors apport de CaixaBank France qui contribue pour 473 MEur, les encours ont progressé de 69%. Cette croissance s'explique essentiellement par le dynamisme de l'offre Boursorama 0% (22.700 comptes à fin 2006);
- Veritas : plus d'1,2 MdEur d'encours à fin 2006, en progression de plus 167 MEur sur un an.

A fin 2006, le produit d'exploitation « épargne » s'établit à 28,5 MEur contre 15,4 MEur un an plus tôt.

• Activité média

Le site www.boursorama.com a consolidé sa position de leader de l'information financière en ligne en France avec 5,2 millions de visiteurs uniques en décembre 2006. Par ailleurs, le portail www.boursorama-banque.com mis en ligne parallèlement au lancement de la nouvelle offre bancaire permet de mieux répondre aux attentes de l'ensemble des visiteurs, du boursier actif à l'épargnant long terme.

En 2006, le produit d'exploitation « Média » s'inscrit à 12,5 MEur, soit une progression de 33% par rapport à 2005. Cette activité est réalisée auprès d'une cible d'annonceurs sélectionnés.

L'ensemble des autres revenus du Groupe s'élèvent en 2006 à 13,7 MEur.

L'activité du Groupe en 2006 est résumée dans le tableau ci-dessous :

	2005		2006			Total
	Total	T1	T2	T3	T4	
Nombre d'ordres exécutés						
Groupe	4 440 347	1 971 625	1 746 153	1 255 558	1 636 942	6 610 278
France	3 072 637	1 197 877	1 117 639	759 606	1 089 540	4 164 662
Allemagne	569 461	159 459	144 270	101 869	97 746	503 344
Espagne	190 006	69 079	59 949	46 832	74 853	250 713
Royaume-Uni	608 243	545 210	424 295	347 251	374 803	1 691 559
<i>Dont B2B</i>	233 028	302 799	210 527	215 617	200 962	929 905
Ouvertures de nouveaux comptes						
Groupe	47 219	26 831	17 587	12 843	15 746	73 007
France	23 613	11 177	7 969	5 993	8 283	33 422
<i>dont épargne (Bvie+0%)</i>	13 269	6 343	4 377	2 747	3 744	17 211
<i>dont Banque</i>		360	243	856	1 394	2 853
Allemagne	2 738	1 395	847	936	720	3 898
Espagne	3 521	1 078	613	669	1 152	3 512
Royaume-Uni	17 347	13 181	8 158	5 245	5 591	32 175
Nombre de comptes en direct						
Groupe	462 568	484 583	486 149	526 558	530 216	530 216
France	130 932	140 532	146 558	229 786	231 574	231 574
<i>dont épargne (Bvie+0%)</i>	22 959	29 943	34 681	55 696	58 111	58 111
<i>dont Banque</i>		360	603	60 631	59 290	59 290
Allemagne	124 496	124 444	113 390	107 477	103 463	103 463
Espagne	17 085	17 730	18 304	18 905	19 911	19 911
Royaume-Uni	190 055	201 877	207 897	170 390	175 268	175 268
Encours (KEur)						
Comptes titres et PEA	4 537 258	5 194 375	4 965 686	5 229 004	5 795 507	5 795 507
OPCVM	734 432	967 573	988 247	1 591 661	1 714 284	1 714 284
OPCVM Veritas	1 081 223	1 159 197	1 100 541	1 172 592	1 248 334	1 248 334
Assurance Vie	327 468	431 341	488 281	1 172 817	1 262 793	1 262 793
Dépôts espèces	815 884	935 610	1 008 073	2 206 224	2 219 159	2 219 159
Total Groupe	7 496 264	8 688 096	8 550 828	11 372 297	12 240 076	12 240 076

En conclusion, l'exercice 2006 est marqué par le changement de dimension du Groupe lié à l'acquisition de Caixa Bank France. Avec CaixaBank France, Boursorama a acquis une plateforme bancaire éprouvée, une base de clientèle et un réseau d'agences qui lui permet de se positionner comme un acteur clé de la

banque directe en France. Son ambition est de répondre au mieux à la demande de ses clients, en leur offrant une palette de services bancaires globale allant de l'épargne en ligne aux services bancaires traditionnels, le tout à moindre frais.

4.1.2. Synthèse des résultats 2006

Comptes de résultat 2006 consolidés en normes IFRS

(En MEur)	2006				
	Groupe	France	Allemagne	R.U.	Espagne
Produit d'exploitation	225,7	152,2	27,2	35,4	10,8
Frais de traitement des ordres	-42,0	-30,3	-3,5	-6,7	-1,4
Commissions payées - Veritas	-5,3	0,0	-5,3	0,0	0,0
Charges d'exploitation bancaire	-1,8	-1,7	0,0	-0,3	0,2
Produit net bancaire	176,7	120,3	18,4	28,4	9,6
<i>Frais généraux (hors Mkg)</i>	-115,4	-71,9	-16,4	-22,0	-5,0
<i>Charges de marketing</i>	-10,9	-5,8	-1,1	-2,1	-2,0
<i>Amortissements</i>	-6,7	-3,9	-1,0	-1,5	-0,2
Total Charges d'exploitation	-133,0	-81,6	-18,5	-25,6	-7,3
Résultat brut d'exploitation	43,7	38,6	-0,1	2,8	2,3
Coût du risque	-0,8	-0,4	-0,1	-0,3	-0,1
Gain et pertes sur actifs immobilisés	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0
Résultat courant avant impôt	43,1	38,6	-0,1	2,5	2,2
Impôt	-14,6	-13,9	0,0	-0,8	0,0
Résultat net	28,5	24,7	-0,1	1,7	2,2

En 2006, le résultat brut d'exploitation s'élève à 43,7 MEur, en hausse de +95% sur un an.

tégration de CaixaBank en France au second semestre. Le résultat net du Groupe s'inscrit à 28,5 MEur contre 18,6 MEur en 2005.

Le coefficient d'exploitation s'améliore de près de 3 points à 75,2% contre 78,2% un an plus tôt malgré l'in-

Informations financières 2005 pro forma consolidés en normes IFRS

(En KEur)	Proforma 2005 Caixa 6 mois
Intérêts et produits assimilés	67 220
Intérêts et charges assimilées	(32 803)
Revenus des titres à revenu variable	3
Rémunération versée sur actions de préférence	
Commissions (produits)	104 768
Commissions (charges)	(30 268)
Résultat net des opérations financières	2 359
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	1 293
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	1 066
Produits des autres activités	23 060
Charges des autres activités	(1 826)
Produit net bancaire	132 514
Frais de personnel	(50 625)
Autres frais administratifs	(54 027)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(3 330)
Résultat brut d'exploitation	24 532
Coût du risque	(863)
Résultat d'exploitation	23 669
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(8)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	
Résultat avant impôt	23 661
Impôts sur les bénéfices	(4 003)
Résultat net	19 658

Compte tenu de l'acquisition de CaixaBank France et de ses filiales, intégrées dans le périmètre de consolidation le 30 juin 2006, et afin de permettre la comparabilité des comptes avec les périodes précédentes, des informations financières proforma ont été établies au 31 décembre 2005. Ces informations proforma 2005 ont été préparées comme si CaixaBank France et ses filiales avaient été acquises par Boursorama le 30 juin 2005. Ces informations ont une valeur purement illustrative. En raison de leur nature, elles traitent d'une situation hypothétique et par conséquent, ne représentent pas les résultats effectifs de la société.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les informations financières pro forma

Monsieur le Président – Directeur Général,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma de la société Boursorama relatives à l'exercice 2005 incluses dans la partie 4 de son document de référence daté du 18 avril 2007.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition de CaixaBank France et de ses filiales aurait pu avoir sur le bilan et le compte de résultat de la société Boursorama au 31 décembre 2005 si l'opération avait pris effet au 30 juin 2005. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux informations pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma. Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicables en France. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les documents sources, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la société Boursorama pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- Les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- Cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Paris - La Défense et Neuilly, le 17 avril 2007
Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young Audit

Deloitte & Associés

Bernard HELLER

José Luis GARCIA

4.2 Comptes au 31 décembre 2006

4.2.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Boursorama relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, comme indiqué dans le paragraphe 2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu et testé les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques de non recouvrement et leur couverture par des dépréciations.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société pro-

cède, selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation des marques, des écarts d'acquisition, des impôts différés, ainsi que des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes de l'annexe.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris - La Défense et Neuilly, le 22 mars 2007
Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young Audit

Deloitte & Associés

Bernard HELLER

José Luis GARCIA

4.2.2. Etats financiers au 31 décembre 2006

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2006

Actif (En KEur)	IFRS (1)				IFRS hors IAS 32&39 et IFRS4 (1) 31.12.2004
	31.12.2006	31.12.2005	01.01.2005		
Caisse, Banques centrales Note 3	7 267	2 418	1 617	Caisse, Banques centrales	1 617
Actifs financiers à la juste valeur par résultat Note 4	7 408	4 046	0	Portefeuille titres	84 589
Instruments dérivés de couverture Note 5	2 451	0	0		
Actifs financiers disponibles à la vente Note 6	5 343	4 193	84 642		
Actifs non courants destinés à être cédés					
Prêts et créances sur les établissements de crédit Note 7	306 851	479 992	363 128	Prêts et créances sur les établissements de crédit	363 128
Prêts et créances sur la clientèle Note 8	2 291 602	43 465	27 046	Prêts et créances sur la clientèle	27 046
Opérations de location financement et assimilées	5 528	0	0	Opérations de location financement et assimilées	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					
Actifs d'impôts Note 9	21 676	26 738	10 194	Actifs d'impôts	10 194
Autres actifs et comptes de régularisation* Note 10	98 511	53 676	164 016	Autres actifs et comptes de régularisation	164 016
Immobilisations corporelles et incorporelles Note 11	57 995	49 924	40 946	Immobilisations corporelles et incorporelles	40 946
Ecarts d'acquisition Note 12	150 802	80 333	25 733	Ecarts d'acquisition	25 733
Total	2 955 435	744 786	717 320	Total	717 267

(1) Le Groupe a décidé d'utiliser l'option prévue par la norme IFRS 1 de ne pas retraiter le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 conformément aux dispositions des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 telles qu'adoptées dans l'Union Européenne et d'appliquer pour la première fois ces trois normes au 1^{er} janvier 2005. A ce titre, pour les données comparatives 2004, les instruments financiers et les opérations rele-

vant des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 sont comptabilisés et présentés selon les principes comptables français appliqués par le Groupe en conformité avec les règlements 1999-07 et 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable.

* Montant 2005 retraité par rapport aux états financiers publiés.

Passif	IFRS (1)			IFRS hors IAS 32&39 et IFRS4 (1)	
	(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005		01.01.2005
Banques centrales				Banques centrales	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4	6 862	4 046	0	
Instruments dérivés de couverture	Note 5	4 317	0	0	
Dettes envers les établissements de crédit	Note 13	534 970	(0)	72	Dettes envers les établissements de crédit
					72
Dettes envers la clientèle	Note 14	1 740 166	491 643	381 273	Dettes envers la clientèle
					381 273
Dettes représentées par un titre	Note 15	52 487	0	0	Dettes représentées par un titre
					0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		650			
Passifs d'impôts	Note 10	0	0	0	Passifs d'impôts
					0
Autres passifs financiers	Note 16	1 345	15 815	0	
Autres passifs*	Note 16	85 232	45 023	179 926	Autres passifs
					179 926
Provisions	Note 17	12 248	7 123	5 135	Provisions
					5 135
Total dettes		2 438 279	563 651	566 406	Total dettes
					566 406
CAPITAUX PROPRES					CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres part du Groupe					Capitaux propres part du Groupe
Capital souscrit		34 563	27 435	27 317	Capital souscrit
					27 317
Instruments de capitaux propres et réserves liées		120 000	10 119	0	Instruments de capitaux propres et réserves liées
					0
Réserves consolidées		331 137	124 633	114 532	Réserves consolidées
					114 525
Résultat de l'exercice		28 532	18 561	9 018	Résultat de l'exercice
					9 018
Sous total		514 233	180 747	150 867	
Gains ou pertes latents ou différés		2 923	388	46	
Sous total Capitaux propres part du Groupe		517 155	181 135	150 913	Sous-total Capitaux propres part du Groupe
					150 860
Intérêts minoritaires					Intérêts minoritaires
Total capitaux propres		517 155	181 135	150 913	Total capitaux propres
					150 860
Total		2 955 435	744 786	717 320	Total
					717 267

(1) Le Groupe a décidé d'utiliser l'option prévue par la norme IFRS 1 de ne pas retraiter le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 conformément aux dispositions des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 telles qu'adoptées dans l'Union Européenne et d'appliquer pour la première fois ces trois normes au 1^{er} janvier 2005. A ce titre, pour les données comparatives 2004, les instruments financiers et les opérations rele-

vant des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 sont comptabilisés et présentés selon les principes comptables français appliqués par le Groupe en conformité avec les règlements 1999-07 et 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable.

* Montant 2005 retraité par rapport aux états financiers publiés.

Compte de résultats consolidé au 31 décembre 2006

		IFRS	IFRS	IFRS hors IAS 32-39 et IFRS 4
(En KEur)		2006	2005	2004
Intérêts et produits assimilés	Note 20	83 837	17 760	9 824
Intérêts et charges assimilées	Note 20	(35 273)	(1 221)	(800)
Revenus des titres à revenu variable		95	3	0
Rémunération versée sur actions de préférence				
Commissions (produits)	Note 21	150 988	92 626	73 774
Commissions (charges)	Note 21	(47 269)	(29 064)	(22 771)
Résultat net des opérations financières		858	1 556	1 591
- dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	Note 22	(273)	1 502	(221)
- dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	Note 23	1 131	54	1 812
Produits des autres activités	Note 24	25 231	22 055	16 860
Charges des autres activités	Note 24	(1 810)	(655)	(582)
Produit net bancaire		176 657	103 060	77 897
Frais de personnel	Note 25	(56 396)	(36 653)	(28 251)
Autres frais administratifs		(69 912)	(41 394)	(32 796)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(6 677)	(2 635)	(2 836)
Résultat brut d'exploitation		43 673	22 378	14 014
Coût du risque	Note 27	(796)	(29)	(107)
Résultat d'exploitation		42 876	22 349	13 807
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs		268	(10)	(7)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition				(28 236)
Résultat avant impôt		43 145	22 339	(14 436)
Impôts sur les bénéfices	Note 28	(14 613)	(3 778)	23 454
Résultat net de l'ensemble consolidé		28 532	18 561	9 018
Intérêts minoritaires				
Résultat net part du Groupe		28 532	18 561	9 018
Résultat par action		0,330	0,271	0,132
Résultat dilué par action		0,315	0,254	0,121

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En KEur)	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés Variation de valeur des instruments financiers				Résultat de l'exercice	Total capitaux propres consolidés
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus		Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Réserve de conversion	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact Impôt		
Capitaux propres au 31 décembre 2004 (hors IAS 32&39 et IFRS 4)	27 317		(257)	114 789		(7)			9 018	150 860
Incidence de l'adoption des normes IAS 32/39 et IFRS 4					53					
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 (y compris IAS 32/39 et IFRS 4)	27 317		(257)	114 789	53	(7)			9 018	150 913
Augmentation de capital	118			430						548
Elimination des titres auto-détenus			257							257
Emissions d'instruments de capitaux propres (3)		10 119								10 119
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions				1 168						1 168
Distribution 2005										0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	118	10 119	257	1 598	0	0	0	0	0	12 092
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres					233					233
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat										0
Affectation du résultat 2004				9 018					(9 018)	0
Résultat 2005									18 561	18 561
Sous-total	0	0	0	9 018	233	0	0	0	9 543	18 794
Changement de méthodes comptables										0
Acquisition de Veritas (1)				(5 792)						(5 792)
Activation des reports déficitaires (2)				5 019						5 019
Ecarts de conversion et autres variations						109				109
Sous-total	0	0	0	(773)	0	109	0	0	0	(664)
Capitaux propres au 31 décembre 2005 (y compris IAS 32/39 et IFRS 4)	27 435	10 119	0	124 632	286	102	0	0	18 561	181 135
Augmentation de capital (4)	7 128			193 845						200 973
Elimination des titres auto-détenus			(6 688)							(6 688)
Emissions d'instruments de capitaux propres (3)		109 881								109 881
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions (4)				1 945						1 945
Distribution 2006				(283)						(283)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	7 128	109 881	(6 688)	195 507	0	0	0	0	0	305 828
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres					2 603					2 603
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat										0
Affectation du résultat 2005				18 561					(18 561)	0
Résultat 2006									28 532	28 532
Sous-total	0	0	0	18 561	2 603	0	0	0	9 971	31 135
Changement de méthodes comptables										0
Honoraires d'acquisition				(874)						(874)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence										0
Ecarts de conversion et autres variations						(69)				(69)
Sous-total	0	0	0	(874)	0	(69)	0	0	0	(943)
Capitaux propres au 31 décembre 2006 (y compris IAS 32/39 et IFRS 4)	34 563	120 000	(6 688)	337 826	2 889	33	0	0	28 532	517 155

(1) Acquisition de Veritas en 2005 : un montant de -5,8 MEur relatif à l'acquisition de Veritas a été imputé sur les capitaux propres, s'agissant d'une opération avec les parties liées.

(2) Activation des reports déficitaires en 2005 (+5 MEur) : il s'agit de l'économie fiscale liée aux frais engagés lors de l'introduction en bourse de Fimatex.

(3) Emission d'instrument de capitaux propres : émission d'emprunts subordonnés à durée indéterminée dont les intérêts sont payables en fonction de critères discrétionnaires :

- en 2005, émission d'un emprunt subordonné de 10 MEur dans le cadre de l'acquisition de Squaregain

- en 2006, émission d'un emprunt subordonné de 110 MEur dans le cadre de l'acquisition de CaixaBank France

(4) Le 16 mai 2006, dans le cadre de l'acquisition de CaixaBank France, Boursorama a procédé à une augmentation de capital de 17.039.955 titres. Ces titres sont valorisés en consolidation au cours du jour de l'augmentation de capital, soit 11,70 Eur.

Le résultat 2005 a été intégralement affecté au report à nouveau.

Au 31 décembre 2006, après les levées d'option intervenues sur l'exercice 2006 (780.385 titres), le capital social se compose de 86.408.306 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Tableau de flux de trésorerie

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Trésorerie à l'ouverture	196 217	326 739	326 974
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	106 625	86 399	35 876
Intérêts et commissions perçus	238 338	106 691	84 455
Intérêts et commissions versés	(102 886)	(30 247)	(23 572)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(116 934)	(84 358)	(70 816)
Impôts	(1 204)	(523)	
Autres produits d'exploitation	38 919	16 928	13 943
Gains et pertes de change	385	411	134
<i>Augmentation/Diminution des actifs opérationnels</i>			
Opérations sur titres autres que titres disponibles à la vente	-	257	(153)
Dépôts détenus à des fins réglementaires	11 343	(559)	(38)
Opérations avec la clientèle	(223 635)	(16 826)	(8 945)
<i>Augmentation/Diminution des passifs opérationnels</i>			
Dépôts reçus des clients	262 299	94 625	40 868
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(487 130)	(227 467)	(36 118)
Acquisitions d'immobilisations *	(8 990)	(6 052)	(789)
Acquisition/Cession de titres disponibles à la vente	3 782	83 527	(1 683)
Produits des cessions de titres disponibles à la vente	1 344	1 670	1 354
Prêts à terme	(64 739)	(243 446)	(35 000)
Emprunts à terme	(292 284)	15 792	
Acquisition de filiale	(95 535)	(91 345)	0
Entrée de périmètre	(30 746)	12 387	
Dividendes reçus	38		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	104 463	10 547	9
Augmentation de capital	1 151	547	9
Actions propres	(6 688)		
Emprunt subordonné	110 000	10 000	
Trésorerie à la clôture	(79 827)	196 217	326 739

La trésorerie comprend les éléments suivants :

- caisse;
- créances et dettes à vue avec les établissements de crédits;
- comptes et prêts JJ.

* cf note 11 des annexes

4.2.3. Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 - Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe Boursorama (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 6 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2006.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union Européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

NORMES IFRS ET INTERPRETATIONS IFRIC APPLIQUEES PAR LE GROUPE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2006

Trois amendements à des normes existantes, adoptés par l'Union Européenne, ont une date de première application au 1^{er} janvier 2006 et ont été appliqués de façon rétrospective par le Groupe à compter de cette date.

• Contrats de garanties financières données

La norme IAS 39 « Instruments financiers, comptabilisation et évaluation » et la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » ont été amendées afin de préciser le traitement comptable des contrats de garanties financières données. En application de ces amendements, ces contrats doivent être comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IAS 39 en tant qu'instruments financiers, à l'exception des contrats répondant également à la définition d'un contrat d'assurance que le Groupe a déclaré traiter comme tels, ces derniers devant être comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 4. L'application de ces amendements, adoptés par l'Union Européenne le 11 janvier 2006, n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

• Révision limitée de la norme IAS 19 « Avantages du personnel »

L'Union Européenne a adopté le 8 novembre 2005 une révision limitée de la norme IAS 19 « Avantages du personnel » concernant les écarts actuariels, les régimes Groupes et les informations à fournir. Cette révision introduit notamment une nouvelle option permettant la comptabilisation dans les capitaux propres de l'intégralité des gains et pertes actuariels relatifs aux régimes de retraite à prestations définies. Le Groupe n'ayant pas utilisé cette option, l'application de cet amendement n'a pas eu d'incidence sur ses états financiers.

• Investissement net dans une entité étrangère

L'Union Européenne a adopté le 8 mai 2006 un amendement à la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » relatif à l'investissement net dans une entité étrangère. L'application de cet amendement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

Quatre interprétations émises par l'IFRIC et adoptées par l'Union Européenne ont par ailleurs été appliquées de façon rétrospective par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2006.

• IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location »

L'application de cette interprétation adoptée par l'Union Européenne le 8 novembre 2005 et relative aux conditions que doit remplir un contrat pour être qualifié comptablement de contrat de location et donc comptabilisé conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

• IFRIC 7 « Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 - Information financière dans les économies hyperinflationnistes »

L'application anticipée de cette interprétation adoptée par l'Union Européenne le 8 mai 2006 n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

• IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 »

L'application anticipée de cette interprétation adoptée par l'Union Européenne le 8 septembre 2006 n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

• IFRIC 9 « Réévaluation des dérivés incorporés »

L'application anticipée de cette interprétation adoptée par l'Union Européenne le 8 septembre 2006 a été sans incidence sur les états financiers du Groupe, cette interprétation confirmant le traitement comptable déjà adopté par le Groupe depuis le 1^{er} janvier 2005 en application de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Les comptes consolidés sont présentés en Euros.

Les comptes consolidés du Groupe Boursorama ont été établis jusqu'au 31 décembre 2004 selon les principes comptables français en conformité avec les règlements n°1999-07 et n°2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable qui diffèrent, sous certains aspects, du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Les informations au titre de la période comparative 2004 établies selon les principes comptables français, ont fait l'objet des retraitements nécessaires afin de les rendre conformes au référentiel IFRS à l'exception des opérations relevant des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4. Ces dernières demeurent comptabilisées et présentées selon les principes comptables français au titre de la période comparative 2004, conformément à la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » qui permet d'appliquer les normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 à compter du 1^{er} janvier 2005. L'application des normes IAS 32 et 39 à compter du 1^{er} jan-

vier 2005 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes de Boursorama (53 KEur de réévaluation sur le portefeuille de titres disponibles à la vente en contrepartie de la réserve de réévaluation des titres en capitaux propres).

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Ces principes et méthodes ont été appliqués de manière constante en 2005 et 2006.

CORRECTIONS DANS LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Jusqu'au 31 décembre 2005, les engagements au titre des ordres stipulés à règlement différé faisaient l'objet de la comptabilisation d'une créance et d'une dette correspondant aux espèces à recevoir et à livrer. Au 31 décembre 2006, ces engagements ne figurent plus dorénavant au bilan mais sont présentés dans les notes annexes au titre d'engagement de recevoir et de livrer des espèces d'une part et d'un engagement de recevoir et de livrer des titres d'autre part. L'engagement de livrer les espèces et honoré au jour le jour par Boursorama par le versement à ses négociateurs d'appels de fonds correspondants au règlement au comptant des ordres SRD de ses clients. Le comparatif 2005 a été modifié pour tenir compte de cette nouvelle présentation.

RECOURS A DES ESTIMATIONS

Certains montants comptabilisés dans ces comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions. Les estimations les plus importantes sont indiquées dans l'annexe. Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

• 1. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Boursorama et des sociétés françaises et étrangères composant le Groupe Boursorama. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du Groupe Boursorama.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de Boursorama intégrant les succursales à l'étranger et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

• Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

CONVERSION DES COMPTES DES ENTITES ETRANGERES

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen de la période. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en gains ou pertes latents ou différés - écart de conversion.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

VARIATIONS DE PERIMETRE DE L'EXERCICE

Boursorama a acquis 99,99% des parts de CaixaBank France auprès de Hodefi, filiale de La Caixa, le 16 mai 2006. CaixaBank France détient 99,99% de deux filiales, Caixa Gestion et Caixa Assurances. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de développement du modèle de banque directe du Groupe.

Par souci de simplification, les comptes de CaixaBank France sont intégrés à compter du 30 juin 2006 dans les comptes consolidés de Boursorama.

Pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2006, CaixaBank France et ses filiales ont réalisé un PNB de 30,3 MEur et un résultat net de 1,4 MEur. A compter de cette date, les activités de CaixaBank sont intégrées avec les activités de Boursorama sans distinction sachant qu'au 1^{er} août, la société CaixaBank a été fusionnée par absorption dans les comptes de Boursorama.

La juste valeur des titres acquis s'élève à 305,1 MEur, soit 105,5 MEur payés en numéraire et 199,6 MEur rémunérés en titres Boursorama créés. La juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis est de 219,3 MEur. A ce stade, l'écart entre la juste valeur des titres et ce montant, soit 85,8 MEur, a été provisoirement

affecté en totalité à l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition sur Caixa est affecté à l'UGT France.

Le traitement global de l'acquisition sera finalisé dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

Impact de CaixaBank France et ses filiales au bilan consolidé à la date de la première consolidation :

Actif	(en KEur)
Caisse, banques centrales	17 674
Instruments dérivés	3 154
Actifs disponibles à la vente	734
Prêts et créances sur les établissements de crédit	38 254
Prêts et créances sur la clientèle*	2 217 504
Opérations de location financement et assimilées	5 695
Actifs d'impôts	4 075
Autres actifs et comptes de régul	65 032
Immobilisations corporelles et incorporelles*	28 319
Passif	
Instruments dérivés	18 768
Dettes envers les établissements de crédit	837 566
Dettes envers la clientèle	1 190 040
Dettes représentées par un titre	51 247
Passifs d'impôts	99
Autres passifs et comptes de régularisation	23 920
Provisions*	1 818

* Eléments réévalués lors de la première consolidation.

Après avoir transféré l'activité BtoC de Squaregain vers Talos, la holding ESGL a cédé en octobre 2006

Squaregain à Société Générale Securities Services (SGSS) pour un montant de 28 MEur (19 M£ dont 10 M£ de goodwill). L'impact de la cession sur le goodwill de Squaregain est de -10 M£, soit -14,8 MEur.

Périmètre au 31 décembre 2006

Société	Pays	Méthode	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			31.12.06	31.12.05	31.12.06	31.12.05
ADPlay	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Euromirabelle	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Caixa Gestion	France	Intégration globale	100%	0	100%	0
Caixa Assurances	France	Intégration globale	100%	0	100%	0
Lorraine Internet	France	Intégration globale	Fusionné	100%	Fusionné	100%
Seltrade Espana	Espagne	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Veritas	Allemagne	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Talos holding	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Seltrade Services	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Seltrade Marketing Services	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Talos securities	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
ESG	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Squaregain (ex Comdirect UK)	UK	Sortie	0%	100%	0%	100%

• 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

TRAITEMENT DES ACQUISITIONS ET DES ECARTS D'ACQUISITION

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût

d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique «Ecart d'acquisition»; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

Au-delà d'une période de 12 mois suivant l'acquisition, l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'un ajustement que dans le cas spécifique de l'activation des reports déficitaires de la société acquise ou d'ajustement du prix d'acquisition. Selon la norme IAS 36 «Dépréciation des actifs», ces écarts d'acquisition font l'objet des tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, les écarts d'acquisition sont affectés à une ou plusieurs Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

La valeur recouvrable de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie auxquelles elles sont rattachées. Le taux d'actualisation retenu pour des activités semblables à celles menées actuellement par Boursorama est de 8,96% et est déterminé par référence aux taux utilisés par les différents analystes qui suivent la valeur du Groupe Boursorama et aux données de marché. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne Perte de valeur sur les écarts d'acquisition.

Compte tenu des activités gérées, Boursorama a retenu une segmentation des UGT selon les implantations géographiques : France, Allemagne, Espagne et Royaume Uni.

ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2005

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques «Actifs non courants destinés à être cédés» et «Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés» sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2004

• **Portefeuille titres**

Les actions et autres titres à revenu variable et les obligations et autres titres à revenu fixe des portefeuilles de transaction et de placement sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent.

Les titres classés en titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention (pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse des trois derniers mois est considérée comme représentative de la valeur d'utilité).

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidés sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois ; concernant les participations industrielles, le critère

prépondérant est le cours de bourse moyen des trois derniers mois.

A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2005

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat sur ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation. Ces valorisations sont ajustées, le cas échéant, pour tenir compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et de modèles de risques dans le cas des produits complexes.

Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement

enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit, sauf à maturité ou lors de cessions éventuelles avant terme pour certains produits compte tenu de leur complexité. Dans le cas de produits émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix du produit. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée alors en résultat.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2004

• Prêts et créances

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont enregistrés au coût. Ils sont ventilés d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature inscrits au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

• Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de six mois. Sont également concernés les titres liquides détenus durant une période supérieure à six mois dans le cadre d'activités de mainteneurs de marché ou lorsque leur détention est liée à une opération de couverture ou d'arbitrage. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur

cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique Résultat net des opérations financières.

Titres de placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique Dividendes sur titres à revenu variable.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits d'intérêts relatifs aux actifs financiers disponibles à la vente* du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique Résultat net des opérations financières du compte de résultat.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant :

- soit de se protéger de façon permanente contre une dépréciation des titres due aux variations de taux d'intérêt au moyen d'une couverture par des instruments financiers à terme de taux d'intérêt;

- soit de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles, globalement adossées et affectées au financement de ces titres.

Lorsque l'adossement en taux ou en liquidité ne répond plus aux règles fixées par la Commission Bancaire les titres sont reclassés parmi les titres de placement.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur autres actifs* du compte de résultat.

Titres de l'activité de portefeuille

Il s'agit d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. La rentabilité de ces investissements provient principalement des plus-values de cession réalisées. Cette activité est exercée de manière significative et permanente dans le cadre de filiales ou structures dédiées. Entrent notamment dans cette catégorie les titres détenus dans le cadre des activités de capital-risque.

Ces titres sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention (pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse des trois derniers mois est considérée comme représentative de la valeur d'utilité). Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique Résultat net sur opérations financières.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des titres de participation, parts dans les entreprises liées non consolidées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec la société détentrice, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus;
- titres de sociétés appartenant à un même Groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle du Groupe.

Il s'agit d'autre part des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés sous forme de titres par le Groupe dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, - sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation non consolidés et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois ; concernant les participations industrielles, le critère prépondérant est le cours de bourse moyen des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Résultat net des opérations financières*.

A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2005

Les achats et les ventes d'actifs financiers non-dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de leur

classification comptable. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

• Prêts et créances

Les prêts et créances qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi sont enregistrés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

• Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ils sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

• Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenu et maturité fixes, que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

• Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non-dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date d'arrêté. Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains ou pertes latents ou différés*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les

dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

DETTES

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédits*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

• Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2005

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

• Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

• Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couvert, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique Instruments dérivés de couverture.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondante au réécompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique Produits et charges d'intérêts - Dérivés de couverture symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de

juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat du compte de résultat*.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste Produits et charges d'intérêts du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts - Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux de Boursorama. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union Européenne (IAS 39 « carve-out ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes,
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union Européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instru-

ments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2004

Conformément au règlement n°2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par le Groupe de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou pour risques à hauteur des pertes probables sans tenir compte d'un effet d'actualisation. Par ailleurs, les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*, à l'exception des dotations nettes aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées qui viennent en diminution du *Produit net bancaire*.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration conclue à des conditions hors marché, la décote entre les nouvelles conditions et le plus bas du taux de marché ou des conditions d'origine est enregistrée en *Coût du risque* lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

Ces critères et cette méthode de dépréciation s'appliquent également aux titres d'investissement et aux titres de placement à revenus fixes.

A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2005

• **Actifs financiers évalués au coût amorti**

Les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels sont similaires à

ceux retenus par la réglementation comptable française pour considérer un encours comme douteux.

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un «événement générateur de pertes») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en Coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en Coût du risque, tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en Intérêts et produits assimilés au compte de résultat.

Par ailleurs, l'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Le montant de la dépréciation est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de scénarii de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études ad hoc. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration, le Groupe comptabilise en Coût du risque une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables

estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

• Actifs financiers disponibles à la vente

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulés Gains ou pertes latents ou différés et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique Coût du risque la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dette et dans la rubrique Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

• Opérations de location financement et assimilées

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilés* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique d'acquisition ; les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des biens. Les durées d'amortissement ainsi pratiquées sont les suivantes :

Agencements	5 ou 10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	3 ou 5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les actifs non corporels qui peuvent être séparés et être vendus, transférés, concédés par licence, loués ou échangés, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié, ou qui résultent de droits contractuels ou autres droits légaux, que ces droits soient cessibles ou séparables, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les immobilisations à durée d'utilité finie font l'objet d'un amortissement linéaire pratiqué sur ladite durée. Les durées d'utilité sont examinées chaque année et un test de dépréciation est réalisé dès qu'il y a un indice de perte de valeur. La durée d'amortissement des logiciels est de 1 à 3 ans.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées pour leur coût diminué du cumul des amortissements éventuels et des pertes de valeur.

La marque Boursorama, valorisée à 31,5 MEur, et la marque Selftrade Espagne, valorisée à 6 MEur à l'actif du bilan, sont considérées comme des actifs à durée d'utilité indéterminée. La marque Selftrade n'a pas été valorisée en France dans la mesure où le Groupe exerce son activité sous la marque Boursorama Banque. Il en est de même pour la marque Selftrade au Royaume-Uni du fait du projet initial du Groupe de céder la filiale anglaise.

Ces marques font l'objet d'une revue régulière à partir de deux méthodes : méthode de la redevance et méthode des surprofits. La méthode de la redevance consiste à évaluer le montant de la redevance que la société paierait si elle n'était pas propriétaire de la marque. Le taux de redevance retenu est de 20% du chiffre d'affaires. La méthode des surprofits évalue les profits dégagés par l'exploitation commerciale de la marque au-delà du rendement normal des actifs économiques figurant au bilan.

A l'issue de cette revue et en cas de changements défavorables significatifs intervenus, il est procédé à l'enregistrement d'une dépréciation exceptionnelle.

- **Provisions**

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au béné-

fice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

- **Engagements de financement**

Si ces engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

- **Garanties financières données**

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données considérées comptablement comme des instruments financiers pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

- **Opérations SRD**

Les engagements au titres des ordres stipulés à règlement différé sont présentés dans les notes annexes au titre d'engagement de recevoir et de livrer des espèces d'une part et d'un engagement de recevoir et de livrer des titres d'autre part. L'engagement de livrer les espèces est honoré au jour le jour par Boursorama par le versement à ses négociateurs d'appels de fonds correspondant au règlement au comptant des ordres SRD de ses clients.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES - ACTIONS PROPRES

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2004

- **Actions propres**

Conformément aux dispositions de l'avis n° 2000-05 du Conseil National de la Comptabilité relatif à la comptabilisation des actions propres détenues par une entreprise relevant du CRBF, les actions Boursorama acquises en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre des dispositions législatives en vigueur sont inscrites en titres de placement (actions propres) à l'actif du bilan. Les actions Boursorama détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions, sont présentées parmi les titres de transaction.

A COMPTE DU 1^{ER} JANVIER 2005

• Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres. Dès lors que le remboursement et la rémunération des titres est discrétionnaire par le Groupe, les instruments sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

En août 2005, le Groupe a émis pour un montant de 10 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2015 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

En mai 2006, le Groupe a émis pour un montant de 110 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2016 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

Le paiement de ces intérêts peut être reporté si Boursorama ne verse pas de dividende sur ses actions.

Ces emprunts subordonnés sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

• Actions propres

Les actions Boursorama détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2004

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés pro-rata temporis et de façon linéaire ou actuarielle selon le type d'instruments financiers dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût en respectant le principe de séparation des exercices.

A COMPTE DU 1^{ER} JANVIER 2005

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en prenant en considération toutes les

modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés en résultat en *Intérêts et produits assimilés* sur la base du taux d'intérêt effectif, qui est le taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêt calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendues.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions - Prestation de services et autres*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges de retraites des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés ».

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière,
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps,
- des indemnités de fin de contrat de travail.

• Avantages postérieurs à l'emploi

Une provision est enregistrée au passif du bilan en

Provisions pour couvrir l'intégralité des engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Boursorama ne cotise à aucun fonds d'assurance susceptible de couvrir ces dépenses.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies,
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus)
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation,
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut),
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés,
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

• Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

PAIEMENT EN ACTIONS AUX SALARIES

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique Rémunérations du personnel selon les modalités décrites ci-après.

• Plans d'options et actions gratuites

Le Groupe attribue à certains de ses salariés des

options d'achat ou de souscription d'actions et des actions gratuites.

Les options et les actions gratuites sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

La méthode retenue pour la valorisation des plans d'options du Groupe est le modèle Black & Scholes. Les actions gratuites sont valorisées en tenant compte de la probabilité de réalisation des conditions de performance.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres, la juste valeur de ces options, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la Prime d'émission en capitaux propres. A chaque date d'arrêté, le nombre d'options dont l'exercice est attendu est révisé pour ajuster le coût global du plan initialement déterminé; la charge comptabilisée dans la rubrique Rémunérations du personnel depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

COÛT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* se limite aux dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

IMPOTS SUR LE RESULTAT

• Impôts courants

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % ; toutefois, jusqu'au 31 décembre 2006, les plus-values à long terme sur titres de participation sont imposées à 8 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 MEur) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

• Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique *Charge fiscale différée* ou en capitaux propres selon le principe de symétrie. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les taux d'imposition observés au 31 décembre 2006 sont :

France	34,43 %
Allemagne	41,1 %
Espagne	35 %
Royaume-Uni	30 %

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation.

3. Présentation des états financiers

UTILISATION DU FORMAT D'ETATS DE SYNTHESE BANCAIRE RECOMMANDE PAR LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par la recommandation de l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, n° 2004 R 03 du 27 octobre 2004.

TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

A des fins d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

RESULTAT PAR ACTIONS

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation le 31 décembre. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles sont présumées avoir été émises en vertu de plans d'options. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation comptable adoptée pour l'exercice 2006.

4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

NORMES COMPTABLES OU AMENDEMENTS ADOPTES PAR L'UNION EUROPEENNE

- **IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir »**

L'Union Européenne a adopté la norme IFRS 7 le 11 janvier 2006. Cette norme applicable à compter du 1^{er} janvier 2007 est consacrée exclusivement à l'informa-

tion financière et ne change en rien l'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers. Elle remplace, en les reprenant, les dispositions des normes IAS 30 « Informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » relatives aux informations à fournir au titre des instruments financiers et requiert la présentation de nouvelles informations quantitatives et qualitatives notamment sur le risque de crédit. Son application par le Groupe au 1^{er} janvier 2007 n'aura donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

- **Informations sur le capital**

En complément de la norme IFRS 7, l'Union Européenne a adopté le 11 janvier 2006 un amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » applicable à compter du 1^{er} janvier 2007 qui requiert des informations complémentaires quantitatives et qualitatives sur le capital du Groupe. Cet amendement ne portant que sur l'information financière, son application par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2007 n'aura donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

INTERPRETATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPEENNE AU 31 DECEMBRE 2006

- **IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciations »**

Cette interprétation, publiée par l'IASB le 20 juillet 2006, n'entrera en vigueur de manière obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2006. Cette interprétation n'a pas encore été adoptée par l'Union Européenne au 31 décembre 2006, elle n'a donc pas été appliquée par le Groupe en 2006.

Cette interprétation précise que les dispositions des normes IAS 36 « Dépréciation d'actifs » et IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et Evaluation » prévalent sur celles de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » pour les dépréciations relatives d'une part aux écarts d'acquisition et d'autre part aux instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente. Le Groupe n'ayant pas, au cours des exercices précédents, effectué durant des périodes intermédiaires des reprises de dépréciations liées aux écarts d'acquisition ou aux instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente, son application prospective par le Groupe ne devrait donc avoir aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

- **IFRIC 11 " IFRS 2 - Transactions intraGroupe et transactions faisant intervenir des actions propres "**

Cette interprétation de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », publiée par l'IASB le 2 novembre 2006, n'entrera en vigueur de manière obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2007. Cette interprétation n'a pas encore été adoptée par l'Union Européenne au 31 décembre 2006, elle n'a donc pas été appliquée par le Groupe en 2006.

Cette interprétation précise le traitement comptable, dans les états financiers individuels ou séparés de chaque entité d'un Groupe qui reçoit les services des bénéficiaires, des transactions de paiements fondés sur des actions qui font intervenir deux ou plusieurs entités d'un même Groupe (société mère ou autre entité d'un même Groupe).

EVENEMENTS POSTERIEURS

Il n'y a pas d'évènement significatif postérieur à la clôture.

Note 2 - Gestion des risques structurels de taux et de changes

Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux provient principalement des positions nettes (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

La gestion du risque structurel de taux est encadrée par la mesure de la sensibilité. La sensibilité est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs. La sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la variation de la marge d'intérêt annuelle. La limite fixée pour Boursorama par le Comité de Gestion du Bilan est de 3 MEur contre 2,2 MEur en 2005.

• Mesure et suivi :

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leurs échéances respectives.

Les actifs et passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéances des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (dépôts à vue), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, ...). La détermination des positions à taux fixe permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position à la variation des taux. Le stress test utilisé est, à ce jour, une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de +1%.

Au 31 décembre 2006, la sensibilité du Groupe s'établit à 0,5 MEur, et reste inférieure à sa limite de 3 MEur.

• Couverture du risque de taux :

Afin de couvrir le risque de taux, Boursorama a mis en place les opérations suivantes :

- Swaps de taux. Ces opérations sont destinées à réduire la position nette de taux fixe. Elles sont comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur.

- Caps de taux. Ces opérations sont destinées à couvrir la position optionnelle créée par le portefeuille de prêts capés. Elles sont pour partie comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur et pour partie comptabilisées en trading.

Risque structurel de change

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux titres de participations en livres sterling (GBP) financés par achat de devises
- aux réserves dans les implantations étrangères (Talos)

Pour financer ses investissements à long terme en devises, Boursorama achète des devises fortes (GBP) afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion qui figurent dans la situation nette.

Risque structurel de liquidité

Le risque structurel de liquidité est causé par les positions résiduelles de liquidité sur les 20 prochaines années. La position résiduelle de liquidité est construite comme le net des échéanciers des emplois (actifs) et ressources (passifs). Les échéanciers sont établis en tenant compte des caractéristiques contractuelles et d'hypothèses comportementales (dépôts à vue et remboursements anticipés de crédits).

La position résiduelle de liquidité présente au 31 décembre 2006 se caractérise par un excédent d'emplois par rapport aux ressources.

Pour réduire le risque de liquidité créé par cet excédent et satisfaire aux obligations réglementaires, Boursorama a mis en place ou renouvelé les opérations suivantes :

- Ligne de crédit de maturité supérieure à 5 ans. Cette ligne garantit la possibilité de disposer de ressources de maturité supérieure à 5 ans à tout moment.
- Emprunt de refinancement à taux variable de maturité supérieure à 5 ans. Cet emprunt indexé sur les taux Euribor procure des ressources de maturité longue sans déformer la position de taux.
- Emprunts overnight destinés à combler l'éventuel déficit de liquidité spot.
- La trésorerie des différentes entités du Groupe est progressivement centralisée à Paris.

Ces opérations ont eu pour effet de maintenir systématiquement les ratios réglementaires au delà des minima requis et de limiter les positions résiduelles de liquidité.

4.2.4. Annexes consolidés

NOTE 3 - CAISSE ET BANQUES CENTRALES

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	01.01.2005
Caisse	2 174	9	4
Banques centrales	5 093	2 409	1 612
Total	7 267	2 418	1 617

L'impact de l'entrée dans le périmètre de CaixaBank France et ses filiales sur les caisses et banques centrales s'élève à 17.674 KEur.

A la suite de la fusion absorption de CaixaBank France par Boursorama au 1^{er} août 2006, le dépôt effectué auprès de la Banque de France au titre des réserves obligatoires a été remboursé pour un montant de 13,7 MEur, ce dépôt étant effectué par Société Générale

pour le compte de Boursorama.

Conformément aux dispositions réglementaires locales, une réserve obligatoire sur les crédits clientèle a été constituée auprès de la Banque Centrale Allemande. Cette réserve représente 2% de la clientèle non financière avant franchise. Au 31 décembre 2006, la réserve obligatoire s'élève à 1.086 KEur.

NOTE 4 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(En KEur)	31.12.2006		31.12.2005		01.01.2005	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Portefeuille de transaction						
Effets publics et valeurs assimilées	-					
Obligations et autres instruments de dettes	-					
Actions et autres instruments de capitaux propres	6 862		4 046		-	
Autres actifs financiers	-					
Sous-total actifs de transaction	6 862		4 046		-	
dont titres prêtés	2 344		687		-	
Dettes représentées par un titre		-				
Dettes sur titres empruntés		6 862		4 046		-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert		-				
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert		-				
Autres passifs financiers		-				
Sous-total passifs de transaction		6 862		4 046		-
Instruments de taux d'intérêt						
Instruments fermes						
Swaps	-	-				
FRA	-	-				
Instruments conditionnels						
Options sur marché organisé	-	-				
Options de gré à gré	-	-				
Caps, floors, collars	546	-				
Sous-total dérivés de transaction	546	-				
Sous-total portefeuille de transaction	7 408	6 862	4 046	4 046	-	-
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	7 408	6 862	4 046	4 046	-	-

Depuis le 4^{ème} trimestre 2005, la succursale espagnole permet à ses clients de vendre à découvert certaines actions. Les titres prêtés et empruntés dans ce cadre

figurant en portefeuille de transaction ont pour contrepartie une dette sur titres empruntés en passif de transaction pour un montant de 6,9 MEur.

NOTE 5 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(En KEur)	31.12.2006		31.12.2005		01.01.2005	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur						
Instruments de taux d'intérêt						
<i>Instruments fermes</i>						
Swaps	2 070	4 317	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>						
Options sur marché organisé	-	-	-	-	-	-
Options de gré à gré	-	-	-	-	-	-
Caps, floors, collars	380	-	-	-	-	-
Instruments de change						
<i>Instruments fermes</i>						
Swaps financiers de devises	-	-	-	-	-	-
Change à terme	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices						
<i>Instruments conditionnels sur actions et indices</i>	-	-	-	-	-	-
Couverture de cash-flow						
Instruments de taux d'intérêt						
<i>Instruments fermes</i>						
Swaps	-	-	-	-	-	-
Instruments de change						
<i>Instruments fermes</i>						
Swaps financiers de devises	-	-	-	-	-	-
Change à terme	-	-	-	-	-	-
Total	2 451	4 317	-	-	-	-

L'impact de l'entrée dans le périmètre de CaixaBank France et ses filiales s'élève à 3.155 KEur sur les instruments dérivés actifs et 18.768 KEur sur les instruments dérivés passifs.

Au second semestre 2006, Boursorama a cédé une partie du portefeuille de swaps détenus par CaixaBank France.

NOTE 6 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	01.01.2005
Activité courante			
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-
Cotés	-	-	-
Non cotés	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-
Dépréciation	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	-	724	186
Cotés	-	-	-
Non cotés	-	724	186
Créances rattachées	-	-	-
Dépréciation	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	4 957	3 469	84 403
Cotés	5 039	3 535	84 527
Non cotés	-	-	-
Pertes de valeur	(82)	(66)	(124)
Sous-total	4 957	4 193	84 589
Titres actions détenus à long terme			
Cotés	-	-	-
Non cotés	1 344	-	-
Pertes de valeur	(958)	-	-
Créances rattachées	-	-	-
Sous-total	386	-	-
Total des actifs financiers disponibles à la vente	5 343	4 193	84 589
dont titres prêtés	-	-	-

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

(En KEur)	2006	2005
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	4 193	84 589
Acquisitions	8	1 424
Cessions/remboursements	(2 249)	(84 924)
Reclassements et variations de périmètre	816	2 817
Gains et pertes sur variations de juste valeur	2 591	229
Variation des dépréciations	-	-
Pertes de valeur	(16)	58
Variation des créances rattachées	-	-
Différences de change	-	-
Solde de clôture au 31 décembre	5 343	4 193

L'impact de l'entrée dans le périmètre de CaixaBank France et ses filiales sur les actifs disponibles à la vente s'élève à 734 KEur.

NOTE 7 - PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	01.01.2005
Comptes et prêts			
A vue et au jour le jour			
Comptes ordinaires	61 450	171 236	310 747
Prêts et comptes au jour le jour et autres	19 267	24 972	15 988
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-	-
A terme			
Prêts et comptes à terme	11 871	61	35 000
Prêts subordonnés et participatifs	-	-	-
Valeurs reçues en pension à terme			
Créances rattachées	1 025	910	1 393
Total brut	93 613	197 179	363 128
Dépréciation			
Dépréciation individualisée des créances	-	-	-
Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes	-	-	-
Réévaluation des éléments couverts	-	-	-
Total net	93 613	197 179	363 128
Titres reçus en pension livrée	213 238	282 813	-
Total	306 851	479 992	363 128
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	-		

L'impact de l'entrée dans le périmètre de CaixaBank France et ses filiales sur les prêts et créances sur les établissements de crédit s'élève à 38.254 KEur.

NOTE 8 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	01.01.2005
Prêts et avances à la clientèle			
Créances commerciales	-	-	-
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾			
Crédits de trésorerie	150 804	945	838
Crédits à l'exportation	-	-	-
Crédits à l'équipement	318 136	-	-
Crédits à l'habitat	1 373 981	-	-
Autres crédits	256 139	34 837	21 112
Sous-total	2 099 060	35 782	21 949
Prêts à la clientèle financière	148 858	0	0
Comptes ordinaires débiteurs	48 410	11 160	8 588
Créances rattachées	7 440	9	9
Total brut	2 303 768	46 952	30 547
Dépréciations			
Dépréciation individualisée des créances clients	(10 343)	(3 486)	(3 501)
Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes	-	-	-
Réévaluation des éléments couverts	(1 823)	-	-
Total net	2 291 602	43 465	27 046
Valeurs reçues en pension	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-
Total des prêts et créances sur la clientèle	2 291 602	43 465	27 046
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	2 290 952	43 465	27 046

(1) Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle :

Les prêts à la clientèle financière correspondent aux appels de fonds des négociateurs de Boursorama pour le règlement des ordres stipulés à règlement différé des clients de Boursorama.

<i>(Concours clientèle en KEur)</i>	31.12.2006	31.12.2005	01.01.2005
Clientèle non financière			
Entreprises	821 189		
Particuliers	1 261 495		
Collectivités locales	6 949		
Professions libérales	8 802		
Gouvernements et Administrations Centrales	625		
Autres			
Clientèle financière	-		
Total	2 099 060		

L'impact de l'entrée dans le périmètre de CaixaBank France et ses filiales sur les prêts et créances sur la clientèle s'élève à 2.217.504 KEur.

NOTE 9 - CREANCES ET DETTES D'IMPOTS

<i>(En KEur)</i>	31.12.2006	31.12.2005	01.01.2005
Créances d'impôts exigibles		-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
dont sur éléments du bilan	21 676	26 738	10 194
dont sur éléments débités ou crédités			
en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents			
Total	21 676	26 738	10 194
<i>(En KEur)</i>	31.12.2006	31.12.2005	01.01.2005
Dettes d'impôts exigibles	-	-	-
Passifs d'impôts différés	-	-	-
dont sur éléments du bilan	-	-	-
dont sur éléments débités ou crédités			
en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	0	0	0
Total	0	0	0

NOTE 10 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

<i>(En KEur)</i>	31.12.2006	31.12.2005*	01.01.2005
Dépôts de garantie versés	18 739	14 502	8 154
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres ⁽¹⁾	0	0	144 326
Charges payées ou comptabilisées d'avance	7 271	1 424	1 590
Autres débiteurs divers	72 853	37 862	10 519
Total brut	98 862	53 788	164 590
Dépréciation	(351)	(112)	(574)
Total net	98 511	53 676	164 016

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés

(1) Les comptes de règlement correspondent au montant des ordres stipulés à règlement différé. Boursorama dispose d'une garantie sur les espèces et les titres détenus par les clients exécutant des ordres SRD. Les taux de couverture appliqués sont les suivants : 20% pour les espèces et les SICAV de Trésorerie ; 33% pour les obligations et les SICAV Obligataires ; 40% pour les actions éligibles au SRD et les SICAV Actions ; 100% pour les autres actions. Au 31 décembre 2006, ces ordres ne font plus l'objet d'un enregistrement en bilan mais en hors-bilan.

L'impact de l'entrée dans le périmètre de CaixaBank France et ses filiales sur les autres actifs s'élève à 65.032 KEur.

NOTE 11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Valeur brute au 31.12.05	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre et reclassements	Valeur brute au 31.12.06	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2005	Dotations aux amortissements de l'année 2006	Dépréciations de l'année 2006	Cessions	Variation de périmètre et reclassements	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2006	Valeur nette au 31.12.06	Valeur nette au 31.12.05	Valeur nette au 01.01.05
<i>(En KEur)</i>														
Immobilisations incorporelles														
Logiciel, frais d'étude informatique	21 886	1 543	-	119	23 547	(19 081)	(2 882)	-	-	2 507	(19 456)	4 091	2 805	1 286
Immobilisations en cours	2 623	732	-	(3 046)	308							308	2 623	72
Autres	45 621	1 312	(712)	4 098	50 319	(4 241)	(1 059)	-	-	4 294	(1 006)	49 313	41 380	37 621
Sous-total	70 130	3 586	(712)	1 170	74 175	(23 322)	(3 941)	-	-	6 801	(20 462)	53 713	46 808	38 978
Immobilisations corporelles d'exploitation														
Terrains et constructions	-	-	-	43	-	(10)	-	-	-	(10)	33	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	73	-	-	-	-	-	-	73	-	-	-
Matériel informatique	9 597	821	(73)	(1 777)	8 568	(8 592)	(1 240)	-	43	3 036	(6 752)	1 816		
Matériel de bureau	3 101	741	(72)	427	4 197	(2 857)	(376)		10	260	(2 963)	1 234		
Autres	6 016	739	(49)	(1 718)	4 988	(4 149)	(1 611)	-	45	1 853	(3 862)	1 126	3 116	1 968
Sous-total	18 714	2 302	(195)	(2 952)	17 869	(15 597)	(3 237)	-	99	5 149	(13 587)	4 282	3 116	1 968
Total immobilisations corporelles et incorporelles	88 843	5 888	(907)	(1 782)	92 044	(38 920)	(7 178)	-	99	11 950	(34 049)	57 995	49 924	40 946

La colonne variation de périmètre et reclassements enregistre :

- l'entrée de périmètre de CaixaBank France (valeur brute) : autres immobilisations incorporelles 12,3 MEur ; matériel informatique +0,6 MEur ; matériel et mobilier de bureau +0,5 MEur.
- la sortie de périmètre de Squaregain : logiciels -2,8 MEur ; autres immobilisations incorporelles -8,3 MEur ; matériel informatique -3,6 MEur ; matériel et mobilier de bureau -0,5 MEur ; autres immobilisations corporelles -2,7 MEur.
- les activations d'immobilisations en cours : +2,9 MEur en logiciels et 0,1 MEur en autres immobilisations incorporelles.

Les sorties d'autres immobilisations incorporelles concernent les cessions des droits au bail d'agences CaixaBank France réalisées au 31/12/2006. La juste valeur au 31/12/2006 des droits au bail des agences destinées à être cédées s'élève à 5,4 MEur.

NOTE 12 - ECARTS D'ACQUISITION

Ventilation des écarts d'acquisition par UGT

(En KEur)

	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Entités			
Ecart d'acquisition sur Finance Net	4 339	4 339	4 339
Ecart d'acquisition sur Fimatex-SG	1 576	1 576	1 576
Ecart d'acquisition sur Selftrade	19 818	19 818	19 818
Ecart d'acquisition sur CaixaBank France	85 798		
Sous-total UGT France	111 531	25 733	25 733
Ecart d'acquisition sur Veritas	3 466	3 466	
Sous-total UGT Allemagne	3 466	3 466	-
Ecart d'acquisition sur ESGL	35 805	51 135	
Sous-total UGT UK	35 805	51 135	-
Ecart d'acquisition Total	150 802	80 334	25 733

L'écart d'acquisition sur CaixaBank France est provisoire et sera finalisé dans les douze mois suivant l'acquisition de la société.

La variation de l'écart d'acquisition sur ESGL est liée à la cession de Squaregain (cf. 4.2.3 notes annexes aux comptes consolidés / variations de périmètre).

NOTE 13 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En KEur)

	31.12.2006	31.12.2005	01.01.2005
Dettes à vue et au jour le jour			
Dépôts et comptes ordinaires	9 792	-	-
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	153 205	-	-
Sous-total	162 997	-	-
Dettes à terme			
Emprunts et comptes à terme	364 377	(0)	23
Valeurs données en pension à terme	-	-	-
Sous-total	364 377	(0)	23
Dettes rattachées	7 597	-	49
Réévaluation des éléments couverts	-	-	-
Titres donnés en pension	-	-	-
Total	534 970	(0)	72
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	-		

L'impact de l'entrée dans le périmètre de CaixaBank France et ses filiales sur les dettes envers les établissements de crédit s'élève à 837.566 KEur.

NOTE 14 - DETTES ENVERS LA CLIENTELE

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	01.01.2005
Comptes d'épargne à régime spécial			
A vue	89 863	-	-
A terme	295 125	130 754	94 798
Sous-total	384 988	130 754	94 798
Autres dépôts clientèle à vue			
Sociétés et entrepreneurs individuels	161 545		
Particuliers	645 911	360 889	286 475
Clientèle financière	2 831		
Autres	17 117		
Sous-total	827 404	360 889	286 475
Autres dépôts clientèle à terme			
Sociétés et entrepreneurs individuels	455 971		
Particuliers	56 795		
Clientèle financière	-		
Autres	6 704		
Sous-total	519 470	-	-
Dettes rattachées	12 535	(0)	-
Réévaluation des éléments couverts	(4 231)		
Total dépôts clientèle	1 740 166	491 643	381 273
Valeurs données en pension à la clientèle	-		
Titres donnés en pension à la clientèle	-		
Total	1 740 166	491 643	381 273
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	1 740 166	491 643	381 273

L'impact de l'entrée dans le périmètre de CaixaBank France et ses filiales sur les dettes envers la clientèle s'élève à 1.190.040 KEur.

NOTE 15 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	01.01.2005
Bons de caisse	8	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	52 250	-	-
Dettes rattachées	229	-	-
Sous-total	52 487	-	-
Réévaluation des éléments couverts	-	-	-
Total	52 487	-	-
Dont montant des dettes à taux variable	-	-	-
Juste valeur des dettes représentées par un titre	-	-	-

L'impact de l'entrée dans le périmètre de CaixaBank France et ses filiales sur les dettes représentées par un titre s'élève à 51.247 KEur.

NOTE 16 - AUTRES PASSIFS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005*	01.01.2005
Dépôts de garantie reçus	11 360	9 656	8 058
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres(1)	0	0	144 637
Autres opérations sur titres	-	-	-
Charges à payer sur engagements sociaux	13 303	7 047	5 611
Produits constatés d'avance	5 388	553	634
Autres créditeurs divers	55 181	27 767	20 986
Total	85 232	45 023	179 926

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	01.01.2005
Autres passifs financiers	1 345	15 815	-
Total	1 345	15 815	-

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés.

(1) Les comptes de règlement correspondent au montant des ordres stipulés à règlement différé par les clients de Boursorama en France. Au 31 décembre 2006, ces ordres ne font plus l'objet d'un enregistrement au bilan mais en hors-bilan.

(2) Dans le cadre de l'acquisition de Squaregain en août 2005, un emprunt à terme a été souscrit auprès des vendeurs pour un montant de 15,8 MEur. Cet emprunt a été remboursé à hauteur de 14,5 MEur sur 2006.

L'impact de l'entrée dans le périmètre de CaixaBank France et ses filiales sur les autres passifs s'élève à 23.920 KEur.

NOTE 17 - PROVISIONS

A. Dépréciations d'actifs

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	01.01.2005
Crédits à la clientèle	(10 343)	(3 486)	(3 501)
Actifs disponibles à la vente	(82)	(66)	(124)
Autres	(351)	(112)	(574)
Total	(10 776)	(3 665)	(4 200)

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

(En KEur)	Stock au 31.12.05	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Mouvements de rééval	Variations de périmètre	Change	Stock au 31.12.06
Crédits à la clientèle	(3 486)	(992)	521	(471)	1 811		(8 196)	(1)	(10 343)
Actifs disponibles à la vente	(66)	(21)	37	16	-	(32)			(82)
Autres	(112)	(81)	35	(46)	-		(193)		(351)
Total	(3 664)	(1 094)	593	(501)	1 811	(32)	(8 389)	(1)	(10.776)

B. Provisions

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	01.01.2005
Provisions pour litiges avec la clientèle	1 849	691	597
Provisions sur avantages au personnel	5 104	2 736	564
Provisions pour autres risques et charges	5 295	3 695	3 974
Total	12 248	7 123	5 135

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

(En KEur)	Stock au 31.12.2005	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Variations périmètre	Stock au 31.12.2006
Provisions pour litiges avec la clientèle	691	587	(57)	530	-	-	628	1 849
Provisions sur avantages au personnel	2 736	541	(169)	372	-	-	1 995	5 104
Provisions pour autres risques et charges	3 695	1 362	(399)	963	-	36	601	5 295
Total	7 123	2 490	(625)	1 865	-	36	3 224	12 248

NOTE 18 - ENGAGEMENTS

A. Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005*	01.01.2005
Engagements de financement			
En faveur d'établissements de crédit	30 549		
En faveur de la clientèle			
Facilités d'émission	-		
Ouvertures de crédits confirmés	152 837		
Autres ⁽¹⁾	58 912	45 210	
Engagements de garantie			
Donnés aux établissements de crédit	-		
Donnés à la clientèle	26 555		
Engagements sur titres ⁽²⁾			
Titres à livrer	210 171	201 171	

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés.

(1) Activité de margin trading dans les succursales allemande et espagnole

(2) Cet engagement correspond au montant des titres à livrer dans le cas des ordres stipulés à règlement différé.

Autres engagements

Le prix payé pour l'acquisition de Veritas en 2005 est soumis à ajustement en 2010 en fonction des flux nets de collecte de 2005 à 2010. Cet ajustement est compris entre -4,8 et +5,2 MEur.

Engagements reçus

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005*	01.01.2005
Engagements de financement			
Reçus d'établissements de crédit	804 898		
Reçus de la clientèle	33 358		
Engagements de garantie			
Reçus d'établissements de crédit	236		
Autres engagements reçus ⁽¹⁾	81 024	52 571	
Engagements sur titres			
Titres à recevoir ⁽²⁾	207 827	210 171	
Espèces à recevoir ⁽³⁾	207 827	210 171	

* Montants retraités par rapport aux états financiers publiés.

(1) Activité de margin trading dans les succursales allemande et espagnole

(2) Cet engagement correspond au montant des titres à recevoir dans le cas des ordres stipulés à Règlement Différé.

(3) Cet engagement correspond au montant des espèces à recevoir dans le cas des ordres stipulés à Règlement Différé. Ces engagements sont couverts par les titres et les espèces des clients de Boursorama effectuant des ordres SRD. Ces engagements doivent être couverts à hauteur de 20% par des espèces ou des SICAV de trésorerie et/ou de 33% pour les obligations et les SICAV obligataires et/ou de 40% pour les actions éligibles au SRD et les SICAV actions et/ou de 100% pour les autres actions (les actions cotées sur le Marché Libre, Alternext et certaines actions de l'Eurolist qui n'offrent pas une liquidité suffisante ou qui présentent une volatilité élevée ne donnent pas de couverture). Ces taux de couverture sont identiques ou plus restrictifs que ceux définis par l'AMF dans sa décision 2000-04 relative à la couverture des ordres avec service de règlement et de livraison différés.

B. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

(En KEur)	31.12.2006		31.12.2005		01.01.2005	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêts						
Instruments fermes						
Swaps	-	257 141				
Contrats à terme de taux	-	-				
Instruments conditionnels	69 000	23 500				
Instruments de change						
Instruments fermes	-	-				
Instruments conditionnels	-	-				
Autres instruments financiers à terme						
	-	-				

Détail des instruments de couverture au 31/12/2006

Swaps	Nominal	Date d'échéance	Type de couverture	Impact JV 2006
	5 560	31/12/08	micro couverture	10
	10 692	31/12/09	micro couverture	14
	9 577	31/12/09	micro couverture	15
	7 728	31/12/10	micro couverture	-9
	21 723	31/12/08	micro couverture	63
	13 287	31/12/09	micro couverture	66
	13 287	31/12/09	micro couverture	56
	13 2	31/12/10	micro couverture	90
	72 000	05/06/07	macro couverture - MFVH	108
	40 000	18/07/07	macro couverture - MFVH	50
	50 000	17/08/07	macro couverture - MFVH	76
Total Swaps	257 141			
Caps	3 500	31/05/13	macro couverture	-3
	3 500	30/09/13	macro couverture	-4
	4 000	31/01/14	macro couverture	-5
	3 500	30/11/14	macro couverture	-46
	9 000	30/11/15	macro couverture	-93
Total Caps	23 500			

NOTE 19 - ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES PAR DUREE RESTANT A COURIR

Échéances des actifs et passifs financiers

(En KEur au 31.12.06)

	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
EMPLOIS					
Caisse et Banques centrales	7 267	-	-	-	7 267
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7 408	-	-	-	7 408
Instruments dérivés de couverture	0	233	2 218	-	2 451
Actifs financiers disponibles à la vente	5 343	-	-	-	5 343
Prêts et créances sur les établissements de crédit	87 545	80 686	138 620	-	306 851
Prêts et créances sur la clientèle	318 871	147 213	634 690	1 190 828	2 291 602
Opérations de location financement et assimilées	307	311	2 549	2 363	5 528
Total Emplois	426 741	228 443	778 077	1 193 191	2 626 450
RESSOURCES					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6 862	-	-	-	6 862
Instruments dérivés de couverture	-	-	4 317	-	4 317
Dettes envers les établissements de crédit	428 608	71 362	-	35 000	534 970
					1 740
Dettes envers la clientèle	1 227 758	48 113	308 446	155 849	1 666
Dettes représentées par un titre	52 487	-	-	-	52 487
Total Ressources	1 715 715	119 475	312 763	190 849	2 338 802

Échéances des engagements sur instruments financiers dérivés

(En KEur au 31.12.06)

	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêts				
Instruments fermes				
Swaps	162 000	95 141	-	257 141
Contrats à terme de taux	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	92 500	-	92 500
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-

NOTE 20- PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

(En KEur)

	2006	2005	2004 ⁽¹⁾
Opérations avec les établissements de crédits	22 151	12 359	8 211
Comptes à vue et prêts interbancaires	11 929	7 031	8 211
Titres et valeurs reçus en pension	10 222	5 328	0
Opérations avec la clientèle	61 348	5 357	1 612
Créances commerciales	0	0	0
Autres concours à la clientèle	60 493	5 182	1 499
Comptes ordinaires débiteurs	855	175	113
Titres et valeurs reçus en pension	0	0	0
Autres produits			
Opérations sur instruments financiers	182	44	0
Actifs financiers disponibles à la vente	182	44	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0
Prêts de titres	0	0	0
Dérivés de couverture	0	0	0
Opérations de location-financement	156	0	0
Location-financement immobilier	156	0	0
Location-financement mobilier	0	0	0
Total produits d'intérêts	83 837	17 760	9 824
Opérations avec les établissements de crédits	(12 853)	(501)	(100)
Emprunts interbancaires	(12 853)	(501)	(100)
Titres et valeurs donnés en pension	0	0	0
Opérations avec la clientèle	(21 798)	(720)	(700)
Comptes d'épargne à régime spécial	(3 310)	0	0
Autres dettes envers la clientèle	(18 489)	(720)	(700)
Titres et valeurs donnés en pension	0	0	0
Opérations sur instruments financiers	(622)	0	0
Dettes représentées par des titres	(622)	0	0
Dettes subordonnées et convertibles	0	0	0
Emprunts de titres	0	0	0
Dérivés de couverture	0	0	0
Autres charges d'intérêts	0	0	0
Total charges d'intérêts	(35 273)	(1 221)	(800)

(1) IFRS hors IAS 32&39 et IFRS 4

NOTE 21 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(En KEur)

	2006	2005	2004 ⁽¹⁾
Produits de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit	0	0	0
Opérations avec la clientèle	150 988	92 626	73 774
Opérations sur titres	0	0	0
Opérations sur marchés primaires	0	0	0
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	0	0	0
Engagements de financement et de garantie	0	0	0
Prestations de services	0	0	0
Autres	0	0	0
Total des produits	150 988	92 626	73 774
Charges de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit	(47 269)	(29 064)	(22 771)
Opérations sur titres	0	0	0
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	0	0	0
Engagements de financement et de garantie	0	0	0
Autres	0	0	0
Total des charges	(47 269)	(29 064)	(22 771)

(1) IFRS hors IAS 32&39 et IFRS 4

NOTE 22 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(En KEur)	2006	2005
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	(214)	1 217
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	0	0
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	0	0
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	0	0
Résultat sur instruments financiers dérivés et réévaluation des éléments couverts	(269)	0
Résultat net des opérations de change	209	285
Total	(273)	1 502

NOTE 23 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

(En KEur)	2006	2005
Activité courante		
Plus-value de cession	1 118	57
Moins-value de cession	(2)	0
Pertes de valeur des titres à revenu variable	16	(3)
Plus-value de cession après rétrocession de la participation aux assurés sur actifs financiers disponibles à la vente (activité d'assurance)	-	0
Sous total	1 131	54
Titres à revenu variable détenus à long terme		
Plus-value de cession	-	0
Moins-value de cession	-	0
Pertes de valeurs des titres à revenu variable	-	0
Sous total	-	0
Total	-	0

NOTE 24 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

(En KEur)	2006	2005	2004 ⁽¹⁾
Produits des autres activités			
Opérations de promotion immobilière	-	0	0
Activités de location immobilière	-	0	0
Activités de location mobilière	-	0	0
Autres activités*	25 231	22 055	16 860
Sous total	25 231	22 055	16 860
Charges des autres activités			
Opérations de promotion immobilière	-	-	0
Activités de location immobilière	-	0	0
Activités de location mobilière	-	0	0
Autres activités	(1 810)	(655)	(582)
Sous total	(1 810)	(655)	(582)
Total net	23 421	21 400	16 278
* dont Droits de garde	5 421	5 706	4 657
* dont Revenus media	12 521	9 427	7 573

(1) IFRS hors IAS 32&39 et IFRS 4

NOTE 25 - FRAIS DE PERSONNEL

(En KEur)	2006	2005	2004 ⁽¹⁾
Rémunération de personnel	(40 806)	(25 983)	(19 886)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(13 043)	(8 459)	(6 712)
Charges de retraite – régime à cotisations définies	-	-	-
Charges de retraite – régimes à prestations définies	(372)	(418)	(155)
Autres charges sociales et fiscales	-	-	-
Participation, intéressement, abondement et décote	(2 174)	(1 792)	(1 597)
Total	(56 396)	(36 653)	(28 351)

(1) IFRS hors IAS 32&39 et IFRS 4

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration s'élève à 100 KEur

Les jetons de présence perçus par les administrateurs salariés du Groupe Société Générale sont reversés au Groupe Société Générale.

	2006	2005	2004
Effectif fin de période			
Cadres	369	231	200
Non Cadres	470	292	165
Total	839	523	365

	2006	2005	2004
Effectif fin de période			
France	619	219	223
Etranger	220	304	142
Total	839	523	365

NOTE 26 - PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS

1. Montant de la charge enregistrée en résultat

(En KEur)

	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	898,0	898,0		0,0		0,0
Charges nettes provenant des plans d'options	1 047,0	1 047,0	1 168,0	1 168,0	544,0	544,0

* Montant retraité par rapport au compte de résultat IFRS 2004

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans de stock-options attribués depuis le 7 novembre 2002, réglés en titres et sur l'ensemble des plans réglés en espèces.

2. Description des plans de stocks options et d'actions gratuites du Groupe

Le plan d'attribution d'options et d'actions gratuites approuvé par le CA du 16 juin 2006 prévoit pour la première fois la possibilité pour l'Emetteur d'offrir en achat ou en attribution des actions existantes. En d'autres termes, l'exercice des options et l'attribution d'actions

ne donnera pas nécessairement lieu à une augmentation de capital, l'Emetteur se réservant la possibilité d'acheter sur le marché les actions destinées à couvrir le plan.

	PLAN N°1			PLAN N°2			PLAN N°3
	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1
Date du Conseil d'Administration	21 mars 2000	10 juillet 2000	10 janv. 2001	18 juillet 2002	30 juin 2004	27 juillet 2005	16 juin 2006
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2.054.081	294.200	354 777	2.098.000	1.419.350	120.000	900.000
<i>Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :</i> les mandataires sociaux	740.000	0	80.000	210.000	140.000	0	150.000
les premiers attributaires salariés	830.000 (15 pers.)	294.200 (6 pers.)	165.000 (13 pers.)	1.210.000 (22 pers.)	461.350 (10 pers.)	120.000 (2 pers.)	400.000
Point de départ d'exercice des options	21/03/2003	10/07/2003	10/01/2004	18/07/2005	30/06/2007	27/07/2008	16/06/2009
Date d'expiration	Les options ont une durée de vie de 10 ans à compter de leur attribution						7 ans
Prix de souscription ou d'achat (en Eur)	15,70	15,70	7,15	1,91	5,91	6,36	10,06
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 3 ans						
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	108.700	100.000	0	13.000	66.000	70.000	Néant
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice	Néant	Néant	13.400	713.250	6.000*	Néant	Néant
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	849.800	49.200	176.700	808.498	1.194.900	50.000	900.000

* Options levées dans le cadre d'une clause d'exercice extraordinaire.

Lors de la fusion absorption de la société Selftrade par la société Boursorama, cette dernière s'est engagée à reprendre intégralement les plans d'options de souscription d'achat d'actions mis en place chez Selftrade.

L'exercice de la totalité des options Selftrade donnerait lieu à la création de 119.441 titres Boursorama.

Date de l'AG	Date du CA d'attribution	Nombre total d'actions pouvant être achetées ou souscrites au 31/12/2006	Prix d'exercice des titres (Eur)
20/04/99	21/04/99	17.850	0,936546
21/07/99	30/08/99	41.304	2,404518
05/06/00	20/07/00	3.828	20,000000
05/06/00	21/07/00	38.355	19,250000
05/06/00	21/07/00	8.457	20,725000
05/06/00	16/08/00	7.738	21,750000
05/06/00	23/01/01	1.909	15,950000

Actions gratuites

Date du Conseil d'Administration	16 juin 2006	3 novembre 2006
Nombre total d'actions attribuées	335 000	14 000
Dont nombre d'actions attribuées aux :		
- mandataires sociaux	aucune	aucune
- premiers attributaires salariés (10 personnes)	40 000	14 000
Dates d'acquisition	50% le 16 juin 2008 et 50% le 16 juin 2009	50% le 3 novembre 2008 et 50% le 3 novembre 2009
Modalités	Les actions ne sont attribuées, pour chacune des deux tranches, que sous réserve d'une condition de présence et de performance. Plus précisément, pour la performance, les actions ne sont attribuées que si la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture est supérieure, à chacune des deux dates d'attribution, à 10,06 euros pour la première et 10,22 euros pour le plan 2. Par ailleurs, une fois attribuées, les actions doivent être conservées pour une durée de 2 ans au minimum avant d'être cédées.	

NOTE 27 - COUT DU RISQUE

(En KEur)	2006	2005	2004 ⁽¹⁾
Risque de contrepartie			
Dotations nettes pour dépréciation	(516)	478	(1 107)
Pertes non couvertes	(245)	(432)	(49)
sur créances irrécouvrables	(245)	(432)	(49)
sur autres risques	0	0	0
Récupérations	578	38	20
sur créances irrécouvrables	578	38	20
sur autres risques	0	0	0
Autres risques			
Dotations nettes aux autres dépréciations	(613)	(114)	928
Total	(796)	(29)	(207)

⁽¹⁾ IFRS hors IAS 32&39 et IFRS 4

NOTE 28 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

(En KEur)	2006	2005	2004 ⁽¹⁾
Charge fiscale courante	(446)	(526)	(5 442)
Charge fiscale différée	(14 167)	(3 252)	28 896
Total de la charge d'impôt⁽²⁾	(14 613)	(3 778)	23 454

⁽¹⁾ IFRS hors IAS 32&39 et IFRS 4

⁽²⁾ La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

(En KEur)	2006	2005	2004 ⁽¹⁾
Charge d'impôt théorique sur le résultat consolidé du Groupe	(14 855)	(7 803)	(4 889)
Impôt sur différence permanentes	(621)	(329)	(195)
Ecart de taux	112	237	(146)
Ecart sur déficits non activés	(44)	(1 408)	(439)
Activation complémentaire France et Espagne	795	5 525	887
Charge nette d'impôts	(14 613)	(3 778)	(4 782)

(1) IFRS hors IAS 32&39 et IFRS 4

La situation des reports déficitaires au 31/12/2006 s'analyse comme suit :

(en KEur)	Résultats fiscaux déficitaires	Equivalents impôts imposition au taux en vigueur dans la société consolidante	Impôt lié au différentiel de taux d'imposition avec les pays étrangers	Charge totale d'impôt différée	Montant activé 2006	Montant activé 2005
France	57 311	19 732	0	19 732	19 732	23 392
Allemagne	37 290	12 839	2 487	15 326	460	422
Espagne	14 467	4 981	82	5 063	2 100	2 100
Royaume-Uni	87 967	30 287	(3 897)	26 390	12 330	13 764
	197 035	67 839	(1 327)	66 512	34 622	39 678

NOTE 29 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, le Président Directeur Général et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part les sociétés du Groupe Société Générale et La Caixa.

Rémunération des dirigeants

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe au Président Directeur Général au titres des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 - paragraphe 16.

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005
Avantages à court terme	1 723	1 534
Avantages postérieurs à l'emploi		
Avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions	136	82
Total	1 859	1 616

Le document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des dirigeants du Groupe.

Encours actifs avec les parties liées

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Comptes ordinaires débiteurs et créances rattachées	20 571	147 985	223 749
Comptes et prêts JJ		16 170	0
Comptes et prêts à terme	4 309		35 000
Titres reçus en pension livrée et créances rattachées	213 237	282 813	0
Autres actifs	5 071	5 432	1 155
Total encours actifs	243 188	452 400	259 904

Encours passifs avec les parties liées

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Emprunts JJ	146 000	-	-
Emprunts à terme	364 361	-	-
Dettes rattachées	151	-	-
Total encours passifs	510 512	-	-

PNB avec les parties liées

(En KEur)	2006	2005	31.12.2004
Charges de commissions	(24 101)	(19 759)	(17 916)
Intérêts payés	(11 985)	(119)	0
Intérêts reçus	11 807	9 572	4 380
Autres produits d'exploitation	-	-	138
PNB	(24 279)	(10 306)	(13 398)

Frais généraux

(En KEur)	2006	2005	31.12.2004
Autres charges générales d'exploitation	(1 529)	(1 330)	(1 227)
Frais généraux	(1 529)	(1 330)	(1 227)

Engagements avec les parties liées

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Engagements sur instruments financiers à terme	162 000	0	0
Engagements de financement reçus	804 898	0	0

Par ailleurs, les administrateurs de Boursorama peuvent réaliser des transactions avec Boursorama, conclues dans des conditions normales. Ces opérations ne sont pas significatives au regard de la société.

NOTE 30 – INFORMATIONS SECTORIELLES

Information sectorielle de premier niveau : ventilation par zone géographique

(en MEur)		France	Allemagne	Royaume-Uni	Espagne	Total
PNB	31/12/2004	57,3	11,9	4,5	4,2	77,9
	31/12/2005	65,8	17,5	13,8	6,0	103,1
	31/12/2006	120,3	18,4	28,4	9,6	176,7
Résultat d'exploitation	31/12/2004	15,1	-1,6	0,2	0,2	13,8
	31/12/2005	21,5	-0,6	0,6	0,8	22,3
	31/12/2006	38,1	-0,0	2,5	2,3	42,9
Résultat net	31/12/2004	10,3	-1,6	0,2	0,2	9,0
	31/12/2005	18,8	-1,2	0,2	0,8	18,6
	31/12/2006	24,7	-0,1	1,7	2,2	28,5
Immobilisations	31/12/2004	39,2	1,5	0,2	0,1	40,9
	31/12/2005	42,2	1,7	5,7	0,4	49,9
	31/12/2006	56,3	0,8	0,5	0,4	58,0
Autres actifs	31/12/2004	514,2	83,2	5,8	47,4	650,6
	31/12/2005	590,6	88,8	33,4	71,1	783,9
	31/12/2006	2 566,8	61,4	23,9	100,0	2 752,1
Autres passifs	31/12/2004	403,0	121,1	1,9	40,3	566,4
	31/12/2005	521,8	137,2	9,1	49,1	717,2
	31/12/2006	2 315,3	85,7	3,7	44,5	2 449,1

Information sectorielle de second niveau : ventilation par secteur d'activité

Le Groupe ne suit pas ces activités en terme de contribution au résultat net. En conséquence, seuls les produits de ces activités sont présentés.

(En MEur)		bourse	banque	épargne	media	autres	Total
Produit d'exploitation	31/12/2004	71,2		3,5	7,6	18,8	101,1
	31/12/2005	78,7		15,4	9,4	29	132,5
	31/12/2006	119	52,1	28,4	12,5	13,7	225,7

Le produit d'exploitation comprend la marge nette, les produits des commissions et les produits des autres activités.

NOTE 31 – RESULTAT PAR ACTION

(En MEur)	2006	2005	2004 ⁽¹⁾
Bénéfice net part du Groupe	28 532	18 561	9 018
Nombre d'actions ordinaires en circulation	86 408 306	68 587 960	68 292 415
Résultat par action (en Eur)	0,330	0,271	0,132

(En MEur)	2006	2005	2004 ⁽¹⁾
Bénéfice net part du Groupe	28 532	18 561	9 018
Nombre d'actions ordinaires en circulation	86 408 306	68 587 960	68 292 415
Nombre de titres retenus au titre des éléments dilutifs	4 148 539	4 546 722	6 377 400
Nombre d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action	90 556 845	73 134 682	74 669 815
Résultat dilué par action (en Eur)	0,315	0,254	0,121

(1) IFRS hors IAS 32&39 et IFRS 4

NOTE 32 – OPERATIONS EN DEVISES

(En KEur)	31.12.2006		31.12.2005		01.01.2005	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	2 907 104	2 964 247	807 745	889 885	673 234	716 040
USD	3 594	3 503	52	6	28	91
GBP	62 136	5 084	106 381	24 287	44 058	1 189
JPY	-	-				
Autres devises	-	-				
Total	2 972 834	2 972 834	914 178	914 178	717 320	717 320

**4.3.1. Rapport général des commissaires aux
comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Boursorama, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe qui décrivent les changements de méthodes comptables appliqués au 1er janvier 2006 et l'absence d'incidence sur les capitaux propres d'ouverture résultant de :

- l'avis n° 2006-10 du 30 juin 2006 relatif à la comptabilisation des actifs donnés en garantie dans le cadre de contrats de garantie financière assortis d'un droit de réutilisation;
- l'avis n° 2006-16 du 21 décembre 2006 afférent au projet d'arrêté relatif au caractère douteux des découverts modifiant l'article 3 bis du règlement du Comité de la Réglementation comptable n°2002-03.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du

Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements comptables

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en est faite.

Estimations comptables

Comme indiqué dans les notes de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu et testé les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques de non recouvrement et leur couverture par des provisions à l'actif et au passif du bilan.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société procède, selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et sur l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes de l'annexe.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS
SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans ce rapport relatives aux rémunérations et avantages aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Par ailleurs, en application de la loi, nous vous

4.3.3. Etats financiers au 31 décembre 2006

BILAN ET HORS BILAN SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2006

(En KEur)

ACTIF		31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Caisse, banques centrales	Note 1	7 264	2 414	1 616
Effets publics et valeurs assimilées		0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	Note 2	334 786	461 895	358 051
Opérations avec la clientèle	Note 3	2 290 413	43 465	27 046
Obligations et autres titres à revenu fixe	Note 4	0	0	2
Actions et autres titres à revenus variables	Note 4	8 539	6 947	84 403
Participations et autres titres détenus à long terme		0	0	0
Parts dans les entreprises liées	Note 5	97 967	100 701	12 483
Crédit bail	-	5 554	0	0
Immobilisations incorporelles	Note 6	64 156	56 512	53 638
Immobilisations corporelles	Note 6	6 936	1 354	1 816
Actions propres	Note 4	5 523	0	257
Autres actifs	Note 7	60 181	208 419	158 664
Comptes de régularisation	Note 8	36 729	4 348	3 580
Total actif		2 918 047	886 055	701 556
PASSIF		31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Banques centrales, CCP		0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	Note 9	583 818	0	72
Opérations avec la clientèle	Note 10	1 774 810	491 643	381 273
Dettes représentées par un titre	Note 10	52 487	0	0
Autres passifs	Note 11	74 301	219 401	177 474
Comptes de régularisation	Note 12	6 464	743	786
Provisions	Note 13	10 366	5 450	4 842
Dettes subordonnées	Note 14	122 962	10 119	0
Capitaux propres		292 838	158 699	137 108
Capital souscrit	Note 15	34 563	27 435	27 317
Prime d'émission	Note 15	354 270	235 060	234 630
Réserve légale	Note 15	2 731	2 731	2 731
Réserves et report à nouveau	Note 15	(106 526)	(127 569)	(142 044)
Résultat de l'exercice	Note 15	7 800	21 043	14 475
Total passif		2 918 047	886 055	701 556
HORS BILAN		31.12.2006	31.12./005	31.12.2004
Engagements donnés				
Engagements de financement donnés	Note 16	242 298	45 210	35 598
Engagements de garantie donnés	Note 16	26 555		
Engagements sur titres	Note 16	207 827	0	0
Engagements reçus				
Engagements de financement reçus	Note 16	838 256		
Engagements de garantie reçus	Note 16	81 260	52 571	32 326
Engagements sur titres				
Titres à recevoir		207 827	0	0
Espèces à recevoir		207 827	0	0

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2006

(En KEur)

		31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Produits d'intérêts	Note 17	127 275	12 673	8 325
Charges d'intérêts	Note 17	(89 077)	(1 168)	(714)
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées	Note 17	327	0	0
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	Note 17	(3)	0	0
Revenus des titres à revenus variables	Note 17	6 316	1 909	110
Produits de commissions	Note 18	120 948	74 569	70 566
Charges de commissions	Note 18	(35 876)	(23 533)	(22 102)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociations		210	(40)	(187)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés		24	1 615	1 812
Autres produits d'exploitation	Note 19	23 721	18 356	16 279
Autres charges d'exploitation	Note 19	(2 475)	(987)	(579)
Produit net bancaire		151 389	83 393	73 510
Frais de personnel	Note 20	(58 125)	(26 558)	(24 546)
Autres frais administratifs	Note 20	(64 704)	(33 157)	(31 872)
Dotations aux amortissements des immobilisations	Note 6	(15 026)	(2 583)	(2 588)
Résultat brut d'exploitation		13 535	21 095	14 504
Coût du risque	Note 21	(1 432)	(41)	304
Résultat d'exploitation		12 103	21 053	14 808
Gain / (Perte) sur actif immobilisé		(4 211)	(10)	(7)
Résultat courant avant impôt		7 893	21 043	14 802
Résultat exceptionnel	Note 22	0	0	(327)
Impôts sur les bénéfices		(93)	0	0
Résultat net de l'exercice		7 800	21 043	14 475
Résultat par action (en euros)		0,090	0,307	0,212
Résultat dilué par action (en euros)		0,086	0,288	0,194

4.3.4. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Boursorama exerce une activité d'intermédiation sur marchés financiers pour une clientèle de particuliers.

Au 31 décembre 2006, les comptes sociaux intègrent les comptes des succursales allemande et espagnole.

Boursorama a acquis 65% des parts de Veritas auprès de SGAM en février 2005 et les 35% restants en mars 2005. Veritas est une société de gestion de fonds.

Au 1^{er} août 2005, Boursorama a acquis 100% des parts de ESG, maison mère de Squaregain (ex Comdirect UK). Squaregain est un courtier en ligne. L'acquisition a été réalisée en numéraire. A cette occasion, Boursorama a émis un emprunt subordonné à durée indéterminée de 10 MEur et un emprunt de 15,8 MEur auprès des vendeurs.

Après avoir transféré l'activité BtoC de Squaregain vers Talos, la holding ESG a cédé en octobre 2006 Squaregain à Société Générale Securities Services (SGSS) pour un montant de 28 MEur (19 M£ dont 10 M£ de goodwill).

FUSION AVEC CAIXABANK FRANCE

Boursorama a acquis 99,99% des parts de CaixaBank France auprès de Hodefi, filiale de La Caixa, le 16 mai 2006. CaixaBank France est un établissement de crédit. Caixabank France détient deux filiales, Caixa Gestion et Caixa Assurances. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de développement du modèle de banque directe du Groupe.

Au 1^{er} août, Boursorama et CaixaBank France ont fusionné de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2006. La fusion vise à la simplification de l'organigramme et à la rationalisation des activités du Groupe Boursorama.

Impact de la fusion dans les comptes de Boursorama au 01.01.2006 :

ACTIF	(En KEur)
Créances sur les établissements de crédit	150.667
Opérations avec la clientèle	2.211.862
Titres de participation Caixa Gestion et Caixa Assurances	685
Autres participations et immobilisations financières	31.580
Crédit-bail immobilier	5.878
Droit au bail et droits d'entrée	9.054
Autres immobilisations incorporelles	1.274
Immobilisations corporelles	16.879
Immobilisations en cours	602
Autres actifs	45.921
Comptes de régularisation	29.063
TOTAL	2.497.587
PASSIF	
Dettes auprès des établissements de crédit	977.012
Opérations avec la clientèle	1.252.516
Autres passifs	5.500
Comptes de régularisation	33.234
Provisions	1.335
TOTAL	2.269.601
VALEUR ACTIF NET	227.986
HORS-BILAN	
Engagements donnés	394.438
Engagements reçus	935.487
Engagements financiers	288.500

La valeur de l'actif net apporté tel que décrit ci-dessus retenu dans le traité de fusion étant de 227.986 KEur et la valeur comptable des actions de CaixaBank France dans les livres de Boursorama étant de 230.444 KEur, la différence soit 2.458 KEur, constitue un mali de fusion. Le mali de fusion est suivi extra comptablement.

Conformément aux dispositions du Règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2004-01, le mali de fusion a été comptabilisé en immobilisations incorporelles.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES ET COMPARABILITE DES COMPTES

• Exercice 2006

Boursorama a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2006 les avis suivants du Conseil national de la comptabilité :

- L'avis n° 2006-10 du 30 juin 2006 relatif à la comptabilisation des actifs donnés en garantie dans le cadre de contrats de garantie financière assortis d'un droit de réutilisation. L'application de cet avis par Boursorama n'a pas eu d'incidence sur le résultat et les capitaux propres.
- L'avis n° 2006-16 du 21 décembre 2006 afférent au projet d'arrêté relatif au caractère douteux des découverts modifiant l'article 3 bis du règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2002-03 du 12 décembre 2002 relatif au traitement comptable

du risque de crédit modifié par le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2005-03 du 3 novembre 2005. L'application de cet avis par Boursorama ne modifie pas les traitements comptables existants et n'a donc pas d'incidence sur le résultat et les capitaux propres.

• Exercice 2005

Les principaux changements de méthodes comptables opérés au cours de l'exercice 2005 ont été les suivants :

- Boursorama a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2005 la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Ce changement de méthode comptable conduit à une meilleure information financière et permet, par ailleurs, d'harmoniser le traitement comptable de ces engagements avec celui appliqué dans les comptes consolidés établis pour la première fois, à compter de l'exercice 2005, selon le référentiel IFRS. L'application de cet avis par Boursorama n'a pas eu d'incidence sur le résultat et les capitaux propres.
- Boursorama a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2005, le règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable du 12 décembre 2002 (modifié par le règlement n° 2003-07 du Comité de la

Réglementation Comptable du 12 décembre 2003) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et le règlement n° 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable du 12 décembre 2002 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs. L'application de ce règlement par Boursorama n'a pas eu d'incidence sur le résultat et les capitaux propres.

- Boursorama a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2005, les dispositions de l'article 13 du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière requérant l'application de la méthode d'actualisation des flux prévisionnels dans le cadre du calcul des dépréciations relatives au risque de crédit. L'application de ce règlement par Boursorama n'a pas eu d'incidence sur le résultat et les capitaux propres.
- Boursorama a appliqué par anticipation au 1^{er} janvier 2005 le règlement n° 2005-03 du 3 novembre 2005 du Comité de la Réglementation Comptable modifiant le règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'incidence sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2005.
- Boursorama a appliqué par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2005, le règlement n° 2005-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 3 novembre 2005 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifiant le règlement n° 90-01 du 23 février 1990 du Comité de la Réglementation Bancaire. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'incidence sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2005.
- Suite au communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 20 décembre 2005, Boursorama a appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2005, les dispositions du projet d'avis sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne-logement et à consentir des prêts d'épargne-logement. L'application de cet avis n'a pas eu d'incidence sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2005.

• **Corrections dans la présentation des états financiers**

Jusqu'au 31 décembre 2005, les ordres stipulés à Règlement Différé font l'objet d'une comptabilisation d'une créance et d'une dette correspondant aux espèces à recevoir et à livrer. Au 31 décembre 2006, conformément au règlement CRC 2003-06, ils font l'objet de l'enregistrement d'un engagement de recevoir et de livrer des espèces d'une part et d'un engagement de recevoir et de livrer des titres d'autre part. L'engagement de livrer les espèces est honoré au jour le jour par Boursorama par le versement à ses

négociateurs d'appels de fonds correspondant au règlement au comptant des ordres SRD de ses clients. L'impact de l'application de ce schéma comptable sur les autres actifs et les autres passifs ainsi que sur les engagements hors bilan sont présentés respectivement dans les notes n°7, 11 et 16.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes de Boursorama relatifs à l'exercice 2006 ont été établis conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit en France (règlements 99-04 et 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable).

Les états financiers des succursales étrangères, établis selon les règles du pays d'origine, ont été retraités afin de les rendre conformes aux principes comptables français.

L'application du règlement du CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs ainsi que de l'article 13 du règlement n°2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable traitant de l'actualisation des flux prévisionnels dans le cadre du calcul des provisions pour dépréciation relatives au risque de crédit n'a pas eu d'effet significatif sur les capitaux propres ni à l'ouverture au 1^{er} janvier 2005 ni à la clôture au 31 décembre 2005.

• **Créances envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par Boursorama de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence d'une garantie, l'encours

afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

• **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres

subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique d'acquisition aux valeurs d'apport. Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilité, selon la méthode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Agencements	5 ou 10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	3 ou 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels acquis	1 ou 3 ans
Frais d'établissement	3 ans

Les fonds de commerce issus des fusions absorptions de Selftrade et CaixaBank France par Boursorama ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'une dépréciation si leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur d'inventaire.

La valeur d'utilité des fonds de commerce est déterminée en utilisant la méthode des cash flows futurs actualisés des activités générées en France.

• **Portefeuilles titres**

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

Titres de transaction

Ce sont les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres détenus à l'origine dans le cadre d'activités de mainteneurs de marché ou les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Ils font

l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net des opérations financières*. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Résultats nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net des opérations financières* du compte de résultat.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Boursorama a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Boursorama, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec Boursorama, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même Groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision.
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de Boursorama.

Il s'agit d'autre part des Autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par Boursorama, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont

comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets* sur actifs immobilisés.

• **Actions propres**

Conformément aux dispositions de l'avis n° 00-05 du Conseil national de la comptabilité relatif à la comptabilisation des actions propres détenues par une entreprise relevant du CRBF, les actions Boursorama acquises en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre des dispositions législatives en vigueur sont inscrites en titres de placement (actions propres) à l'actif du bilan.

Les actions Boursorama détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité sont présentées parmi les titres de transaction.

Les autres actions Boursorama sont classées parmi les valeurs immobilisées. Elles sont évaluées au plus bas de leur valeur d'usage (représentée par leur valeur de marché) et de leur prix d'acquisition. Les titres détenus dans le cadre d'une réduction de capital sont évalués à leur coût d'acquisition ; leur valeur comptable n'est soumise à aucune dépréciation et reste égale à leur prix d'achat jusqu'à leur annulation.

• **Provisions**

Ces provisions sont déterminées sur la base d'une analyse au cas par cas des risques et charges que supportera la société.

En application du règlement CRC 2000-06, les provisions pour risques et charges sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise ; un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

• **Dettes subordonnées**

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un

compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

En août 2005, le Groupe a émis pour un montant de 10 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2015 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

En mai 2006, le Groupe a émis pour un montant de 110 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2016 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

Le paiement de ces intérêts peut être reporté si Boursorama ne verse pas de dividende sur ses actions.

• **Impôt courant**

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % ; toutefois, jusqu'au 31 décembre 2006, les plus-values à long terme sur titres de participation sont imposées à 8 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

• **Résultat exceptionnel**

La rubrique Résultat exceptionnel comprend les produits et charges encourus par Boursorama dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de Boursorama.

• **Provision pour indemnité de fin de carrière**

A leur départ à la retraite, certains salariés du Groupe doivent recevoir une indemnité calculée selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent.

Par ailleurs, Boursorama ne cotise à aucun fonds d'assurance susceptible de couvrir ces dépenses.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour risques et charges pour couvrir l'intégralité de ces engagements. Elle est évaluée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

• **Opérations sur les instruments financiers à terme**

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 92-04 du Comité de la Réglementation Bancaire et de l'instruction 88-01 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont

présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net des opérations financières*, dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net des opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Opérations de marché

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé,

ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes ...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes.

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en *Résultat net des opérations financières*.

• **Reconnaissance des revenus**

Boursorama enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant les services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

Boursorama est détenue à 56,12% par Société Générale au 31 décembre 2006. Les comptes de Boursorama sont consolidés dans les comptes de Société Générale.

4.3.6. Annexes sociales

NOTE 1 – CAISSE, BANQUES CENTRALES

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Caisse	2 171	5	4
Banques Centrales	5 093	2 409	1 612
Total Caisse, Banques Centrales	7 264	2 414	1 616

Conformément aux dispositions réglementaires locales, une réserve obligatoire sur les crédits clientèle a été constituée auprès de la Banque Centrale Allemande.

Cette réserve représente 2% de la clientèle non financière avant franchise. Au 31 décembre 2006, la réserve obligatoire s'élève à 1.086 KEur.

NOTE 2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Créances à vue :			
Comptes ordinaires débiteurs	31 901	144 841	292 347
Comptes courtiers débiteurs	8 791	8 300	13 323
Créances rattachées sur comptes à vue	825	908	1 393
Comptes et prêts au jour le jour	19 267	24 972	15 988
Créances à terme :			
Prêts à terme	59 526	61	35 000
Créances rattachées sur comptes à terme	1 238	0	0
Titres reçus en pension livrée	204 431	278 385	0
Créances rattachées sur titres reçus en pension livrée	8 807	4 427	0
Total Créances sur les établissements de crédit	334 786	461 895	358 051

Les titres reçus en pension livrée correspondent au placement d'une partie des dépôts de la clientèle Boursorama, replacée sous forme de titres reçus en pension livrées auprès du Groupe Société Générale.

(En KEur)	<1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	> 5 ans
Prêts à terme par durée restant à courir :	59 464	62		
Titres reçus en pension livrée par durée restant à courir :	65 872	45 932	92 627	

NOTE 3 – OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Comptes ordinaires débiteurs	45 758	7 982	5 346
Autres concours à la clientèle	2 073 197	35 458	21 654
<i>Crédits de trésorerie</i>	150 804	945	1 189
<i>Crédits à l'équipement</i>	318 136	0	0
<i>Crédits à l'habitat</i>	1 376 111	0	0
<i>Autres crédits</i>	228 145	34 513	20 465
Prêt à la clientèle financière ⁽³⁾	148 858	0	0
Créances rattachées	7 383	9	9
Total des créances saines	2 275 197	43 450	27 009
Clients douteux ⁽¹⁾	25 046	3 502	3 538
Provision sur clients douteux ⁽²⁾	(9 829)	(3 486)	(3 501)
Total net des créances douteuses	15 216	16	36
Total Opérations avec la clientèle	2 290 413	43 465	27 046

(1) Dont créances douteuses compromises brutes : 13.958 KEur.

(2) Dont provisions sur créances douteuses compromises : -6.130 KEur.

(3) Les prêts à la clientèle financière correspondent aux appels de fonds des négociateurs de Boursorama pour le règlement des ordres stipulés à règlement différé des clients de Boursorama.

Opérations avec la clientèle par durée restant à courir :	<1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	> 5 ans
Comptes ordinaires débiteurs	45 758			
Autres concours à la clientèle	247 679	158 672	476 018	1 190 828
Prêts à la clientèle financière	148 858			
Clients douteux	15 216			

Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	01.01.2005
Clientèle non financière			
Entreprises	820 611		
Particuliers	1 235 642		
Collectivités locales	4 839		
Professions libérales	9 370		
Gouvernements et Administrations Centrales	2 735		
Autres			
Clientèle financière	-		
Total	2 073 197		

NOTE 4

Obligations et autres tirs à revenus fixes

(En KEur)	31.12.2004	31.12.2005	+	-	31.12.2006
Obligations et autres titres à revenus fixes	2	0			0

Actions et autres tirs à revenu variable

(En KEur)	31.12.2004	31.12.2005	+	-	31.12.2006
Actions et autres titres à revenus variables*	84 527	2 966	4	(1 256)	1 714
Provision pour dépréciation actions et autres titres à revenu variable	(124)	(66)	(48)	77	(37)
Sous total titres de placements	84 405	2 900			1 677
* dont titres cotés	0	0	0	-	1 364
Actions – Titres prêtés	0	687	1 657		2 344
Actions – Titres empruntés	0	3 360	1 159		4 519
Sous total titres de transactions	0	4 047			6 863
Total actions et autres titres à revenu variable	84 403	6 947	2 772	(1 179)	8 539

Depuis le 4^{ème} trimestre 2005, la succursale espagnole permet à ses clients de vendre à découvert certaines actions. Les titres prêtés et empruntés dans ce cadre figurant en portefeuille de transaction ont pour contrepartie une dette sur titres empruntés en passif de transaction pour un montant de 6,9 MEur.

Un contrat d'animation de titres a été signé avec la

Société Générale. Dans le cadre de ce contrat, 350 KEur ont été versés et 2.092 actions Boursorama sont détenues au 31 décembre 2006. De même que pour les autres titres de placement, une provision est constituée pour tenir compte de la valeur de marché au 31 décembre 2006.

La juste valeur des titres de placement au 31/12/2006 s'élève à 4.254 KEur (dont titres cotés 3.941 KEur).

Actions propres

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Actions propres	6 688	0	257
Provision pour dépréciation actions propres	(1 165)	0	0
Total actions propres	5 523	0	257

Le poste actions propres regroupe les actions Boursorama acquises en vue de :

- mettre en place ou honorer des programmes d'options d'achats d'action ou de distribution gratuite d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions respectivement des articles L.225-180 et L.225-197-2 du Code de Commerce

- remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe

Au 31/12/2006, la partie des actions propres destinée à être distribuée gratuitement aux salariés est dépréciée en fonction de la probabilité de réalisation de la condition de performance.

NOTE 5 A – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières

(en KEur)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé (2006)	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos (2006)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société											
1. Filiales (détenues à plus de 50%)											
Euromirabelle	2 134	-896	100	2 134	1 149	-	-	23	16	-	
AD Play	757	-32	100	4 308	272	-	-	337	-136	-	
Talos Holding	7 239	-535	100	7 239	7 239	-	-			-	
Veritas	2 557	914	100	12 537	12 537	-	-	14 755	2 404	0	
ESG	22 514	-	100	75 636	75 636	-	-	15 811	1 350	-	
Caixa Gestion	675	-3 350	100	675	675			6 303	3 366	3 366	
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
Néant											
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société											
Filiales françaises	18	27	100	10	10	-	-	3 312	2 908	2 909	
Filiales étrangères	60	-20	100	60	60	-	-	8	-1	-	
Participations dans les sociétés françaises				197	197	107					
Participations dans les sociétés étrangères				82	82						
C. Renseignements globaux sur les titres											
Filiales françaises				7 406	2 385	107	-			-	
Filiales étrangères				95 472	95 472						
Participations dans les sociétés françaises	néant										
Participations dans les sociétés étrangères	néant										

Boursorama ne détient aucun titres dans des sociétés cotées et ne détient pas de participation dans des établissements de crédit.

NOTE 5 B – PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION

(En KEur)	31.12.2004	31.12.2005	+	-	Autres flux	31.12.2006
Provision sur parts dans les entreprises liées	(1 221)	(1 221)	(3 800)			(5 021)
Provisions sur autres titres de participation	0	0			(958)	(958)
Total Provisions pour risques et charges	(1 221)	(1 221)	(3 800)	0		(5 979)

Les titres de AD Play sont dépréciés à hauteur de la valeur de la situation nette de la société, soit une dotation complémentaire de 3,8 MEur sur 2006.

NOTE 6 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles intègrent notamment le fonds de commerce (50,8 MEur) issu de la fusion avec Selftrade et le fonds de commerce (2,5 MEur) issu de la fusion avec Caixabank France.

La colonne autres flux intègre d'une part l'amortissement exceptionnel des agences fermées administrativement mais non encore cédées, et d'autre part les mises au rebut des agences cédées.

Immobilisations incorporelles	31.12.2004	31.12.2005	+	-	Autres flux	31.12.2006
Frais d'établissement	539	539				539
Logiciels	14 561	16 228	1 446	0	2 853	20 527
Autres immobilisations incorporelles	52 973	55 787	826	0	9 351	65 963
Total valeurs brutes	68 073	72 554	2 272	0	12 204	87 030
Amortissements des frais d'établissement	(539)	(539)				(539)
Amortissements des logiciels	(13 326)	(14 043)	(2 602)	0	145	(16 500)
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	(570)	(1 460)	(342)	0	(4 033)	(5 835)
Total amortissements	(14 435)	(16 042)	(2 943)	0	(3 888)	(22 874)
Total valeurs nettes	53 638	56 512				64 156

Immobilisations corporelles	31.12.2004	31.12.2005	+	-	Autres flux	31.12.2006
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	73	73
Terrains et constructions	0	0	0	0	43	43
Matériel informatique	5 148	5 411	299	(25)	1 778	7 463
Matériel de bureau	1 123	1 143	272	(220)	1 924	3 118
Installations générales et aménagements	2 744	2 888	440	(1 393)	10 048	11 983
Total valeurs brutes	9 015	9 442	1 011	(1 638)	13 866	22 680
Terrains et constructions	0	0	(10)	0	0	(10)
Amortissements du matériel informatique	(4 867)	(4 832)	(1 010)	25	108	(5 709)
Amortissements du matériel de bureau	(752)	(1 062)	(480)	49	(494)	(1 987)
Amortissements des installations générales et aménagements	(1 580)	(2 194)	(2 085)	210	(3 970)	(8 039)
Total amortissements	(7 198)	(8 088)	(3 585)	284	(4 356)	(15 745)
Total valeurs nettes	1 816	1 354				6 936

NOTE 7 – AUTRES ACTIFS

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Créances auprès des marchés – SRD ⁽¹⁾		186 691	144 326
Dépôts de garantie	18 739	14 502	8 154
Créances fiscales	6 083	2 252	705
Dividendes à recevoir	4 506		
Autres actifs	30 763	4 952	5 458
Créances douteuses	393	133	544
Provisions sur créances douteuses	(304)	(111)	(523)
Total Autres actifs	60 181	208 419	158 664

(1) Jusqu'au 31 décembre 2005, les ordres stipulés à Règlement Différé font l'objet d'une comptabilisation d'une créance et d'une dette correspondant aux espèces à recevoir et à livrer. Au 31 décembre 2006, ils font l'objet de l'enregistrement d'un engagement de recevoir et de livrer des espèces d'une part et d'un engagement de recevoir et de livrer des titres d'autre part. L'impact de l'application de ce schéma comptable sur 2005 aurait été de -169.392 Keur sur le poste Créances auprès des marchés SRD.

NOTE 8 – COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Charges constatées d'avance	7 010	1 157	1 149
Produits divers à recevoir	12 984	3 134	1 912
Comptes d'encaissement*	15 207		
Autres comptes de régularisation	1 527	56	519
Total Comptes de régularisation	36 729	4 348	3 580

* Compte lié au traitements de chèques (lié à l'entrée dans le périmètre de CaixaBank France).

NOTE 9 – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
A vue :			
Comptes ordinaires	9 792	0	0
Comptes et emprunts JJ	153 205		
Dettes rattachées	46	0	49
A terme :			
Comptes et emprunts à terme	412 031	(0)	23
Dettes rattachées	8 744	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	583 818	0	72

NOTE 10 – OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Comptes d'épargne à régime spécial	384 988	130 754	94 798
à vue	89 863	0	0
à terme	295 125	130 754	94 798
Autres dettes à vue	857 817	360 889	286 475
Autres dettes à terme	519 470	0	0
Dettes rattachées	12 535	(0)	0
Total Opérations avec la clientèle	1 774 810	491 643	381 273

Dettes représentées par un titre

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Dettes représentées par un titre	52 487		
Total Opérations avec la clientèle	52 487	0	0

La hausse des opérations avec la clientèle et des dettes représentées par un titre est liée à la fusion avec CaixaBank France.

NOTE 11 – AUTRES PASSIFS

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Dettes auprès des marchés – SRD	0	169 658	144 637
Dépôts de garantie de la clientèle	11 360	9 656	8 058
Dettes fiscales	7 787	3 004	1 620
Dettes sociales	15 728	7 352	7 133
Autres passifs	41 816	9 869	16 026
Autres passifs financiers	1 345	15 815	-
Dettes sur titres empruntés	6 862	4 046	-
Total autres passifs	84 898	219 401	177 474

Jusqu'au 31 décembre 2005, les ordres stipulés à règlement différé font l'objet d'une comptabilisation d'une créance et d'une dette correspondant aux espèces à recevoir et à livrer. Au 31 décembre 2006, ils font l'objet de l'enregistrement d'un engagement de recevoir et de livrer des espèces d'une part et d'un engagement de recevoir et de livrer des titres d'autre part. L'impact de l'application de ce schéma comptable sur 2005 aurait été de -169.392 KEur sur le poste Créances auprès des marchés SRD.

Les « Dépôts de garantie de la clientèle » sont les fonds enregistrés au nom des clients de Boursorama intervenant sur les marchés dérivés.

Les dettes fournisseurs représentent l'essentiel des « Autres passifs ».

Dans le cadre de l'acquisition de Squaregain en août 2005, un emprunt à terme a été souscrit auprès des vendeurs pour un montant de 15,8 MEur. Cet emprunt a été remboursé à hauteur de 14,5 MEur sur 2006.

NOTE 12 – COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Produits constatés d'avance	5 388	538	603
Charges à payer	218	22	17
Comptes d'encaissement	23	0	0
Autres comptes de régularisation	834	183	167
Total comptes de régularisation	6 464	743	786

NOTE 13 – PROVISIONS

(En KEur)	31.12.2004	31.12.2005	+	-	Autres flux	31.12.2006
Risques clientèle	597	691	142	(48)	864	1 649
Provision retraite	319	1 165	1 490	(108)	696	3 243
Autres provisions pour risques et charges	3 926	3 595	1 879	(731)	733	5 475
Total provisions pour risques et charges	4 842	5 450	3 511	(887)	2 293	10 366

NOTE 14 – DETTES SUBORDONNEES

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Dettes subordonnées à durée indéterminée	120 000	10 000	0
Dettes rattachées sur dettes subordonnées	2 962	119	0
Total dettes subordonnées	122 962	10 119	0

Dans le cadre de l'acquisition de CaixaBank France un emprunt subordonné à durée indéterminée a été souscrit pour un montant de 110 MEur auprès de la Société Générale.

NOTE 15 – CAPITAL ET PRIME D'EMISSION

Le 16 mai 2006, dans le cadre de l'acquisition de CaixaBank France, Boursorama a procédé à une augmentation de capital de 17.039.955 titres. Au 31 décembre 2006, après les levées d'option

intervenues sur l'exercice 2006 (780.385 titres), le capital social se compose de 86.408.306 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Le résultat 2005 a été intégralement affecté au report à nouveau.

(En KEur)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves et Report à nouveau	Résultat de l'exercice
Capitaux propres 31/12/2004	27 317	234 630	2 731	(142 044)	14 475
Affectation du résultat				14 475	(14 475)
Augmentation de capital	118	430			
Résultat					21 043
Capitaux propres 31/12/2005	27 435	235 060	2 731	(127 569)	21 043
Affectation du résultat				21 043	(21 043)
Augmentation de capital	7 128	119 210			
Résultat					7 800
Capitaux propres 31/12/2006	34 563	354 270	2 731	(106 526)	7 800

NOTE 16 – HORS-BILAN

Engagements donnés

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Engagements de financement			
En faveur d'établissements de crédit	30 549		
En faveur de la clientèle			
Facilités d'émission	-		
Ouvertures de crédits confirmés	152 837		
Autres ⁽¹⁾	58 912	45 210	
Engagements de garantie			
Donnés aux établissements de crédit	-		
Donnés à la clientèle	26 555		
Engagements sur titres			
Titres à livrer ⁽²⁾	207 827	0	0

(1) Activité de margin trading dans les succursales allemande et espagnole

(2) Cet engagement correspond au montant des titres à livrer dans le cas des ordres stipulés à règlement différé (cet engagement s'élevait à 210.171 KEur au 31 décembre 2005).

Engagements reçus

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Engagements de financement			
Reçus d'établissements de crédit	804 898		
Reçus de la clientèle	33 358		
Engagements de garantie			
Reçus d'établissements de crédit	236		
Autres engagements reçus ⁽¹⁾	81 024	52 571	
Engagements sur titres			
Titres à recevoir ⁽³⁾	207 827	0	0
Espèces à recevoir ⁽⁴⁾	207 827	0	0

(1) Activité de margin trading dans les succursales allemande et espagnole

(3) Cet engagement correspond au montant des titres à recevoir dans le cas des ordres stipulés à règlement différé (cet engagement s'élevait à 210.171 KEur au 31 décembre 2005).

(4) Cet engagement correspond au montant des espèces à recevoir dans le cas des ordres stipulés à règlement différé (cet engagement s'élevait à 210.171 KEur au 31 décembre 2005). Ces engagements sont couverts par les titres et les espèces des clients de Boursorama effectuant des ordres SRD. Ces engagements doivent être couverts à hauteur de 20% par des espèces ou des SICAV de trésorerie et/ou de 33% pour les obligations et les SICAV obligataires et/ou de 40% pour les actions éligibles au SRD et les SICAV actions et/ou de 100% pour les autres actions (les actions cotées sur le Marché Libre, Alternext et certaines actions de l'Eurolist qui n'offrent pas une liquidité suffisante ou qui présentent une volatilité élevée ne donnent pas de couverture). Ces taux de couverture sont identiques ou plus restrictifs que ceux définis par l'AMF dans sa décision 2000-04 relative à la couverture des ordres avec service de règlement et de livraison différés.

Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

(En KEur)	31.12.2006		31.12.2005		01.01.2005	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêts						
Instruments fermes						
Swaps	-	257 141				
Contrats à terme de taux	-	-				
Instruments conditionnels	69 000	23 500				

Juste valeur des instruments dérivés

(En KEur)	31.12.2006	
	Actif	Passif
Instruments de taux d'intérêt		
<i>Instruments conditionnels</i>		
Caps, floors, collars	546	-
Couverture de juste valeur		
Instruments de taux d'intérêt		
<i>Instruments fermes</i>		
Swaps	2 070	4 317
<i>Instruments conditionnels</i>		
Caps, floors, collars	380	-

NOTE 17 – PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Produits d'intérêts	127 275	12 673	8 325
Charges d'intérêts	(89 077)	(1 168)	(714)
*dont intérêts sur dettes subordonnées	3 909	119	-
Total Produits nets d'intérêts	38 198	11 504	7 610

Produits et charges sur opérations de crédit bail

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées	327	0	0
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	(3)	0	0
Total Opérations de crédit bail	323	0	0

Revenus des titres à revenus variables

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Revenus des titres à revenus variables	6 316	1 909	110
Total	6 316	1 909	110

NOTE 18 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Produits de commissions	120 948	74 569	70 566
Charges de commissions	(35 876)	(23 533)	(22 102)
Total Produits nets des commissions	85 072	51 036	48 465

NOTE 19 – AUTRES PRODUITS NETS D'EXPLOITATION

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Autres produits d'exploitation bancaire	17 654	14 076	12 960
Autres charges d'exploitation bancaire	(2 289)	(914)	(579)
Autres produits d'exploitation non bancaire	6 068	4 280	3 319
Autres charges d'exploitation non bancaire	(187)	(74)	0
Total Autres produits nets d'exploitation	21 246	17 369	15 700
dont droits de garde et abonnements	3 113	3 302	4 113

NOTE 20 – FRAIS DE PERSONNEL

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Salaires bruts	(37 623)	(18 252)	(16 968)
Intéressement et participation	(2 699)	(1 792)	(1 597)
Charges salariales	(16 421)	(6 259)	(5 760)
Provision retraites	(1 382)	(255)	(220)
Total Frais de personnel	(58 125)	(26 558)	(24 546)

A fin 2005, Boursorama comptait 342 salariés. Au 31 décembre 2006, Boursorama compte 738 salariés collaborateurs, dont 33 en Espagne et 90 en Allemagne.

Les autres frais administratifs comprennent essentiellement des coûts de prestataires extérieurs.

Rémunération des organes de direction

Les rémunérations brutes versées en 2006 aux organes de direction (Président Directeur Général) s'élèvent à 1.165 KEur de rémunérations variables au titre de l'exercice 2005 (dont 1 MEur de rémunération variable au titre de l'exercice 2005). Les indemnités de fin de carrière sont couvertes, comme pour les autres salariés, par un régime à cotisations définies, sans avantage complémentaire (cf. principes comptables).

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration s'élève à 100 KEur

Les jetons de présence perçus par les administrateurs salariés du Groupe Société Générale sont reversés au Groupe Société Générale.

Ventilation des effectifs par catégorie (effectif fin de période)

	2006	2005	2004
Cadres	352	197	198
Non cadres	386	145	122
Total	738	342	320

NOTE 21 – COUT DU RISQUE

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Dotation nette aux provisions et aux dépréciations sur risques identifiés			
Risque de contrepartie	459	59	1 387
Pertes non couvertes et récupérations sur créances amorties	(965)	11	(2 222)
Autres risques et litiges	(925)	(111)	1 139
Total Coût du risque	(1 432)	(41)	304

NOTE 22 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Produits exceptionnels	0	0	288
Charges exceptionnelles	0	0	(614)
Résultat exceptionnel	0	0	(327)

NOTE 23 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées regroupent les opérations avec les sociétés du Groupe Société Générale ainsi qu'avec La Caixa.

Encours actifs avec les parties liées

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Comptes ordinaires débiteurs et créances rattachées	20 571	147 985	223 749
Comptes et prêts JJ		16 170	0
Comptes et prêts à terme et créances rattachées	53 156		35 000
Titres reçus en pension livrée et créances rattachées	213 237	282 813	0
Autres actifs	12 133	6 328	1 155
Total encours actifs	299 097	453 296	259 904

Encours passifs avec les parties liées

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Emprunts JJ	146 000	-	-
Emprunts à terme	412 016	-	-
Dettes rattachées	1 344	-	-
Dettes envers la clientèle	27 476	-	-
Autres passifs	174	72	-
Dettes subordonnées et dettes rattachées	122 962	10 119	-
Total encours passifs	709 972	10 191	-

PNB avec les parties liées

(En KEur)	2006	2005	31.12.2004
Charges de commissions	(24 101)	(19 759)	(17 916)
Intérêts payés	(45 272)	(119)	0
Intérêts reçus	14 207	9 572	4 380
Dividendes reçus	6 290	1 909	110
Autres produits d'exploitation non bancaires	179	209	400
PNB	(48 697)	(8 188)	(13 026)

Frais généraux

(En KEur)	2006	2005	2004
Autres charges générales d'exploitation	(1 631)	(1 402)	(1 291)
PNB	(1 631)	(1 402)	(1 291)

Engagements avec les parties liées

(En KEur)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Engagements sur instruments financiers à terme	162 000	0	0
Engagements de financement	804 898	0	0

NOTE 24 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas d'événement significatif postérieur à la clôture.

5.

Gouvernement d'entreprise

Boursorama déclare se conformer à la gouvernance décrite dans le rapport AFEP/MEDEF.

5.1

Membres et fonctions des organes d'administration

L'objectif et le rôle du Conseil d'Administration est d'exercer une surveillance à l'égard de la gestion des activités de la Société.

Le Conseil d'Administration comprend actuellement 10 membres.

5.1.1. Le Conseil d'Administration

(Composition du Conseil d'Administration p.113)

5.1.2. Conflit d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de l'émetteur et l'un des administrateurs et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs

Il n'existe à la connaissance de Boursorama aucun conflit d'intérêt entre Boursorama et les membres du Conseil d'Administration aussi bien à titre de leurs intérêts personnels que de leurs autres obligations. Le règlement intérieur du Conseil (Art.7) prévoit expressément la situation de conflit d'intérêt : « l'administrateur en situation de conflit d'intérêt, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société doit en faire part au conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ».

5.1.3. Les Administrateurs indépendants

Boursorama compte deux administrateurs indépendants :

- Henri CUKIERMAN
- Loïc LE MEUR

Conformément au Rapport Bouton, les administrateurs indépendants de Boursorama n'entretiennent « aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. »

Les administrateurs indépendants ayant été nommés en 2000, aucune procédure spécifique à l'époque n'avait été mise en place pour sélectionner les administrateurs indépendants.

En outre, Boursorama n'a pas encore défini les procédures destinées à sélectionner les futurs administrateurs indépendants, n'en éprouvant pas le besoin à court terme.

5.1.4. Complément d'information sur le Conseil d'Administration

Boursorama ne compte aucun administrateur élu par

les salariés, ni de censeur nommé, ni administrateur dont la cooptation est soumise à ratification de l'Assemblée Générale (conformément à l'article L225-24 du Code de Commerce).

Chaque administrateur doit détenir au minimum 1 action Boursorama.

5.1.5. Evaluation du Conseil d'Administration

Boursorama ne dispose pas à ce jour d'outils formels d'évaluation des dirigeants par son Conseil d'Administration. A titre indicatif, le Conseil d'Administration de Boursorama s'est réuni 7 fois en 2006. En moyenne, trois quarts des administrateurs sont présents aux réunions.

5.1.6. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

5.1.6.1. Règlement intérieur

5.1.6.1.1. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 25 mars 2003 a adopté un règlement intérieur présentant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration selon les principes du gouvernement d'entreprise présentés dans les rapports AFEP-MEDEF de 1995, 1999 et 2002.

Le règlement intérieur de Boursorama définit les compétences du Conseil d'Administration, arrête le nombre de réunion minimum par an (3), fixe le niveau d'information à adresser aux administrateurs.

Il existe un code de déontologie applicable aux administrateurs contenu dans le règlement intérieur définissant notamment le degré de confidentialité auquel est tenu chaque administrateur et censeur et les mesures à prendre en cas de conflit d'intérêt.

Aucun administrateur n'a de lien de parenté avec un autre administrateur.

5.1.6.1.2. Les comités spécifiques

Le règlement intérieur arrêté par le Conseil d'Administration le 25 mars 2003 définit les missions, les attributions et les modalités de fonctionnement de chacun des comités.

5.1.6.2. Comité des rémunérations

Ce comité a pour mission de :

- proposer au Conseil les critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, des principaux dirigeants ainsi que le montant de celle-ci, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- proposer au Conseil la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et

- donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- préparer les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale ;
- faire un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil.

Il est composé de trois Administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni mandataire social, ni lié à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail. Un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des règles de gouvernement de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration du 13 septembre 2004 a modifié la composition du comité des rémunérations. Monsieur Alain BOZZI a quitté le comité des rémunérations et Monsieur Philippe Collas a intégré le comité.

Les membres de ce comité sont :

- Philippe COLLAS
- Marc BREILLOUT
- Henri CUKIERMAN (administrateur indépendant)

Le comité des rémunérations s'est tenu le 19 janvier et le 14 juin 2006.

Le Président Directeur Général peut être présent aux réunions traitant des questions ne le concernant pas.

5.1.6.3. Comité d'audit et des comptes

Ce Comité a pour mission :

- d'examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables appliquées ;
- d'examiner le choix du référentiel de consolidation des comptes ;
- d'examiner le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe et sa justification ;
- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et du respect de l'éthique ;
- de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes et de donner un avis au Conseil d'Administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux Comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ;
- d'examiner le programme d'audit interne du Groupe et le rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission Bancaire et d'émettre un avis sur les

projets de réponse à ces lettres ;

- d'examiner la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction Financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux Comptes.

A cette fin, il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques et du respect de l'éthique. Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité des comptes, sauf décision contraire du Comité.

Le Comité s'est tenu le 13 février, le 12 mai, le 20 juillet et le 3 novembre 2006. Le Président du Comité rend compte au Conseil de ses travaux. Le Comité fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil.

Ce Comité est composé de trois Administrateurs au moins nommés par le Conseil d'Administration, qui ne peuvent être ni mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail. Un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des principes du gouvernement de l'entreprise.

Les membres de ce comité sont :

- Alain BOZZI
- Henri CUKIERMAN (administrateur indépendant)
- Loïc LE MEUR (administrateur indépendant)

Le Comité d'audit et des comptes se réunit au moins quatre fois par an.

5.1.7. Organes de direction (Février 2006)

Monsieur Vincent TAUPIN :
Président Directeur Général

5.1.8. Rémunération et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

• Rémunération des dirigeants (cf. Rapport de gestion p.116)

Modalités de répartition des jetons de présence :

- La moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre chacun des administrateurs, les membres du Comité des comptes recevant toutefois chacun deux parts.
- L'autre moitié est répartie entre les administrateurs proportionnellement au nombre de séances du Conseil et des Comités auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice.

Administrateurs	Montant des jetons de présence alloués en Eur
Vincent Taupin*	9.166,67
Société Générale**	8.333,33
Alain Bozzi**	12.500
Philippe Collas**	10.000
Patrick Soulard**	5.000
Olivier Lecler	7.500
Henri Cukierman	17.500
Stéphane Mathieu	3.333,33
Patrice Legrand	4.166,67
Loïc Le Meur	11.666,67
La Caixa	5.000
Caixa Holding	5.833,33

* Les jetons de présence alloués à Vincent Taupin reviennent directement à la société Boursorama.

** Ces administrateurs salariés de la Société Générale ne bénéficient d'aucun jetons de présence au titre de leurs mandats d'administrateur au sein du Groupe Boursorama, ceux-ci revenant à la Société Générale.

5.1.9. Actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille

Néant

5.1.10. Intérêts des organes de direction dans le capital de Boursorama, dans celui de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Néant

5.1.11. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration ou de direction

Néant

5.1.12. Informations sur les contrats de services liant les membres du conseil d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat

Il n'existe aucun contrat de la sorte liant un membre du Conseil d'Administration avec l'émetteur ou l'une de ses filiales.

5.1.13. Condamnations, faillites, incriminations etc...

A la connaissance de Boursorama aucun administrateur de la société n'a été condamné pour fraude, faillite ou incrimination au cours des cinq dernières années.

5.1.14. Conventions normales significatives

Néant

5.2 Communication financière

5.2.1. Directeur des relations investisseurs

Sandra BOS
Boursorama
18, quai du Point du Jour
92 659 Boulogne-Billancourt Cedex
Tel : 01 46 09 50 00
Fax : 01 46 09 53 20
e-mail : investors@groupe.boursorama.fr
Site Internet : <http://groupe.boursorama.fr>

5.2.2. Consultation des documents sociaux

La société déclare que pendant toute la durée de validité du document d'enregistrement, les documents suivants (ou une copie de ces documents), peuvent être consultés en support électronique sur le site <http://groupe.boursorama.fr> et/ou en support physique au siège social (Boursorama - 18, quai du Point du Jour - 92659 Boulogne-Billancourt) :

- document de référence
- acte constitutif et statuts de l'émetteur
- rapport des Commissaires aux Comptes
- informations financières générales sur le Groupe

5.2.3. Informations boursières

Code ISIN : FR0000075228
Symbole : BRS
Code Reuters : FMTX.LN
Code Bloomberg : BRS FP
Action éligible au PEA et incluse dans l'indice MidCAC 100
Etablissement chargé du service des titres : Société Générale
Contrat d'animation : SG Securities
Boursorama est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris – compartiment B

5.2.4. Calendrier de communication financière

Résultats de l'exercice 2006	13 février 2007
Résultats du 1 ^{er} trimestre 2007	9 mai 2007
Résultats du 1 ^{er} semestre 2007	25 juillet 2007
Résultats du 3 ^{ème} trimestre 2007	6 novembre 2007

5.2.5. Le Club Actionnaires

Boursorama a mis en place une relation interactive et de proximité avec ses actionnaires individuels par le biais de son Club-Actionnaires Online.

Les actionnaires peuvent recevoir les communiqués de presse en même temps que les professionnels de la communauté financière, dialoguer avec les membres du comité de direction en posant directement leurs questions sur le site et se tenir informés grâce à des alertes sur toutes nouveautés relatives à l'actualité de Boursorama.

ANNEXE – Rapport de gestion 2006

ANNEXE – Rapport de gestion 2006	107
1 – ACTIVITE DU GROUPE	108
1.1 – Bilan d'activité 2006.....	108
1.2 – Indicateurs de gestion	109
2 – RESULTAT SOCIAL - AFFECTATION	110
3 – DIVIDENDES VERSES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	110
4 – INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL	110
4.1 – Actionnariat.....	110
4.2 – Modifications concernant le capital social	111
4.3 – Opérations effectuées par la société sur ses propres actions.....	111
5 – ORGANISATION JURIDIQUE	112
6 – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	113
6.1 – Liste des mandats des mandataires sociaux.....	113
6.2 – Modifications intervenues au sein des organes d'administration, de direction de surveillance ou de contrôle.....	115
6.3 – Rémunération des mandataires sociaux	115
7 – DONNEES BOURSIERES	116
8 – PERSPECTIVES D'AVENIR	117
9 – OPÉRATIONS SUR LES APPARENTÉS	117
10 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	117
Annexes au rapport de gestion	118
Annexe 1 : Rapport annuel du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne	118
A – PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ACTIVITE DE BOURSORAMA	119
B – LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE	119
I – Les conditions d'exercice du contrôle interne.....	119
II – Les procédures de Contrôle Interne.....	121
III – La production et le contrôle de l'information financière et comptable	128
IV – Les évolutions attendues en 2007	131
C – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL	131
I – Les conditions de préparations et d'organisation des travaux du Conseil.....	131
II – Limitations éventuelles aux pouvoirs du Directeur Général	133
Annexe 2 : Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en milliers d'euros)	134
Annexe 3 : Rapport Spécial - Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions	135
Rapport Spécial - Informations sur l'attribution d'actions gratuites	135
Annexe 4 : Tableau des délégations données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration	136
Annexe 5 : Rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat	136

1. Activité du groupe

1.1 Bilan d'activité 2006

Le groupe a connu en 2006 une forte progression de son activité de +70% à 225,7 MEur. Au-delà de l'environnement de marché favorable, à l'exception d'un troisième trimestre plus en retrait, cette performance s'explique par le succès du groupe dans la distribution de tous ses produits. En outre, l'année 2006 a été marquée par l'acquisition de CaixaBank France. Annoncée en février 2006, la fusion juridique des deux entités a eu lieu en août 2006.

L'intégration de CaixaBank France contribue à hauteur de 2,2 MdEur d'encours et de 76.700 comptes. A fin 2006, l'encours s'élève à 12,2 MdEur (contre 7,5 MdEur fin 2005) tandis que le flux d'ouverture de comptes montrait toujours un fort dynamisme : 73.000 comptes ont été ouverts en 2006 contre 47.200 en 2005.

• Activité Bourse

Le flux de nouveaux comptes « bourse » s'accélère avec 49.500 comptes ouverts en 2006 contre 32.000 en 2005. Cette performance confirme la pertinence de la politique marketing et commerciale du groupe, en particulier en France où l'on constate un flux récurrent 10.000 à 12.000 nouveaux prospects « bourse » par mois.

Le nombre de transactions bourse progresse de +49% à 6,6 millions d'ordres par rapport à l'ensemble de l'exercice 2005.

La commission brute par ordre s'inscrit à 19,3 Eur par transaction en 2006. On notera que la commission brute par ordre de l'activité « B2C » s'établit à 21,3 Eur par transaction, en hausse de 2 euros vs. 2005.

Le produit d'exploitation « bourse » s'établit à 119 MEur. Malgré ce niveau record, l'activité « bourse » représente 53% du produit d'exploitation du groupe, contre 59% un an plus tôt.

• Activité Banque

L'acquisition de CaixaBank France annoncée en février 2006 a permis à Boursorama, après une intégration rapide des systèmes technologiques (back-office bancaire, CRM, web) de déployer une offre bancaire globale en décembre 2006. En outre, pour compléter son modèle de banque directe qui repose sur le portail www.boursorama.com et sur un call-center extrêmement performant, Boursorama Banque bénéficie de 20 agences en France. L'offre bancaire de Boursorama Banque, innovante et agressive donne au client la possibilité d'effectuer toutes ses opérations courantes sans frais et de bénéficier, pour les clients les plus actifs, de la gratuité de leur carte bancaire. Enfin Boursorama Banque offre des produits bancaires plus classiques tels que les crédits immobiliers.

Fort de 59.300 comptes bancaires et de 2,2 MdEur d'encours de crédit, l'activité bancaire contribue aux revenus d'intérêts de 46,9 MEur et aux revenus de commissions pour 5,2 MEur en 2006.

• Activité Epargne

A fin décembre 2006, l'encours « Epargne » (Assurance vie, OPCVM et Veritas) du groupe s'élève à près de 4,2 MdEur contre 2,1 MdEur à fin 2005. Cette performance résulte du succès de la politique de collecte du groupe :

- Assurance vie : 1,3 MdEur d'encours à fin 2006, contre 327 MEur un an plus tôt. Hors CaixaBank France qui contribue pour 607 MEur, les encours d'assurance vie sont en hausse de 100%.
- OPCVM (hors Veritas) : 1,7 MdEur d'encours, contre 734 MEur un an plus tôt. Hors apport de CaixaBank France qui contribue pour 473 MEur, les encours ont progressé de 69%. Cette croissance s'explique essentiellement par le dynamisme de l'offre Boursorama 0% (22.700 comptes à fin 2006).
- Veritas : plus d'1,2 MdEur d'encours à fin 2006, en progression de plus 167 MEur sur un an. A fin 2006, le produit d'exploitation « épargne » s'établit à 28,5 MEur contre 15,4 MEur un an plus tôt.

• Activité média

En 2006, le site www.boursorama.com a consolidé sa position de leader de l'information financière en ligne en France avec une moyenne de 5,2 millions de visiteurs uniques en décembre 2006. En décembre, le portail www.boursorama-banque.com mis en ligne parallèlement au lancement de la nouvelle offre bancaire permet de mieux répondre aux attentes de l'ensemble des visiteurs, du boursier actif à l'épargnant long terme.

En 2006, le produit d'exploitation « Média » s'inscrit à 12,5 MEur, soit une progression de 33% par rapport à 2005. Cette activité est réalisée auprès d'une cible d'annonceurs sélectionnés.

L'ensemble des autres revenus du groupe (Droits de garde notamment) s'élèvent en 2006 à 13,7 MEur.

L'activité du Groupe en 2006 est résumée dans le tableau ci-dessous :

	2005	2006				Total
	Total	T1	T2	T3	T4	
Nombre d'ordres exécutés						
Groupe	4 440 347	1 971 625	1 746 153	1 255 558	1 636 942	6 610 278
France	3 072 637	1 197 877	1 117 639	759 606	1 089 540	4 164 662
Allemagne	569 461	159 459	144 270	101 869	97 746	503 344
Espagne	190 006	69 079	59 949	46 832	74 853	250 713
Royaume-Uni	608 243	545 210	424 295	347 251	374 803	1 691 559
<i>dont B2B</i>	233 028	302 799	210 527	215 617	200 962	929 905
Ouvertures de nouveaux comptes						
Groupe	47 219	26 831	17 587	12 843	15 746	73 007
France	23 613	11 177	7 969	5 993	8 283	33 422
<i>dont épargne (Bvie+0%)</i>	13 269	6 343	4 377	2 747	3 744	17 211
<i>dont Banque</i>		360	243	856	1 394	2 853
Allemagne	2 738	1 395	847	936	720	3 898
Espagne	3 521	1 078	613	669	1 152	3 512
Royaume-Uni	17 347	13 181	8 158	5 245	5 591	32 175
Nombre de comptes en direct						
Groupe	462 568	484 583	486 149	526 558	530 216	530 216
France	130 932	140 532	146 558	229 786	231 574	231 574
<i>dont comptes épargne</i>	22 959	29 943	34 681	55 696	58 111	58 111
<i>dont Banque</i>		360	603	60 631	59 290	59 290
Allemagne	124 496	124 444	113 390	107 477	103 463	103 463
Espagne	17 085	17 730	18 304	18 905	19 911	19 911
Royaume-Uni	190 055	201 877	207 897	170 390	175 268	175 268
Encours (Keur)						
Comptes titres et PEA	4 537 258	5 194 375	4 965 686	5 229 004	5 795 507	5 795 507
OPCVM	734 432	967 573	988 247	1 591 661	1 714 284	1 714 284
OPCVM Veritas	1 081 223	1 159 197	1 100 541	1 172 592	1 248 334	1 248 334
Assurance Vie	327 468	431 341	488 281	1 172 817	1 262 793	1 262 793
Dépôts cash	815 884	935 610	1 008 073	2 206 224	2 219 159	2 219 159
Total Groupe	7 496 264	8 688 096	8 550 828	11 372 297	12 240 076	12 240 076

En conclusion, l'exercice 2006 est marqué par le changement de dimension du groupe qui grâce à l'acquisition de CaixaBank France veut devenir un acteur clé de la banque directe en France. Son ambition est de répondre au mieux à la demande de ses clients, en leur offrant une palette de services bancaires globale allant de l'épargne en ligne aux services bancaires traditionnels et tout ceci à moindre frais.

1.2 Indicateurs de gestion

• Analyse du Compte de Résultat consolidé

Le Groupe a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 un produit net bancaire de 176,7 MEur contre 103,1 MEur au titre de l'exercice précédent, soit une progression de 71%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 133,0 MEur contre 80,7 MEur en 2005 soit une hausse de 65%.

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 14,6 MEur.

Le résultat consolidé de l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 28,5 MEur contre 18,6 MEur au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 53%.

• Analyse du Compte de Résultat social

La Société a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 un produit net bancaire de 151,4 MEur contre 83,4 MEur au titre de l'exercice précédent, soit une progression de 82%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 137,9 MEur contre 62,3 MEur en 2005 soit une hausse de 121%.

Le résultat social de l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 7,8 MEur contre 21,0 MEur au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de -63%.

2. Résultat social Affectation

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 7,8 MEur que nous vous proposons d'affecter au compte Report à nouveau.

3. Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

La société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

4. Informations concernant le capital

4.1 Actionnariat

Tableau de répartition du capital et des droits de vote (cf. Document de référence p. 14)

• Pacte d'actionnaires

Un pacte d'actionnaire concernant la société Boursorama a été conclu, le 16 mai 2006, entre la Société Générale et la société par actions simplifiée Hodefi, et en présence de la société Boursorama.

Aux termes du pacte d'actionnaires, les signataires ont déclaré ne pas agir de concert vis-à-vis de la société Boursorama.

Au titre du pacte, la Société Générale a consenti à la société Hodefi une promesse d'achat pendant une durée de trois ans.

Il est ainsi prévu que Hodefi sera en droit de demander à la Société Générale :

- le rachat des deux tiers des actions Boursorama émises en rémunération de l'apport durant une période d'un mois commençant deux ans après la date de réalisation de l'opération, et
- le rachat du tiers des actions Boursorama émises en rémunération de l'apport durant une période comprise entre la deuxième année et la troisième année suivant la date de réalisation de l'opération.

Cette option de vente sera, en outre, exerçable à tout moment par Hodefi, sur l'intégralité des actions Boursorama émises en rémunération de l'apport et qu'elle détiendra encore, pendant la période de trois ans susmentionnée (augmentée d'un mois) et dans les six mois de la survenance de l'un des événements suivants :

- la perte de contrôle par Société Générale de Boursorama pendant plus d'un jour ouvré ;
- la radiation des actions de Boursorama de la cote Eurolist par Euronext (ou de tout autre marché qui viendrait à remplacer Eurolist).

La Société Générale sera en droit de substituer un tiers pour l'achat des actions Boursorama en cas d'exercice de l'option. Le prix par action auquel s'exercera l'option susmentionnée sera le prix de l'action Boursorama retenu pour l'évaluation des actions Boursorama remises en rémunération de l'apport, soit 7,32 Eur par action, tel qu'ajusté, le cas échéant, afin de tenir compte de tout regroupement, division ou autre opération affectant la valeur nominale des actions.

Le pacte d'actionnaires prévoit un droit de préemption au profit de la Société Générale, en vertu duquel, à compter de la date de réalisation de l'opération et pour autant que la Société Générale détienne le contrôle de Boursorama, Hodefi devra notifier à la Société Générale :

- tout projet de transfert par Hodefi hors marché d'un ou plusieurs blocs d'actions émises en rémunération de l'apport représentant 3% ou plus du capital de Boursorama, et
- tout projet de cession(s) sur Eurolist par Hodefi sur une période de cinq jours de bourse consécutifs d'un nombre d'actions émises en rémunération de l'apport représentant 3% ou plus du capital de Boursorama.

La Société Générale disposera alors d'un droit de préemption exerçable sur les actions faisant l'objet du projet notifié, étant indiqué que la Société Générale est en droit de se substituer un tiers pour l'achat des actions Boursorama en cas d'exercice du droit de préemption.

En outre, le pacte d'actionnaires stipule que la société Hodefi pourra à tout moment et sans aucune restriction :

- apporter tout ou partie des actions Boursorama qu'elle détient à toute offre publique qui serait lancée sur les titres de Boursorama, et
- transférer tout ou partie des actions Boursorama qu'elle détient à toute filiale dont elle détiendra au moins 75% du capital et des droits de vote, sous réserve toutefois, dans ce dernier cas, que ladite filiale transfère en retour lesdites actions à Hodefi lorsqu'elle ne satisfera plus les critères mentionnés ci-dessus et que ladite filiale accepte d'être tenue par les termes du pacte d'actionnaires.

Le pacte d'actionnaire prendra fin à la date à laquelle Hodefi détiendra moins de 3% du capital de Boursorama ou à la date à laquelle la Société Générale ne détiendra plus aucune action Boursorama.

• Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

- Participation directe dans le capital de la société (voir

- tableau d'actionariat ci dessus)
 - Pacte d'actionnaires (voir ci dessus)

Opérations effectuées par les mandataires sociaux sur les titres de Boursorama

Caixa Holding SA, administrateur, a déclaré avoir acquis :

- le 27 juillet 2006, 1 titre Boursorama au prix unitaire de 9,07 Eur pour un montant total de 9,07 Eur ;
- le 8 novembre 2006, 1.000 titres Boursorama au prix unitaire de 10,225 Eur pour un montant total de 10.225 Eur ;
- le 9 novembre 2006, 1.000 titres Boursorama au prix unitaire de 10,10 Eur pour un montant total de 10.100 Eur ;
- le 10 novembre 2006, 750 titres Boursorama au prix unitaire de 10,00 Eur pour un montant total de 7.500 Eur.

Olivier LECLER, administrateur, a déclaré avoir procédé, le 30 août 2006, à une levée de 7.272 titres d'options de souscription (voir détails en annexe 3 : rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions, p.102).

Vincent TAUPIN, Président Directeur Général, a déclaré avoir procédé, le 8 novembre 2006, à une levée de 70.000 titres d'options de souscription (voir détails en annexe 3 : rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions, p.102).

Vincent TAUPIN, Président Directeur Général, a déclaré avoir cédé, le 9 novembre 2006, 70.000 titres Boursorama au prix unitaire de 10,03 Eur pour un montant total de 702.100 Eur.

4.2 Modifications concernant le capital social

Au cours de l'exercice 2006, le capital social a été porté de 27.435.184 Eur à 34.563.322,40 Eur à la suite de différentes augmentations de capital social effectué :

- par apport en nature le 16 mai 2006 ;
- par exercice d'options réalisé entre le 1^{er} janvier et le 31 mai constaté par le Conseil d'Administration du 27 juin 2006 ;
- par apport en nature le 1^{er} août 2006 ;
- par exercice d'options réalisé entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2007 constaté par le conseil d'administration du 9 février 2007.

Tableau d'évolution du capital (cf. document de référence p 13)

4.3 Opérations effectuées par la société sur ses propres actions

Au 31 décembre 2006, la société détenait 686.359 actions propres (dont 2.092 dans le cadre du contrat de liquidité et 684.267 dans le cadre du programme de rachat d'actions).

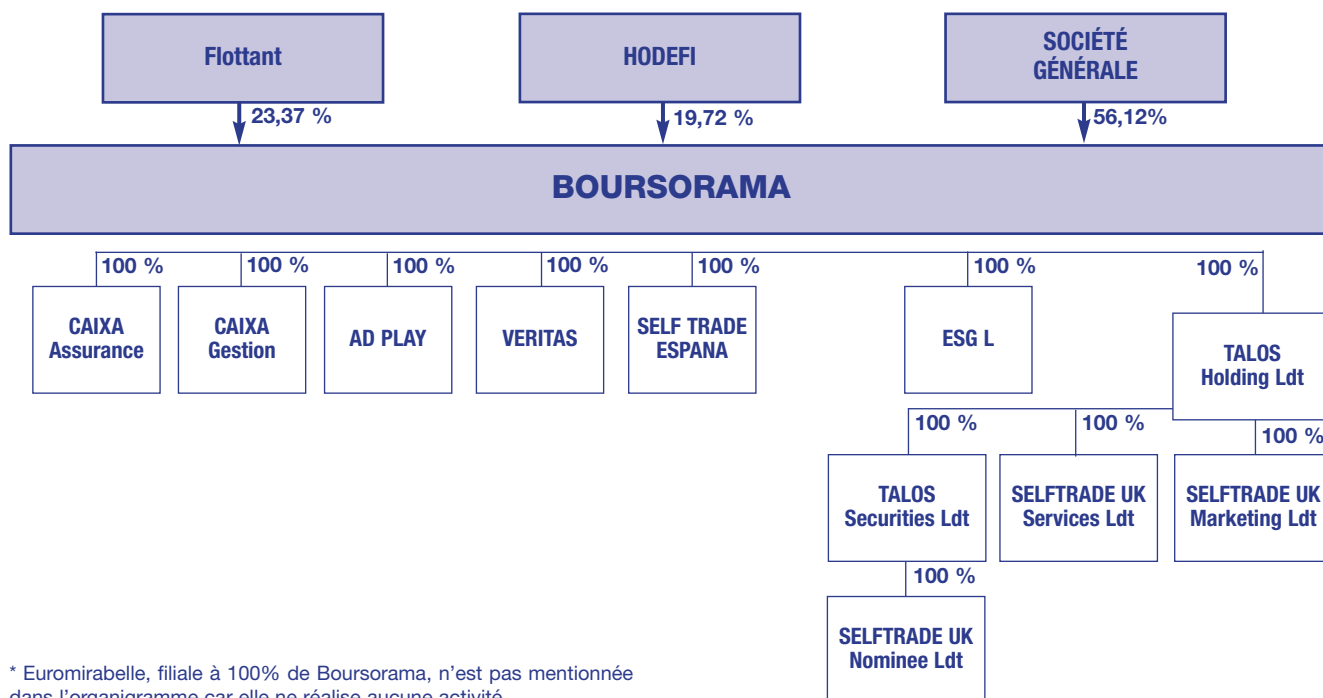
Compte-rendu des opérations effectuées dans le cadre du contrat de liquidité 2006

2006	Achats			Ventes		
	Nombre de titres	Cours moyen	Montant (Eur)	Nombre de titres	Cours moyen	Montant (Eur)
Janvier	30.187	8,71	262.988,57	22.597	8,75	197.834,05
Février	17.185	8,66	148.830,13	20.583	8,78	180.725,89
Mars	12.701	9,3	118.176,18	18.281	9,42	172.269,40
Avril	11.209	10,15	113.772,21	6.854	10,37	71.046,80
Mai	42.863	10,87	465.746,29	26.485	11,06	292.791,71
Juin	50.802	9,36	475.701,22	47.066	9,49	446.463,09
Juillet	27.848	8,77	244.175,62	31.214	8,94	278.987,76
Août	8.143	8,79	71.614,38	26.070	9,15	238.563,07
Septembre	16.659	9,63	160.489,97	19.157	9,74	186.545,60
Octobre	25.456	10,14	258.039,93	27.062	10,21	276.313,01
Novembre	42.008	9,91	416.366,60	19.547	10,07	196.870,78
Décembre	8.393	10,10	84.769,03	28.764	9,88	284.202,62
Total	293.454	9,61	2.820.670,13	293.680	9,61	2.822.613,78

Compte-rendu des opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions en 2006 (effectivement utilisé depuis le 1^{er} août 2006)

2006	Achats		
	Nombre de titres	Cours moyen	Montant (Eur)
Août	131.818	8,95	1.179.406,36
Septembre	109.938	9,70	1.066.924,84
Octobre	149.244	10,19	1.520.167,66
Novembre	236.000	9,99	2.357.144,56
Décembre	57.267	9,86	564.483,45
Total	684.267	9,77	6.688.128,87

5. Organisation juridique



* Euromirabelle, filiale à 100% de Boursorama, n'est pas mentionnée dans l'organigramme car elle ne réalise aucune activité.

Boursorama dispose de 7 filiales :

- La filiale Talos Holding Ltd est une holding de participation dans Talos Securities, Selftrade UK Services, Selftrade UK Marketing, spécialisées dans l'épargne en ligne du groupe au Royaume-Uni.
- ESG L est une holding qui détenait 100% du capital de Squaregain (courtier en ligne britannique). Squaregain a été cédée en octobre 2006 à Société Générale Securities Services.
- Veritas est une société de gestion allemande. Elle a été intégrée dans le périmètre de consolidation du

Groupe Boursorama le 1^{er} février 2005.

- Selftrade Espana a été créée avec pour objectif de doter le site Internet de Selftrade en Espagne du nom de domaine « .es ».
- Ad Play est une filiale spécialisée dans le marketing direct en France.
- Caixa Gestion : société de gestion acquise lors de l'acquisition de CaixaBank France.
- Caixa Assurance : courtier d'assurance acquise lors de l'acquisition de CaixaBank France.

6 – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

6.1 Liste des mandats des mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration comprend actuellement 10 membres.

	Date de 1ère nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au:	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
Président du Conseil d'Administration						
Vincent TAUPIN 18 quai du Point du Jour 92100 Boulogne Billancourt	17/05/1999	31/12/2010 Mandat renouvelé par AGO du 10/05/2005	PDG		Administrateur de : EUROMIRABELLE	
Autres administrateurs :						
Marc BREILLOUT Représentant de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 17 cours Valmy 92972 Paris La Défense	17/11/1995	31/12/2009 Mandat renouvelé par AGM du 3/05/2004	Aucune	Directeur de la Dette et du Financement de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (jusqu'au 31/12/06) depuis le 1/01/07 – Head of fixed, Currencies and Commodities markets	Administrateur de : FIMAT Alternative Stratégies FIMAT Banque FIMAT General Greece FIMAT USA Inc SOGEPROM ORBEO Gérant de : EGRET CAPITAL LLP	Administrateur de : FIMAT Banque (fin mandat : 07/04/2003) Directeur Général de : FIMAT Banque (fin mandat : 05/09/2002)
Alain BOZZI 50 Bld Haussmann 75008 Paris	03/05/2004	31/12/2009	Aucune	Directeur Général Délégué et Directeur de la Zone Europe de FIMAT Banque (jusqu'au 31/12/06) depuis le 1 ^{er} janvier 2007 – Head of FICC Strategy and Development	Administrateur de : FIMAT Banque FIMAT Singapor PTE Ltd. FIMAT Derivatives Hong Kong FIMAT Facilities Management Inc. FIMAT Canada Inc. FIMAT US LLC Pareli FIMAT Hong Kong FIMAT Nominees (UK) Ltd Président et Directeur Général de : PAREL Directeur Général Délégué, Vice Président de : FIMAT International Banque SA Senior Executive Officer de : FIMAT futures Ltd. Représentant permanent de la Société Générale pour : FIMAT SNC Représentant permanent de FIMAT International Banque SA pour : FIMAT Futures UK	Président de : FIMAT Banque (fin mandat : 05/09/2002) Directeur Général de : FIMAT Banque (fin du mandat 07/07/2003) Directeur Général délégué de : FIMAT Banque (fin du mandat : 30/06/2003) Président de : FIMAT Switzerland AG (fin du mandat : 2006) Liquidateur de : FIMAT Switzerland AG (fin du mandat : 2006)

Olivier LECLER 170 pl. henri Regnault 92043 Paris La Défense	10/05/2005	31/12/2010	Directeur Général Adjoint (fonction exercée jusqu'au 31/12/2005)	Directeur « Finance et Opérations » de la SGAM	Administrateur de : BAREP SGAM Banque	Administrateur de : AD PLAY (fin du mandat 20/06/2006)
					Directeur Général : SGAM Banque	Président du conseil d'administration de :
					Représentant permanent de SGAM : BAREP Asset Management	EUROMIRABELLE (fin du mandat 21/07/2006)
					Membre du Comité de Surveillance de : ETOILE GESTION	Gérant de : Lorraine Internet (fin du mandat 27/07/2006)
Philippe COLLAS 17 cours Valmy 92972 Paris La Défense	03/05/2004	31/12/2009	Aucune	Directeur Général adjoint de la Société Générale en charge des gestions d'actifs et des services aux investisseurs	Président du conseil d'administration de : SGAM Japon SGBT Luxembourg	Administrateur de : SG Asset Mgt Eerging Mkts Ltd (fin mandat : 21/05/2004) SGAM (Asia) (fin mandat : 18/02/2005)
					Administrateur de: BAREP SG Russell Asset Management TCW Group SGAM North Pacific Ltd SGAM	SGAM Group Ltd (fin mandat : 18/02/2005) SOGECA (fin mandat : 16/12/2004) SOGEOBLIG Monde (fin mandat : 08/07/2004)
					Administrateur Représentant de SGAM pour : FIMAT banque, BAREP Asset Management	Directeur Général de : SGAM (fin mandat : 24/03/2004) Président de : SGAM (fin mandat : 13/10/2005) SGAM AI (fin mandat : 02/04/2004) SGAM Group Ltd (fin mandat : 07/05/2002) Membre du conseil de surveillance : VERITAS SG (fin mandat : 2005)
Loïc LE MEUR	16/03/2000	31/12/2006	Aucune	Président Directeur Général de : SIX APART SA BUSINESS PACE SA		Administrateur de : ADAYA SA (Luxembourg) (fin mandat : 2003) CONCEPTEO GMBH (Allemagne) (fin mandat : 2003) Gérant de : ALDERIO SPRL (Bruxelles) (fin mandat : 2003) MFT EURL (fin mandat : 2002) Président Directeur Général de : ACTIBOX SA (fin mandat : 2003) BUSINESS PACE SA

(fin mandat : 2003)
**Membre du
 Conseil de
 Surveillance de :**
 ACCESS COMMERCE
 SA (fin mandat : 2003)
**Président du
 Conseil de
 Surveillance de :**
 MARKETO SA (fin
 mandat : 2001)
Directoire de :
 TEKORA SA (fin
 mandat : 2001)

Henri CUKIERMAN	16/03/2000	31/12/2006	Aucune		Administrateur de : SA HLM, les maisons Saines Air et Lumière ; DIRECTINET	Président du Conseil de Surveillance de : Cyril Finance (fin mandat : 2001)
Patrick SOULARD 17 cours Valmy – 92972 Paris La Défense	25/03/2003	31/12/2008	Aucune	Directeur Général Adjoint Délégué - Banque de Financement et d'Investissem ent : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	Administrateur de : GENEVAL HAVAS Advertising SG SECURITIES ASIA INT HLD (HK) COFACE	Président du Conseil de Surveillance de : SG PRIVATE EQUITY (fin du mandat : 01/11/2004)
Joan TORREGUITART Représentant de la société Caixa Holding, Avenida Diagonale 621 Barcelone - (Espagne)	16/05/2006	31/12/2011	Aucune		Administrateur de : CAIXACAPITAL, B.V. Amsterdam CAIXAFINANCE, B.V. Amsterdam SOTELTUR International B.V. Amsterdam SOFINEP	
Jaime LANASPA Représentant de la société la Caixa Avenida Diagonale 621- 629 Barcelone- (Espagne)	16/05/2006	31/12/2011	Aucune	Directeur des Ressources Humaines de LA CAIXA	Administrateur de : INVERCAIXA AUTOPISTAS	

6.2 Modifications intervenues au sein des organes d'administration, de direction de surveillance ou de contrôle

La démission de Monsieur Stéphane MATHIEU de son mandat d'administrateur intervenue le 24 avril 2006.
 La démission de Monsieur Patrice LEGRAND de son mandat d'administrateur intervenue le 21 juillet 2006.
 La nomination en qualité d'administrateur de la société Caja de Ahorros y Pensiones de Barcelona ("la Caixa") dont le représentant permanent est M. Jaime LANASPA.
 La nomination en qualité d'administrateur de la société Caixa Holding, S.A., Sociedad Unipersonal dont le représentant permanent est M. Joan TORREGUITART.

6.3 Rémunération des mandataires sociaux

- Règles et principes de détermination de la rémunération du Président :
Cf. I.3 du rapport du président

Conformément à l'article L 225-102-1 du code du commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social de Boursorama. Pour les mandataires sociaux de Boursorama exerçant des fonctions salariées au sein du groupe Société Générale, seuls les rémunérations et avantages dont le coût est supporté par Boursorama sont inclus.

A ce jour, aucune rémunération et aucun avantage des mandataires sociaux de Boursorama salariés du groupe Société Générale ne sont supportés par Boursorama.

A titre d'information, les administrateurs de Boursorama, salariés du Groupe Société Générale sont Messieurs Marc BREILLOUT, Alain BOZZI, Philippe COLLAS, Patrick SOULARD et Olivier LECLER.

Société Boursorama
TABLEAU DES REMUNERATIONS INDIVIDUELLES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunération fixe et variable des dirigeants perçue pendant leur mandat social

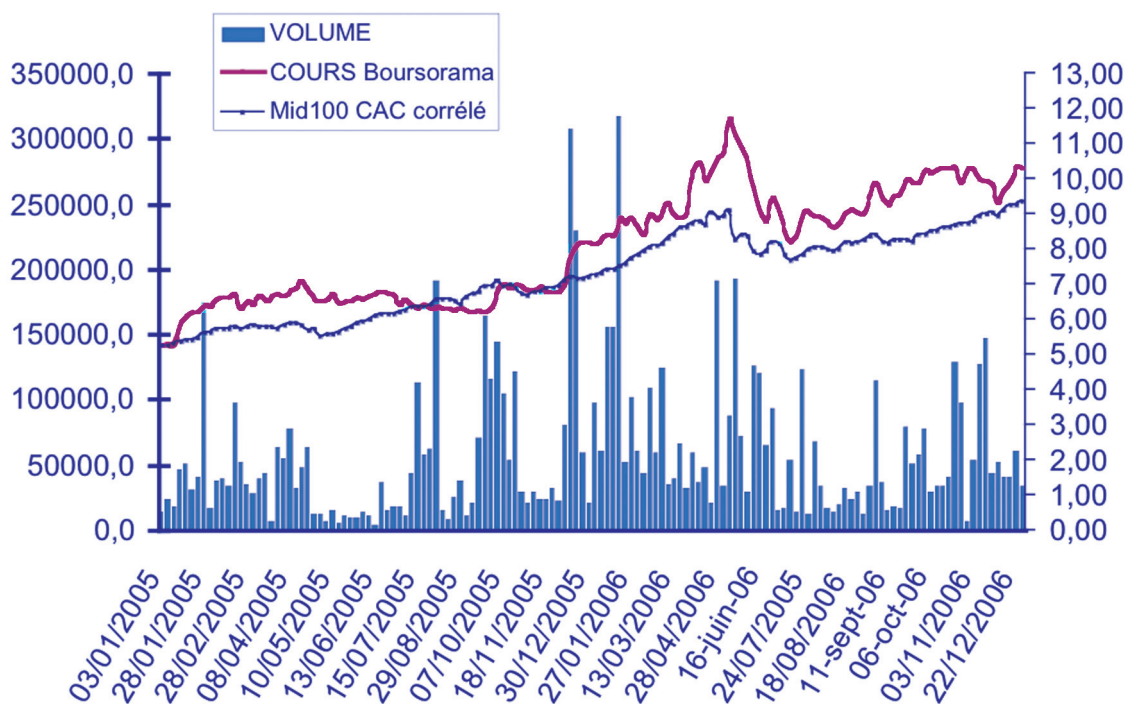
(en Eur)	Nom des mandataires	Rémunération fixe		Rémunération variable perçue en 2006 au titre de 2005	Rémunération variable perçue en 2007 au titre de 2006	Jetons de présence*		Avantages en nature reçus	
		2005	2006			2005	2006	2005	2006
Président Directeur Général	Vincent TAUPIN	165.000	165.000	1.000.000	1.150.000	0	0	3.000	3.000

* Les jetons de présence alloués à Vincent Taupin reviennent directement à la société Boursorama.

Rémunération du Comité Exécutif (2006)

(En Eur)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération globale	Rémunération globale à la charge du groupe
Les autres membres du Comité exécutif	643.998	825.000	1.468.998	1.468.998

7. Données boursières



Source : Boursorama

8. Perspectives d'avenir

L'ambition de Boursorama est de satisfaire les particuliers à la recherche de solutions simples et efficaces pour gérer de façon autonome l'ensemble de leur patrimoine. Pour atteindre cet objectif, Boursorama a franchi une nouvelle étape en 2006 avec l'acquisition de CaixaBank France. Grâce à l'intégration d'un portefeuille de clients et d'une plate-forme bancaire, Boursorama veut se positionner comme un acteur clé de la banque en ligne en 2007.

La priorité pour le groupe en 2007 sera donc d'optimiser l'utilisation du portail www.boursorama.com dans le développement et la commercialisation de toute sa gamme de produits, des produits bancaires traditionnels aux produits d'épargne en ligne. Afin de continuer à étendre sa force de frappe, le groupe n'exclut pas la possibilité de rechercher des opérations de croissance externe selon les opportunités.

9. Opérations avec les apparentés

Les transactions avec les sociétés apparentées au 31 décembre 2006 sont présentées dans la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 1^{er} janvier 2007, Boursorama a mis en place une ligne d'ouverture de crédit avec la Société Générale pour un montant de 600 MEur en remplacement de la ligne de 805 MEur avec La Caixa échue au 31/12/2006.

10. Évènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'élément significatif postérieur à la clôture.

ANNEXES

AU RAPPORT DE GESTION

- **Annexe 1 :** Rapport annuel du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne
- **Annexe 2 :** Tableau des résultats des 5 derniers exercices
- **Annexe 3 :** Rapport spécial, informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions
- **Annexe 4 :** Tableau des délégations données par l'AG au CA
- **Annexe 5 :** Rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat.

Annexe 1 : **Rapport annuel du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne**

RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT
SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL
ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Introduction :

A – PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ACTIVITE DE Boursorama

B – LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

- I – Les conditions d'exercice du contrôle interne :
 - I.1 - Au plan réglementaire
 - I.2 - Au plan interne
- II – Les procédures de contrôle interne
 - II.1 – Les modalités de la surveillance permanente
 - II.2 – Les modalités du contrôle permanent
 - II.3 – Les modalités du contrôle périodique
 - II.4 – La Direction des Risques
- III – La production et le contrôle de l'information financière et comptable
 - III.1 – La production des données financières et de gestion
 - III.2 – Le contrôle interne de la production comptable
 - III.3 – La liaison avec les CAC
- IV – Les évolutions attendues en 2007

C – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

- I - Les conditions de préparations et d'organisation des travaux du Conseil
 - 1 - Structure juridique
 - 2 - Règles de convocation du Conseil d'Administration
 - 3 - Existence de comités
 - 4 - Existence d'un règlement intérieur
 - 5 - Règles déontologiques applicables aux administrateurs

Rapport annuel du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne

Introduction :

Les articles L225-37 et L225-68 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 imposent au président du Conseil d'Administration de toute société ayant son siège social en France, qu'elle fasse appel public à l'épargne, de rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, « des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ».

A – Présentation synthétique de l'activité de Boursorama

1^{er} acteur à proposer en 1995 une offre de courtage de produits dérivés sur minitel à destination des investisseurs particuliers, le Groupe Boursorama est devenu en 10 ans un acteur majeur de l'épargne en ligne en Europe avec 6,6 millions d'ordres exécutés en 2006, 543.000 comptes et 12,2 MdEur d'encours total à fin décembre 2006. Le groupe est aujourd'hui présent dans quatre pays.

En France, Boursorama est leader grâce à une offre articulée autour de deux marques complémentaires, Boursorama.com et Boursorama Banque :

- **Boursorama.com** est le portail de référence en matière d'information financière en ligne. Le site www.Boursorama.com agrège les informations économiques, financières et patrimoniales de multiples sources afin de répondre aux attentes de l'ensemble de ses visiteurs, du boursier actif à l'investisseur long terme. En raison de sa forte notoriété et de son audience exceptionnelle (4.5 millions de visiteurs uniques par mois – *Source : SmartAdServer - Décembre 2006*), Boursorama est un support de communication idéal pour des annonceurs traditionnels souhaitant promouvoir leur marque auprès d'une cible privilégiée d'internautes (Boursorama est le site d'information leader sur la population des hommes CSP+).
- **Boursorama Banque** : le lancement du site Boursorama Banque s'est fait conjointement au développement d'une nouvelle offre bancaire en décembre 2006. La gamme de produits traditionnels de Boursorama a été élargie et s'étend à présent du compte bancaire classique (Boursorama Essentiel et Essentiel+) au crédit immobilier en passant par les produits « historiques » de Boursorama (Boursorama Trading, Boursorama Vie, Boursorama 0%).

Déjà présent au **Royaume Uni** à travers sa filiale Selftrade, Boursorama s'est hissé à la deuxième place du courtage en ligne en 2005 grâce à l'acquisition de Squaregain. En 2006, le groupe a restructuré ses activités au Royaume Uni en concentrant son activité de courtage en ligne B2C au sein de Selftrade. Enfin, en octobre 2006 la finalisation de cette réorganisation s'est concrétisée par la vente de Squaregain à Société Générale Securities Services (SGSS).

Implanté en **Allemagne** depuis 1997, le groupe y est désormais présent sous deux marques, Fimatex et Veritas : Fimatex est positionnée sur une clientèle d'investisseurs individuels très actifs (503.000 ordres exécutés en 2006 pour 22.000 comptes) et Veritas est une société de gestion indépendante gérant plus d'un 1,2 MdEur d'encours auprès de 82.000 comptes. Suite à l'acquisition de Veritas en février 2005 Boursorama a une répartition de ses activités plus équilibrée en Allemagne.

En **Espagne**, Boursorama est présente sous la marque Selftrade by Boursorama et occupe la 3^{ème} place de ce marché à fort potentiel. L'entité espagnole est enregistrée sur l'année 2006 une croissance de son produit d'exploitation de 30% de son activité avec 251.000 ordres exécutés et 19.900 comptes.

Boursorama est une filiale à 56,12% du Groupe Société Générale, cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris – compartiment B - ISIN : FR0000075228 (BRS) – Reuters : FMTX.LN – Bloomberg : BRS FP

B – Les procédures de contrôle interne

I – Les conditions d'exercice du contrôle interne :

I.1 - Au plan réglementaire

Boursorama a été dûment habilitée par le CECEI en tant que banque prestataire de services d'investissement. L'exercice du Contrôle Interne s'inscrit dans le cadre du règlement n°97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (modifié par le règlement n° 2001-01 du 26 juin 2001 et n°2004-02 du 15 janvier 2004 et par les arrêtés du 31 mars 2005 et du 17 juin 2005) et dans le cadre fixé par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le règlement n°97-02 définit le Contrôle Interne comme un outil permettant :

- de vérifier que les procédures d'exercice des différents métiers des entreprises concernées sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, aux normes et usages professionnels et déontologiques, aux orientations de l'organe exécutif ;
- de vérifier que les procédures de décision et de prise de risques sont strictement respectées ;

- de vérifier la qualité de l'information comptable et financière, qu'elle soit destinée à l'organe exécutif et à l'organe délibérant, transmise aux autorités de tutelle et de contrôle ou qu'elle figure dans les documents destinés à être publiés ;
- de vérifier les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information ;
- de vérifier la qualité des systèmes d'information et de communication.

Il spécifie par ailleurs un certain nombre d'obligations relatives à la mesure des différents risques des activités des entreprises concernées et des procédures via lesquelles l'organe délibérant évalue la qualité du Contrôle Interne.

En France :

- La Commission Bancaire est chargée de contrôler le respect par les établissements de crédit et par les entreprises d'investissement des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables et de sanctionner les manquements constatés. Ceci comprend ainsi le respect de la réglementation établie par le CRBF en application de l'article 33 de la loi 84-46 du 24 janvier 1984 qui définit notamment « les règles applicables à l'organisation comptable, aux mécanismes de contrôle et de sécurité dans le domaine informatique ainsi que les procédures de Contrôle Interne ». La Commission Bancaire peut procéder par contrôles sur place ou demander communication des rapports des Commissaires aux Comptes ou de manière générale, de tous documents jugés utiles.
- L'Autorité des Marchés Financiers (AMF), instituée par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 contrôle l'activité de prestataire de services d'investissement de Boursorama. Dans le cadre de son règlement général, l'AMF institue différentes règles devant être respectées par Boursorama (nomination d'un RCSI, cadre des relations contractuelles avec ses clients, cadre des obligations des employés, protection des intérêts du marché et des clients, règles de bonne conduite, contrôle des abus de marché,...). L'AMF est dotée d'un service d'inspection chargé de contrôler les prestataires de services d'investissement tels que Boursorama.

En Allemagne, les règles générales de Contrôle Interne sont définies par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), autorité de tutelle qui contrôle les activités de Fimatex, succursale de Boursorama. Le cadre précis du Contrôle Interne est fixé par le « Nationale aufsichtrecht capital I, 3 besondere Aufsichtsthemen, 3.1. rundsreiben zur internen revision § 25a cap. 1 KWG ».

C'est également la BaFin qui contrôle les activités de Veritas, filiale de Boursorama spécialisée dans la gestion d'actifs. Le cadre du Contrôle Interne est fixé par la circulaire 1/2000 de janvier 2000, portant sur « les exigences minima pour les fonctions d'Audit Interne des institutions de crédit ».

En Espagne, l'autorité de tutelle qui contrôle les activités de Selftrade, succursale de Boursorama, est la Comisión Nacional del Mercado de Valores (CNMV). L'activité « Banque » en Espagne, dans le cadre du passeport européen, est contrôlée par la Banco de España.

Au Royaume-Uni, l'activité de la filiale TALOS, sous la marque Selftrade UK, est soumise au Financial Services Authority (FSA), régulateur britannique. Les pouvoirs statutaires du FSA sont fixés par le Financial Services and Markets Act 2000. Le cadre du Contrôle Interne est précisé dans le FSA Handbook, Senior Management Arrangements, Systems & Controls, section SYSC 3.

I.2 - Au plan interne

I.2.A – L'application du règlement CRBF 97-02

Dans le cadre du règlement CRBF 97-02, un responsable du contrôle permanent et un responsable du contrôle périodique ont été désignés par Boursorama. Les responsabilités de ces fonctions ont respectivement été attribuées au Directeur des Risques et du Contrôle Permanent et au Directeur du Contrôle Périodique de Boursorama.

Le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées et du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations, est assuré par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Boursorama, qui s'appuie sur les Contrôleurs Internes de chaque pays dédiés à cette fonction :

- 5 Contrôleurs Internes et un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) assisté d'un collaborateur en France,
- 1 Contrôleur Interne en Allemagne pour Fimatex et Veritas,
- 5 Contrôleurs Internes au Royaume-Uni,
- 2 Contrôleurs Internes en Espagne.

Le responsable du contrôle permanent est également en charge de la lutte quotidienne contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et à ce titre est le correspondant Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins).

Le contrôle permanent est complété par d'autres agents exerçant des activités fonctionnelles (cf.II.2).

Boursorama est soumise au contrôle périodique de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs mis en place. Ce contrôle est assuré par le département d'Audit Interne de Boursorama, département composé de 5 Auditeurs Internes et supervisé par le Directeur du Contrôle Périodique. La mission de l'Audit Interne est d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du système de Contrôle Interne. Il couvre l'ensemble des activités et

entités du groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction. Le service d'Audit de la Société Générale ainsi que l'Inspection Générale de la Société Générale peuvent également intervenir à tout moment.

Le rapport annuel 97-02 de l'année 2005, au titre des articles 42 et 43 du règlement précité, a été présenté lors du Comité d'Audit et des Comptes et du Conseil d'Administration du 12 mai 2006.

1.2.B – L'application du règlement général de l'AMF

Dans le cadre des règles établies par l'AMF et de ses évolutions, un RCSI (Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement) a été nommé. Son rôle est notamment de s'assurer que l'activité de Prestataire de Service d'Investissement, exercée par Boursorama et ses collaborateurs, est en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et déontologiques en vigueur.

Le RCSI rédige chaque année un rapport portant sur la déontologie et sur le contrôle des Services d'Investissement, qui est transmis à l'AMF.

II – Les procédures de Contrôle Interne

II.1 – Les modalités de la surveillance permanente

Pierre angulaire du système de Contrôle Interne, la surveillance permanente se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir au niveau opérationnel la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Elle comporte deux volets : la sécurité au quotidien et la supervision formalisée.

Néanmoins, comme tout système de contrôle, le dispositif en place ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

II.1.A - La sécurité au quotidien ou le contrôle par les opérationnels

Chaque opération est couverte par une procédure ou un mode opératoire précisant le cadre et la marche à suivre pour réaliser l'opération correctement.

Des contrôles a priori sont effectués avant la réalisation d'une opération (par exemple : un contrôle automatique lors d'une saisie dans une application avec interdiction de valider tant que les informations ne sont pas correctes et exhaustives).

Le personnel reçoit à son arrivée dans le groupe une formation par le responsable du service concerné, présentant l'activité du département, les modalités de fonctionnement du service et les règles à respecter.

Les contrôles a priori sont précisés par les procédures de fonctionnement couvrant les différentes tâches et mises en place par les services opérationnels. L'ensemble des procédures internes de Boursorama est disponible sur le réseau interne dans chaque pays.

Le référentiel de procédures est régulièrement mis à jour par le Contrôle Interne local ou le management concerné.

II.1.B - La supervision formalisée

La supervision formalisée a pour objet le contrôle par la hiérarchie du respect par les agents des règles et procédures de traitement et de l'efficacité de la sécurité au quotidien. Il s'agit de vérifications régulières, concernant l'ensemble des services d'une entité, qui sont effectuées par tous les niveaux hiérarchiques dans le but de s'assurer de la correcte exécution des tâches opérationnelles, dans le respect des procédures internes et des obligations réglementaires.

II.2 – Les modalités du contrôle permanent

Outre les Contrôleurs Internes présents dans les principales entités du groupe (cf. 1.2.A), les directions fonctionnelles sont également des acteurs du contrôle permanent. Au sein de la Direction des Fonctions Supports :

- la Direction Financière assure le premier niveau de contrôle comptable et financier ;
- la Direction des Risques assure la surveillance des risques de conformité, de crédit, de marché, des risques opérationnels et de la sécurité ;
- le Secrétariat Général assure la surveillance des risques juridiques et fiscaux.

En France, un comité des risques et de la conformité, organisé mensuellement, piloté par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, statue sur les risques de Boursorama France. Ce comité, outre le management de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, est composé de la Direction Générale, du Directeur de Boursorama France, de la Direction Commerciale et de la Direction des Opérations. Chaque entité dispose d'un comité identique statuant sur les risques, se réunissant mensuellement et auquel participe le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent groupe.

En France également, un comité des Engagements, se tenant 2 fois par semaine, décide pour tous les dossiers de crédit présentant un risque particulier (montant supérieur aux délégations attribuées par exemple). Il est piloté par la Direction des Crédits et composé du Directeur de Boursorama France et de son adjoint, du Directeur des Crédits, du Département des Etudes et de la Formalisation, du Département Risques et Gestion des Crédits, du Directeur des Fonctions Supports, du Directeur des Risques et de la Conformité (groupe) et du Directeur Juridique.

Un comité trimestriel de sécurité statue sur les risques liés à la Sécurité des Systèmes d'Informations au niveau du groupe Boursorama. Il est animé par le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

La surveillance permanente à la charge des Contrôleurs Internes locaux, constitue le premier niveau de contrôle

formalisé à destination du Directeur des Risques et du Contrôle Permanent du groupe et de la Direction Générale.

En outre, quelques contrôles a priori sont effectués directement par le Contrôle Interne sur des thèmes sensibles tels que certains mouvements monétaires (virements, chèques ou cartes bancaires).

II.3 – Les modalités du contrôle périodique

En complément des Contrôleurs Internes en charge du contrôle permanent, l'Audit Interne de Boursorama est en charge du contrôle périodique. Le périmètre d'intervention concerne l'ensemble des entités de Boursorama, en France, en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni.

Au niveau de Boursorama, un plan d'audit annuel est élaboré par le Directeur du Contrôle Périodique qui intègre systématiquement au moins une mission de contrôle par an dans chacun des pays où le groupe dispose d'une entité. Ce plan est approuvé par le Président Directeur Général de Boursorama et validé par le comité d'audit et des comptes. Les préconisations formulées par les différents audits font l'objet d'un suivi par l'Audit Interne.

Le comité d'audit et des comptes se tient avant chaque publication des comptes, soit quatre fois par an. Il consiste notamment :

- à examiner les comptes qui sont soumis à l'approbation du Conseil afin d'en vérifier leurs conditions d'établissement et leur pertinence, et de s'assurer de la permanence des méthodes ;
- à prendre connaissance des préconisations formulées par les différents audits et de leur suivi ;
- à donner un avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de Contrôle Interne.

Le rapport annuel sur le Contrôle Interne (97-02), adressé à la Commission Bancaire et établi par le Directeur du Contrôle Périodique, est présenté au comité d'audit et des comptes et au Conseil d'Administration.

II.4 – La Direction des Risques :

II.4.A – Présentation synthétique des principaux risques de l'activité :

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires de Boursorama sont les suivants :

- **le risque de Crédit** : risque de perte dû à l'incapacité des clients de faire face à leurs obligations financières.
- **le risque de Marché** : risque de perte dû aux changements dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité.
- **les risques Structurels** : risques de pertes liés à la structure du bilan de Boursorama. On distingue donc :

- Le risque de liquidité : risque de perte lié à l'impossibilité de re-financer le bilan de la banque à des taux raisonnables pour les échéances appropriées.
- Le risque de taux : risque de perte lié à l'évolution des taux de marché qui entraîne la baisse de la marge d'intérêts.
- Le risque de change : risque de perte lié à la variation des taux de change entre les monnaies dans lesquelles s'effectue l'activité.

- **le risque Opérationnel** : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise des risques de Boursorama respecte :

- une stricte indépendance de la filière risque par rapport aux hiérarchies opérationnelles,
- une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe.

La Direction des risques du groupe est rattachée directement au Directeur des Fonctions Support de Boursorama. Chaque pays possède également son propre service des risques.

Les effectifs des Risques rassemblent globalement 27 personnes au sein des différents pays dans lesquels nous sommes implantés.

II.4.A.1 – Les Risques de Crédit

• L'approbation des risques

Depuis l'acquisition de la CaixaBank France, les risques de crédit auxquels est exposée Boursorama sont les risques liés aux prêts immobiliers et, dans une moindre mesure, pour la partie produits financiers, aux interventions de ses clients au Service à Règlement Différé en France, sur un compte de marge en Espagne et en Allemagne ou bien encore, lors des opérations sur produits dérivés sur les marchés organisés (Monep, Meff, Eurex et Xetra).

Les procédures de décisions de prêts ou d'engagements, sont organisées par voie de délégations. Elles sont clairement formalisées et adaptées aux caractéristiques de l'entreprise, en particulier à notre orientation vers la clientèle de particuliers.

Les prêts et engagements

Cette activité ne concerne que notre implantation en France.

L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et des capacités de remboursement.

La prise d'engagement est organisée sur la base de

trois grands principes :

- La nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse d'un découvert autorisé ou d'un prêt personnel ou immobilier.
- La centralisation sur la Direction des Crédits des demandes d'autorisation avec la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du niveau de risque.
- L'indépendance des services d'analyse.

La Direction Générale définit les procédures d'octroi de crédits et les limites attribuées en matière de délégation. Leur périodicité de révision est au minimum annuelle.

Conformément à notre activité orientée vers la clientèle de particuliers, nos risques de crédits sont divisés, la plupart de nos encours est garantie par des sûretés réelles (caution mutuelle, affectations hypothécaires et nantissements de produits de placements).

Nos encours de crédits sont classés automatiquement en créances saines ou douteuses selon les critères BAFI. La comptabilisation des provisions est automatique.

Le Service à Règlement Différé

L'effet de levier maximum donné par le Service à Règlement Différé est réglementé par les articles 517-3 à 517-15 de l'Autorité des Marchés Financiers et la Décision 2000-04 relative à la couverture des ordres avec service de règlement et de livraison différés.

Boursorama a décidé d'exclure certains actifs ou de réduire leur effet de levier.

Chaque client se voit ainsi affecté d'une capacité théorique d'engagement sur le Service à Règlement Différé, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

Le Marché des Dérivés

Le marché des produits dérivés est disponible dans les implantations française, allemande et espagnole.

Le système d'analyse des risques sur produits dérivés s'appuie sur un modèle en vigueur dans l'ensemble du groupe FIMAT (un des premiers intervenants mondiaux sur produits dérivés) et permet de calculer le dépôt de garantie nécessaire pour couvrir la perte maximale calculée parmi 16 scénarii de choc sur les marchés. L'amplitude des chocs sur les sous-jacents est régulièrement actualisée en fonction de l'évolution des marchés ; celle des chocs de volatilité correspond à des usages de marché. Ces paramètres sont ensuite rapprochés des minima imposés par les autorités de marché (en prenant notamment en compte le coefficient multiplicateur).

Afin de limiter les risques sur ces produits, Boursorama

applique un coefficient multiplicateur à cet appel de marge. Ce coefficient multiplicateur varie de 100% à 150% en fonction des clients et des produits.

Les comptes de marge

Les comptes de marge sont proposés par nos succursales allemande et espagnole. Ces comptes permettent de bénéficier d'un effet de levier pour acheter ou vendre des titres. Le montant du découvert autorisé est fonction des clients et des titres détenus en portefeuille.

Une limite (plafond autorisé) est fixée client par client. De plus, le ratio retenu (Valeur du portefeuille/cash) varie en fonction des titres sous détenus entre 120 et 200%, avec une limite de découvert maximum par client.

Les titres qui donnent de la couverture sont validés lors des comités des risques; les critères de sélection des valeurs sont l'appartenance à un indice de référence, leur faible volatilité et leur grande liquidité.

Notre filiale en Grande-Bretagne ne propose aucun produit avec effet de levier.

• Le suivi et le contrôle des risques

Chaque entité du Groupe dispose d'un système de contrôle, la centrale des risques, qui a pour but de maîtriser le risque de crédit sur ses clients.

Pour les comptes à vue en France, ce système vérifie systématiquement que les clients détiennent des liquidités suffisantes lors des demandes de débit sur les comptes. Pour les comptes sur instruments financiers, ce système vérifie systématiquement que les clients détiennent des liquidités suffisantes un portefeuille et pour respecter les contraintes réglementaires de couverture et de position.

En plus du contrôle effectué par notre Centrale des risques, les clients présentant un solde débiteur au delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture sont suivis par le service des Risques, qui analyse les situations des clients, et prend les décisions en fonction de leurs délégations.

Boursorama a construit un système de gestion des risques reposant sur une analyse à trois niveaux :

- Analyse de premier niveau par la centrale des risques (avant d'autoriser tout nouvel ordre ou opération de débit). Toutes les opérations des clients font l'objet d'un calcul de risque avant d'être transmises. Cette analyse est réalisée à partir de paramètres renseignés par Boursorama, de leur solde espèces, de la position titres et produits dérivés du client, ainsi que des opérations exécutés dans la journée et ceux en cours pour les comptes d'instruments financiers.
- Analyse de deuxième niveau par le service Risques. Quotidiennement, le risque porté sur chaque compte est recalculé après mise à jour des données nécessaires par les systèmes de back-office. Les clients présentant un solde débiteur au delà du

découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture sont suivis par le service Risques, qui analyse les situations des clients, les avertit, rejette éventuellement les opérations en instance d'imputation ou déboucle leurs positions titres en cas de persistance de la situation et génère les opérations de recouvrement le cas échéant.

- Analyse de troisième niveau lors de comités Risques mensuels. Un comité risque mensuel se tient dans chaque pays en présence du Directeur des risques du Groupe et un compte rendu de ce comité est diffusé au management.

• **Politique de provisionnement**

L'évaluation des risques est réalisée mensuellement, en particulier les dossiers douteux non contentieux font l'objet d'une révision dossiers par dossiers qui aboutit soit :

- à une régularisation à brève échéance (accord de règlement avec le client, prise en charge par une compagnie d'assurance, vente en cours du bien objet du financement ...)
- au transfert en gestion contentieuse, à l'occasion du

• **Analyse du portefeuille de crédit**

Au 31 décembre 2006, la répartition de nos encours de crédits est la suivante :

(En MEur)

Opération avec la clientèle	1 765
Dont crédits irréguliers et impayés	43
Dont crédits douteux	22
Engagement au Règlement différé	208
Comptes sur marge	47
Opérations spécifiques	345,5
Opération de financement d'un méthanier ¹	173
Opération de financement de porte-conteneurs ²	127
Engagement hors bilan dans l'opération de financement de portes conteneurs ³	45,5

Les opérations spécifiques de financement d'un méthanier et de 4 porte-conteneurs ont été réalisées en 2004 et 2005 pour des clients de « la Caixa » dont nous avons acquis la filiale française le 16 mai 2006.

Conformément à notre activité orientée vers la clientèle de particuliers, nos risques de crédits sont divisés. L'encours moyen net d'un dossier de crédit est faible hors opérations spécifiques (78 KEur au 31 décembre 2006 contre 74 KEur au 31 décembre 2005).

La Répartition des encours bruts totaux et encours bruts contentieux par catégorie d'emprunteurs, par objet et par nature de crédit au 31 décembre 2006 :

Répartition par emprunteurs	encours bruts totaux	encours bruts contentieux
Personnes physiques (salariés, retraités, chefs d'entreprises, professions libérales, artisans, entrepreneurs individuels, ...)	69%	52%
SCI	19%	24%
Personnes morales, hors SCI	12%	24%

(1) L'opération de financement du navire marchand le méthanier, est garantie par des dépôts à terme nantis ouverts en nos livres à hauteur de 100%.

(2) Les financements concernant les navires porte-conteneurs sont contre-garantis au moins à hauteur de 100% par des dépôts nantis ouverts dans les livres de Boursorama.

(3) La construction des navires porte-conteneurs n'est pas encore totalement achevée. Il reste donc une somme de 45,5 MEur à débloquer dans le cadre du financement.

comité hebdomadaire entre la Direction des Crédits et la Direction Juridique.

Une présentation des dossiers transférés au Contentieux les plus significatifs est réalisée à l'occasion du comité des risques mensuel.

A partir de l'entrée en douteux, le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est automatique à hauteur de 100% pour tous les crédits (comptes débiteurs et prêts).

Pour tous les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans notre système d'information.

Le provisionnement en capital des prêts personnels et des comptes débiteurs sans garantie est également automatisé.

Répartition par objet de financements	encours bruts totaux	encours bruts contentieux
Résidence principale	24%	25%
Résidence secondaire	4%	4%
Résidence locative	47%	14%
Rachat de créance	4%	3%
Travaux	3%	7%
Murs ou locaux commerciaux	4%	11%
Autres (usage mixte, acquisition de parts,...)	14%	36%

Répartition par nature de crédits	encours bruts totaux	encours bruts contentieux
Crédits à long terme conformément à l'objet de nos financements	94%	84%
Taux variable et révisable	59%	39%
Taux fixe	34%	43%
Crédits à court terme	6%	16%

Par ailleurs, la répartition du nombre de dossiers par ancienneté au moment du transfert en contentieux est la suivante :

< 3 ans	Entre 3 et 10 ans	> 10 ans
38%	50%	13%

La répartition par garanties :

Compte tenu de notre orientation vers les financements immobiliers, nos encours sont garantis par des sûretés réelles (CNP Caution, affectation hypothécaire et nantissement de placements). Au 31 décembre 2006, la répartition de nos encours bruts était la suivante (hors opération spécifique) :

(En MEur)	Encours bruts	%	Dont encours contentieux
Garanties Hypothécaires	1 364 406	77 %	13%
CNP Caution	49 633	3 %	-
Nantissement de produits de placement	83 165	5 %	-
Autres Garanties	98 910	5 %	2%
Sans Garanties	169 101	10 %	4%
Encours Brut Total	1 765 215	100 %	100%

II.4.A.2 – Les Risques de Marché

Boursorama est faiblement exposée au risque de marché : le portefeuille de titres disponibles à la vente et de trading s'élève à 11,8 MEur au 31 décembre 2006.

Ces placements sont effectués sous contrôle de la direction financière de Boursorama.

II.4.A.3 – Les Risques Structurels (taux, liquidité, change)

• Suivi des risques structurels :

Les risques structurels sont suivis par le Comité de gestion de bilan. Ce Comité rassemble la Direction générale, le directeur commercial, le directeur des fonctions support, le directeur financier et le responsable de la gestion de bilan. Ses missions sont les suivantes :

- Définition des principes de gestion des risques structurels,
- Examen des reportings de liquidité et de taux
- Décision de mise en place de couverture des risques

structurels si besoin,

- Validation des conventions d'écoulement des produits non échancés contractuellement (dépôts à vue principalement).
- Suivi des ratios réglementaires (principalement ratio de liquidité et ratio de ressources permanentes).

• Gestion des risques structurels de taux et de change

- Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux provient principalement des positions nettes (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

La gestion du risque structurel de taux est encadrée par la mesure de la sensibilité. La sensibilité est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs. La sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la variation de la marge d'intérêt annuelle. La limite fixée pour Boursorama par le Comité de Gestion de bilan est de 3 MEur.

Mesure et suivi :

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (dépôts à vue), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, ...). La détermination des positions à taux fixe permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position à la variation des taux. Le stress test utilisé est, à ce jour, une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de +1%.

Au 31 décembre 2006, la sensibilité du groupe s'établit à 0,5 MEur, et reste inférieure à sa limite de 3 MEur.

Couverture du risque de taux :

Afin de couvrir le risque de taux, Boursorama a mis en place les opérations suivantes :

- Swaps de taux. Ces opérations sont destinées à réduire la position nette de taux fixe. Elles sont comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur.
- Caps de taux. Ces opérations sont destinées à couvrir la position optionnelle créée par le portefeuille de prêts capés. Elles sont pour partie comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur et pour partie comptabilisées en trading.

Risque structurel de change

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux titres de participations en livres sterling financés par achat de devises
- aux réserves dans les implantations étrangères (Talos)

Pour financer ses investissements à long terme en devises, Boursorama achète des devises fortes (GBP) afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion qui figurent dans la situation nette.

Risque structurel de liquidité

Le risque structurel de liquidité est causé par les positions résiduelles de liquidité sur les 20 prochaines années. La position résiduelle de liquidité est construite comme le net des échéanciers des emplois (actifs) et ressources (passifs). Les échéanciers sont établis en tenant compte des caractéristiques contractuelles et d'hypothèses comportementales (dépôts à vue et remboursements anticipés de crédits).

La position résiduelle de liquidité présente au 31 décembre 2006 un excédent d'emplois par rapport aux ressources.

Pour réduire le risque de liquidité créé par cet excédent et satisfaire aux obligations réglementaires, Boursorama a mis en place ou renouvelé les opérations suivantes :

- Ligne de crédit de maturité supérieure à 5 ans. Cette ligne garantit la possibilité de disposer de ressources de maturité supérieure à 5 ans à tout moment,
- Emprunt de refinancement à taux variable de maturité supérieure à 5 ans. Cet emprunt indexé sur les taux Euribor procure des ressources de maturité longue sans déformer la position de taux.
- Emprunts overnight destinés à combler l'éventuel déficit de liquidité spot.
- La trésorerie des différentes entités du Groupe est progressivement centralisée à Paris.

Ces opérations ont eu pour effet de maintenir systématiquement les ratios réglementaires au delà des minima requis et de limiter les positions résiduelles de liquidité.

II.4.A.4 – Les Risques Opérationnels

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc...).

Il inclut le risque lié à la sécurité des systèmes d'information, le risque juridique et réglementaire et le risque environnemental. On lui associe le risque stratégique et le risque d'image.

Sa gestion repose sur un dispositif de prévention, de contrôle et de couverture qui intègre des procédures détaillées, une surveillance permanente, des polices d'assurance, auxquelles s'ajoutent des missions de contrôle réalisées par l'audit.

Des correspondants risques opérationnels ont été désignés dans chaque entité de Boursorama qui organisent, à leur niveau, la collecte des informations sur les pertes intervenues et leur remontée vers la Direction des Risques du Groupe. Les pertes opérationnelles d'un montant supérieur à 10.000 Eur sont reportées (via une Fiche de Perte Opérationnelle) dès qu'elles sont enregistrées en comptabilité. La notion de perte comprend aussi bien les pertes dont le montant est déjà arrêté que les provisions constituées au titre des incidents de risques opérationnels pour lesquels le montant de la perte n'est pas encore connu avec certitude.

Cette base de données permet d'analyser les pertes (par catégorie d'événement, par cause, par activité...) et de suivre leur évolution ainsi que les plans d'actions correctrices proposés.

En plus des montants et causes de ces pertes opérationnelles, les solutions mises en place à court terme et à long terme pour éviter que ces risques se renouvellent sont décrites.

II.4.A.5 – Autres Risques

• Le risque de blanchiment

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est un enjeu majeur pour les Etablissements financiers. Boursorama a continué à développer la lutte contre le blanchiment autour de quatre piliers :

- La formation : chaque nouveau salarié de Boursorama a bénéficié d'une formation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux. L'ensemble du personnel a également reçu un rappel de formation sur ce sujet ;
- La prévention : pour tous les nouveaux clients, nous nous assurons de la présence de l'exhaustivité des documents, ainsi que de leur cohérence, nous permettant de vérifier leur identité et leur domicile ;
- La vigilance : les opérations présentant une certaine typologie sont examinées par le contrôle interne ;
- Des missions régulières de contrôle réalisées sur les opérations effectuées par la clientèle.

En outre nos bases clients sont filtrées régulièrement avec les listes officielles (ONU, OFAC, GAFI, UE, ...).

• Le risque lié aux systèmes d'information

Boursorama a désigné un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI). La sécurité est décomposée selon trois grands axes qui sont la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité.

Les missions du RSSI sont les suivantes :

- La mise en place et le suivi d'une gestion centralisée des habilitations ;
- La mise en place et le suivi de la politique de sécurité ;
- L'organisation d'un Comité de Sécurité mensuel ;
- Le suivi global de la Sécurité des Systèmes d'Informations ;

Sécurité Informatique

La sécurité est un élément important du développement du site transactionnel, sous-traité à Atos Origin. Une solution de détection de perte d'intégrité sur les systèmes et les procédures de sécurité, permettent d'avoir un cadre rigoureux de réponse lors de tentatives d'attaques, d'agressions ou d'intrusions logiques venant de l'extérieur. Des tableaux de bord de sécurité sont inclus dans les tableaux de bord mensuels fournis à Boursorama auprès d'Atos Origin.

Par ailleurs, Boursorama dispose de ses propres informations sur la vulnérabilité de ses infrastructures, qu'elles soient hébergées par des prestataires extérieurs ou gérées en interne. Boursorama dispose ainsi d'une vue globale de la sécurité des systèmes mise en œuvre.

Des tests d'intrusion sur l'ensemble des systèmes frontaux ("front office") sont menés sur demande de Boursorama. Ces mesures régulières et récurrentes permettent à Boursorama d'apprécier les évolutions des dispositifs et les moyens mis en œuvre dans le domaine de la sécurité par chacun de ses partenaires.

Le plan de continuité des affaires

Cette activité consiste à développer, au niveau de chaque entité du groupe Boursorama, des organisations, des procédures et des moyens destinés à faire face à des sinistres d'origine naturelle, accidentelle ou à des actes volontaires de nuisance, en vue de protéger le personnel, les actifs et activités essentielles, et de permettre la poursuite nos prestations de service.

En 2003, a été nommé le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) pour le groupe Boursorama, et parmi ses principales missions il :

- Propose une politique globale pour le groupe Boursorama,
- Définit les méthodologies applicables,
- Diffuse les meilleures pratiques,
- Coordonne les dispositifs de continuité d'activité des différentes entités du groupe.

Le Plan de Continuité d'Activité mis en place par Boursorama se décompose en deux grandes parties :

- Le BCP – Business Continuity Plan – plan de secours utilisateurs. Ce plan consiste à mettre en place les procédures pour les collaborateurs ainsi que l'organisation globale à mettre en œuvre en cas de désastre,
- Le DRS – Disaster Recovery Systems – systèmes de secours des plate-formes informatiques. Il s'agit de systèmes informatiques situés dans une autre localisation géographique.

La politique globale mise en œuvre par Boursorama est la suivante :

- Chaque élément critique pour Boursorama doit disposer d'une solution de secours,
- Chaque solution de secours est testée deux fois par an.

Par ailleurs, Boursorama s'appuie sur des prestataires externes (faisant ou non partie du Groupe Société Générale). L'ensemble de ces prestataires est soumis aux mêmes règles que Boursorama.

Les principaux prestataires du groupe Société Générale sont : SGSS pour la tenue de compte et conservation des titres, SGSP et Gilbert Dupont pour la partie exécution des ordres, FIMAT pour la réception, la transmission, l'exécution d'ordres, la compensation et la sous-traitance d'activités de Back-Office sur les marchés à Terme ainsi qu'EuroVL pour certaines activités de Veritas (valorisation d'OPCVM et de portefeuilles).

Les principaux prestataires externes du Groupe Société Générale sont : EDS qui fournit les systèmes de Back-office bancaire (hors titres), ATOS WORLDLINE, qui fournit la conception, la réalisation, le développement, la mise en œuvre, l'hébergement et la maintenance sur le centre serveur de l'OMS pour les différentes entités, et NTT/Verio qui fournit le service d'hébergement de

serveurs dédiés retenus par Boursorama. Pour les prestations de back-office, c'est HSBC qui fournit cette prestation à notre succursale allemande, Bancoval à notre succursale espagnole et Lloyds à notre filiale britannique.

II.4.B – Missions de la Direction des Risques :

La Direction des Fonctions Support, a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques en place est solide et efficace.

Cette Direction :

- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques de crédit et risques opérationnels ;
- participe à la définition des stratégies commerciales dont la dimension risques est significative et s'attache à améliorer constamment la capacité d'anticipation et de pilotage des risques transversaux ;
- contrôle la bonne application de cette politique et le respect des procédures ;
- assure le suivi des remontées de risques opérationnels pour le Groupe ;
- participe aux Comités Risques mensuels de chaque succursale et filiale.

Une revue systématique des principaux enjeux de gestion des risques de Boursorama est organisée à l'occasion des Comités Risques mensuels réunissant le Dirigeant de l'entité, son Directeur des Risques ainsi que le Directeur des Risques du Groupe. Un compte rendu de ces Comités est diffusé à l'organe exécutif de Boursorama.

Ce Comité se prononce sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologies de mesure, moyens matériels et humains, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration crédit (par produit, client, etc.), gestion de crise.

Il est de la responsabilité de chaque Direction (Pays), de soumettre toute activité nouvelle, tout produit inédit ou en cours de développement, au Comité Risques.

III - La production et le contrôle de l'information financière et comptable

III.1 – La production des données financières et de gestion

III.1.A - Les acteurs

• L'organisation des directions financières :

Les directions financières de chaque entité (succursale ou filiale) sont constituées d'équipes de 3 à 16 personnes, en fonction de la taille de l'entité (3 personnes en Espagne, 5 personnes en Allemagne, 4 personnes au Royaume-Uni et 16 personnes en France). L'ensemble des données financières et de

gestion sont établies par chaque direction financière.

Les directions financières reportent au directeur de l'implantation qui valide les informations financières avant de les communiquer au siège du Groupe où elles sont consolidées. Les directions financières reportent donc fonctionnellement à la direction financière du Groupe.

• Les différents reportings établis par les directions financières :

Chaque entité établit sur base quotidienne, un reporting sur l'activité de la veille indiquant notamment le nombre d'ordres exécutés et les commissions facturées. Ce reporting quotidien permet de suivre l'évolution de l'activité par rapport au budget ou par rapport aux périodes passées. Tout écart peut ainsi être rapidement identifié afin de mettre en place les mesures correctrices.

Sur base mensuelle, les entités du Groupe produisent deux reportings :

- un reporting comptable (bilan et compte de résultat)
- un reporting de contrôle de gestion

Le reporting comptable permet d'établir des comptes consolidés du Groupe Boursorama sur base mensuelle. Cette consolidation permet notamment d'établir les reportings réglementaires (Boursorama France et ses succursales) et les reportings mensuels au département consolidation de la Société Générale.

Le reporting de gestion est établi selon un format standard pour toutes les entités du Groupe, il s'agit d'un compte de résultat complété de nombreux indicateurs de gestion :

- le Produit Net Bancaire est analysé par type de produit. Les revenus nets des commissions sont ainsi analysés en fonction du nombre d'ordres exécutés, de la taille moyenne des ordres, du ratio d'activité par compte. Les commissions reçues et payées sont également analysées par catégories. Cette analyse est complétée des indicateurs spécifiques à l'activité de chaque entité.
- En France, la marge financière et les commissions issues de l'activité bancaire (activité monétique notamment) sont analysés en fonction des indicateurs de gestion pertinents.
- les charges d'exploitation sont réparties par rubrique économique afin de suivre leur évolution de la façon la plus fine possible. Les principales rubriques économiques sont les coûts de personnel, les dépenses marketing, les loyers, les dépenses informatiques détaillées par grands postes (les flux d'information, les coûts liés à l'exploitation du contrat Atos, les coûts télécoms), les amortissements, le coût du risque.

En 2006, les performances mensuelles de l'ensemble des entités du Groupe sont comparées avec le budget qui a également été établi sous ce format de reporting. Les comparaisons budgétaires ont été perturbées en Angleterre et en France compte tenu des modifications

de périmètre (cession de Squaregain et acquisition de CaixaBank France).

Chaque entité s'assure de la concordance entre les deux reportings. Par ailleurs, le rapprochement des données consolidées est également effectué sur base mensuelle.

III.1.B - Les normes et principes comptables applicables

Les états financiers de Boursorama sont établis selon les normes comptables applicables : en application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe Boursorama doit établir des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

Ce référentiel comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) 1 à 5 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les comptes consolidés du Groupe Boursorama ont été établis jusqu'au 31 décembre 2004 selon les principes comptables français en conformité avec les règlements n°1999-07 et n°2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable qui diffèrent, sous certains aspects, du référentiel IFRS adopté dans l'Union Européenne. Les informations au titre de la période comparative 2004, établies selon les principes comptables français, ont fait l'objet des retraitements nécessaires afin de les rendre conformes au référentiel IFRS, à l'exception des opérations relevant des normes IAS 32 et IAS 39. Ces dernières demeurent comptabilisées et présentées selon les principes comptables français au titre de la période comparative 2004, conformément à la norme IFRS 1 "Première application du référentiel IFRS" qui permet d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1er janvier 2005.

Par ailleurs, les principes comptables et les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sont présentés dans les notes annexes aux comptes consolidés.

III.1.C - Les modalités de production des données financières et comptables (information trimestrielle et semestriels)

Les données financières et comptables intermédiaires sont produites par chaque entité. Ces comptes individuels des succursales et des filiales de Boursorama sont ensuite consolidés au siège du Groupe.

Informations trimestrielles :

Depuis 2004, Boursorama publie des informations trimestrielles. Ces informations font l'objet d'une lecture attentive de la part des Commissaires aux Comptes.

Comptes semestriels :

Les comptes consolidés font l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes du Groupe qui établissent un rapport sur cet examen limité.

III.1.D - Le système d'information

Les systèmes comptables utilisés sont CODA en France, SAP et SAGE OFFICE Line en Allemagne, SAGE Line 50 en Angleterre et CONTAPLUS ELITE en Espagne.

En France, le système comptable est interfacé en amont avec différents systèmes :

- les outils de back office (Cotre, pour la comptabilité titres, est le système utilisé par la Société Générale et mis à disposition de Boursorama ; GMI, pour la comptabilité des opérations sur dérivés, est le système utilisé par Fimat et mis à disposition de Boursorama ; CIS, pour la comptabilité des opérations bancaires, lui-même alimenté par Evolan Treasury, logiciel de gestion des opérations de trésorerie) ;
- le logiciel de gestion commerciale et de facturation des espaces publicitaires du site Boursorama.com (AdFront, développé par la société Fivia) ;
- les données de paie (administrées à l'aide de l'outil Hypervision mis à disposition de Boursorama par la société ADP GSI) ;
- l'outil de gestion des immobilisations (Abel Immo, développé par la société Abel) ;
- les relevés bancaires mis à disposition sous forme électronique de façon quotidienne par la Société Générale sont intégrés dans les outils de rapprochement bancaire.

En France, le système comptable est interfacé en aval avec différents systèmes :

- l'outil de consolidation (SAFRAN développé par la société Cartesis), qui est lui-même interfacé avec Magnitude, le logiciel de consolidation utilisé par la Société Générale ;
- le système de reporting à la Commission Bancaire (Evolan Report, développé par la société Sopra) ;
- le logiciel permettant l'établissement de la liasse fiscale (Etafi).

III.2 – Le contrôle interne de la production comptable

III.2.A - Le contrôle au quotidien (vérification de la réalité économique des informations reportées, gestion des suspens et des passerelles comptabilité/gestion)

Les soldes bancaires sont rapprochés des soldes comptables. En fonction du volume de transactions, ce

rapprochement est effectué :

- sur base quotidienne pour les comptes les plus actifs (comptes de back office notamment) ;
- au moins une fois par mois pour les comptes les moins fréquemment mouvementés.

En France, le département opérations bancaires est constitué de 16 personnes. Ce département est en charge du suivi de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'activité des clients de Boursorama. Il effectue, en outre, sur base quotidienne, les rapprochements bancaires des comptes sur lesquels transitent l'ensemble de ces opérations cash : virements entrants et sortants, remises et demandes de chèques, prélèvements, opérations étranger. Ces rapprochements sont effectués pour partie à l'aide d'un outil de rapprochement spécifique développé en interne et pour partie de façon manuelle.

Par ailleurs, la direction financière de chaque entité du Groupe réconcilie les soldes des comptes clients figurant en balance générale avec les soldes extraits des systèmes de back office.

Pour l'activité média en France, la facturation des espaces publicitaires est établie à l'aide du logiciel AdFront. Une personne effectue à temps plein un suivi de la facturation et du recouvrement des revenus liés à la commercialisation des espaces publicitaires (publicité commerciale et communication financière), des prestations BtoB (sites boursiers, espaces actionnaires...), des licences Boursorama Corporate...

Les comptes auxiliaires fournisseurs sont également rapprochés du solde figurant en balance générale. En France, une personne est en charge à temps complet du suivi des postes fournisseurs.

Enfin, les autres soldes du bilan sont également analysés sur base mensuelle ou trimestrielle en fonction de leur nature.

III.2.B - Le contrôle de premier niveau par les Directions Financières

Les Directions Financières de chaque entité s'assurent de la pertinence des résultats arrêtés mensuellement. Elles effectuent une revue du résultat par rapport aux mois précédents et par rapport au budget afin d'identifier et de justifier toutes les variations significatives tant au niveau des revenus qu'au niveau des charges.

Les directions financières s'assurent également de la correspondance entre le résultat économique et le résultat comptable ; toute différence, temporaire, est dûment justifiée puis éliminée. Ce travail de rapprochement est également effectué en central au niveau du résultat consolidé.

La Direction Financière du Groupe revoit les comptes consolidés avec la Direction Générale.

Ces comptes sont par ailleurs transmis à la Société Générale pour consolidation. Boursorama reporte, sur base mensuelle, un « package » de consolidation et un reporting économique.

III.2.C - Le contrôle de la consolidation

La consolidation des comptes est effectuée sur base mensuelle à l'aide du logiciel SAFRAN (développé par Cartesis).

Elle est contrôlée par la direction financière du Groupe à plusieurs niveaux : vérification de la correcte annulation des opérations réciproques, vérification de la correcte annulation des titres de participation et des dotations aux succursales, vérification du tableau de variation des capitaux propres notamment.

Cette consolidation est transmise sur base mensuelle à la Société Générale pour être intégrée dans la consolidation des comptes du Groupe Société Générale, à l'aide du logiciel Magnitude (développé par Cartesis). Elle fait à ce stade également l'objet d'un contrôle par le service consolidation de la Société Générale.

III.2.D - Le contrôle comptable (surveillance permanente en matière comptable, certification comptable dans le cadre des missions d'audit, audit des directions financières)

La surveillance permanente mise en place au niveau du Groupe Boursorama intègre la fonction finance.

En outre, les vérifications spécifiques prévues par la loi ont été assurées par les Commissaires aux Comptes conformément aux normes professionnelles applicables en France.

III.3 – La liaison avec les CAC

Les Commissaires aux Comptes du Groupe au 31 décembre 2006 sont Deloitte et Ernst & Young ; ils audient les comptes consolidés du Groupe.

Ernst & Young audite les comptes de la filiale allemande, Veritas, et des succursales espagnole et allemande. Deloitte est en charge de l'audit de la filiale anglaise et de Caixa Assurance. Les deux cabinets se répartissent les tâches pour l'audit des comptes de la France.

Le Cabinet Caillau Dedouit et Associés audite les comptes de Caixa Gestion.

La liaison avec les Commissaires aux Comptes est aussi fréquente que possible. Ainsi, les options de clôture significatives font l'objet d'une discussion au préalable avec les Commissaires aux Comptes afin d'intégrer au plus tôt toutes leurs remarques (comptabilisation des acquisitions par exemple).

Les Commissaires aux Comptes du Groupe interviennent à trois reprises au cours de chaque exercice, dans chacune des entités : ils procèdent à un

examen limité des comptes au 30 juin (en août-septembre), et audite les comptes du 31 décembre (deux interventions en novembre-décembre et en janvier-février).

A l'issue de chaque intervention, les conclusions des Commissaires aux Comptes sont présentées et discutées avec le management des entités dans le cadre de réunion de synthèse.

Dans le cadre de la publication des comptes trimestriels, les Commissaires aux Comptes lisent attentivement les comptes consolidés arrêtés par Boursorama.

Les Commissaires aux comptes participent aux comités d'audit et des comptes trimestriels et y présentent les conclusions de leurs travaux. Ils participent également aux séances du Conseil d'administration.

IV – Les évolutions attendues en 2007

Les évolutions du dispositif de contrôle interne sont essentiellement réglementaires, reposant sur la modification du règlement 97-02 dont l'entrée en vigueur est effective depuis le 1^{er} janvier 2006.

Aux termes du règlement, le contrôle interne doit s'articuler autour du contrôle périodique – l'audit pour Boursorama, et le contrôle permanent – le Contrôle Interne pour Boursorama. La fonction de contrôle permanent est assurée à la fois, par des opérationnels (surveillance permanente) mais aussi par des agents dédiés (Contrôle Interne pour Boursorama). Le nouveau règlement n'introduit pas de modifications concernant le contenu ou le périmètre du contrôle périodique.

Le règlement introduit la création d'une fonction conformité destinée à prémunir les structures du risque de non-conformité. Ce dernier est défini comme étant « *le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions législatives et réglementaires, de normes professionnelles et déontologiques, propres aux activités bancaires et financières, ou encore d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant* ».

La définition de ce nouveau risque s'accompagne de la mise en place d'un dispositif de contrôle de la conformité qui prévoit plus spécifiquement :

- la formation de l'ensemble du personnel aux impératifs de conformité relatifs aux opérations qu'ils effectuent et un dispositif d'information du personnel concerné de toute modification des textes applicables aux activités qu'il exerce,
- l'organisation de la faculté, pour les salariés, de faire part au responsable de la conformité de leurs interrogations vis-à-vis d'une opération sans que cela constitue une quelconque obligation d'alerte.

Le contrôle de la conformité s'applique dans toutes les filiales et succursales, y compris à l'étranger.

Comme pour les autres résultats du contrôle interne, l'organe délibérant procédera à l'examen des résultats du contrôle de conformité.

Notons que cette évolution a peu d'impact sur le groupe, car Boursorama était dans la pratique déjà largement en conformité avec ces évolutions réglementaires.

C – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

I - Les conditions de préparations et d'organisation des travaux du Conseil

I.1 - Structure juridique

Boursorama est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n°351.058.151.

Au sein de Boursorama, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont exercées par la même personne.

I.2 - Règles de convocation du Conseil d'Administration

Les convocations, qui peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil, sont faites par lettre, télex, télégramme, télécopie, courrier électronique ou verbalement.

Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise.

Les Administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles sur les événements ou opérations significatifs pour la société.

I.3 - Existence de comités

Le règlement intérieur arrêté par le Conseil d'Administration le 25 mars 2003 définit les missions, les attributions et les modalités de fonctionnement de chacun des comités.

Les comités permanents sont au nombre de deux :

- **Le Comité des rémunérations :**

- propose au Conseil les critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, des principaux dirigeants ainsi que le montant de celle-ci,

- y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- propose au Conseil la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- prépare les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale ;
- rédige un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Il est composé de trois Administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni mandataire social, ni lié à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail. Un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des règles de gouvernement de l'entreprise.

Le comité des rémunérations s'est tenu les 19 janvier 2006 et 14 juin 2006.

Le Directeur Général peut être présent aux réunions traitant des questions ne le concernant pas.

Règles et principes de détermination de la rémunération du Président :

Le conseil d'administration, sur proposition du comité des rémunérations, a retenu pour le Président Directeur Général la structure de rémunération suivante:

- Une rémunération fixe susceptible d'être revalorisée ;
- Une rémunération variable.

Le conseil d'administration, sur proposition du comité des rémunérations, a également arrêté les critères suivants :

Les critères pertinents permettant de juger de la performance du Président Directeur Général de la société et de fixer sa rémunération sont :

- Le maintien d'un PE (Price Earning Ratio) supérieur à 20 ,
- L'habilité à délivrer une croissance forte du résultat net dans des conditions d'exercice beaucoup plus efficaces que celles des banques traditionnelles, se caractérisant par :
 - Un taux de croissance du résultat net devant demeurer à un niveau élevé et dans tous les cas supérieurs à 20% l'an ;
 - Un taux de croissance du BNPA devant être en ligne avec cet objectif ;
 - Un « Cost Income Ratio » devant baisser de trois points par an pendant les trois prochaines années ;
 - La capacité d'attirer beaucoup plus de clients (en pourcentage du stock existant) que les banques traditionnelles.

- **Le Comité d'audit et des comptes :**

Ce Comité a pour mission :

- d'examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les

conditions de leur établissement et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués ;

- d'examiner le choix du référentiel de consolidation des comptes ;
- d'examiner le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe et sa justification ;
- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et du respect de l'éthique ;
- de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes et de donner un avis au Conseil d'Administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux Comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ;
- d'examiner le programme d'audit interne du Groupe et le rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- d'examiner la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction Financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux Comptes.

A cette fin, le Comité peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux Comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques et du respect de l'éthique. Les Commissaires aux Comptes assistent aux réunions du Comité des comptes, sauf décision contraire du Comité.

Le Comité s'est tenu le 13 février, le 12 mai, le 20 juillet et le 3 novembre 2006. Le Président du Comité rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Le Comité d'audit et des comptes est composé de trois Administrateurs au moins nommés par le Conseil d'Administration, qui ne peuvent être ni mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail. Un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des principes du gouvernement de l'entreprise.

I.4 - Existence d'un règlement intérieur

Le Conseil d'Administration du 25 mars 2003 a adopté un règlement intérieur présentant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration selon les principes du gouvernement d'entreprise présentés dans les rapports AFEP-MEDEF de 1995, 1999 et 2002.

Le règlement intérieur de Conseil d'Administration de Boursorama définit ses compétences, arrête le nombre de réunions minimum par an (3), et fixe le niveau d'information à adresser aux administrateurs.

I.5 - Règles déontologiques applicables aux administrateurs

Il existe un code de déontologie applicable aux administrateurs contenu dans le règlement intérieur définissant notamment le degré de confidentialité auquel est tenu chaque administrateur et censeur et les mesures à prendre en cas de conflit d'intérêt.

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Boursorama et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du

A ce titre, chaque Administrateur ou Censeur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'Administrateur ou de Censeur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun.

Depuis l'application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 qui décrit le cadre sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, une liste des initiés a été créée le 12 octobre 2004 dans laquelle les administrateurs de Boursorama ont été inclus.

II - Limitations éventuelles aux pouvoirs du Directeur Général

Le conseil d'administration du 21 juillet 2006 a plafonné les pouvoirs du Directeur Général en matière d'octroi de crédits à 3 millions d'euros, ce plafond prenant en compte l'ensemble des encours détenus par Boursorama sur un même client.

président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris - La Défense et Neuilly, le 22 mars 2007
Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young Audit

Bernard HELLER

Deloitte & Associés

José Luis GARCIA

Annexe 2 : Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en milliers d'euros)

	2006	2005	2004	2003	2002
Situation financière en fin de période					
Capital social (1)	34 563	27 435	27 317	27 307	27 307
Nombre d'actions	86 408 306	68 587 960	68 292 415	68 268 316	68 267 221
Résultats globaux des opérations effectuées					
Produit net bancaire	151 389	83 393	73 510	67 856	37 311
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation	28 561	23 678	17 092	1 523	1 014
Participation des salariés attribuée au cours de l'exercice	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéficiaires	(93)	-	-	-	-
Résultat après impôts, amortissements et provisions	7 800	21 043	14 474	(16 907)	(45 056)
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action (en Eur)					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,329	0,345	0,245		
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,090	0,307	0,212		
Dividende versé à chaque action	-	-			
Personnel (effectif fin de période)					
Nombre de salariés	682	342	308	322	236
Montant de la masse salariale	37 623	18 252	16 968	18 363	9 416

(1) Au 31 décembre 1999, le capital social de Fimatex SA est de 82 800 milliers de francs et se compose de 828.000 actions d'une valeur nominale de 100 francs.

L'augmentation de capital de 26.240 milliers de francs décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 1999, a été souscrite et versée en janvier 2000, portant le capital social à 109.040 milliers de francs, divisé en 1.090.400 actions de 100 francs.

En date du 23 février 2000, le nominal ayant été divisé par 40, le capital social se compose de 43.616.000 actions de 2,50 francs.

A l'occasion de l'introduction de Fimatex SA au Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 21 mars 2000, le capital a été porté à 145.440 milliers de francs, 75% de ce capital étant détenus directement et indirectement par la Société Générale.

A l'occasion de la conversion du capital en euros (arrondi de la valeur nominale au dixième d'euro supérieur), le capital a été augmenté par incorporation de la prime d'émission (1.098.215 Eur).

En rémunération de l'apport des actions Finance Net SA, Boursorama a émis 10.091.221 actions nouvelles le 28 juin 2002.

En rémunération de l'apport des actions Selftrade non détenues par

Boursorama, Boursorama a émis 1.095 actions nouvelles le 30 septembre 2003.

Au 31 décembre 2003, le capital s'élève à 27.307 milliers d'euros et se compose de 68.268.316 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

A la suite de levées d'options au cours de l'exercice 2004, le capital au 31 décembre 2004 s'élève à 27.317 milliers d'euros et se compose de 68.292.415 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2005, compte tenu des levées d'option intervenues au cours de l'année (295.545 titres), le capital social se compose de 68.587.960 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur et s'élève à 27.435 milliers d'euros.

Le 16 mai 2006, dans le cadre de l'acquisition de CaixaBank France, Boursorama a procédé à une augmentation de capital de 17.039.955 titres. Ces titres sont valorisés en consolidation au cours du jour de l'augmentation de capital, soit 11,70 Eur.

Au 31 décembre 2006, après les levées d'option intervenues sur l'exercice 2006 (780.385 titres), le capital social se compose de 86.408.306 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Annexe 3 : Rapport Spécial - Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Le 16 juin 2006, la Société Boursorama a attribué 900.000 options de souscription d'actions à 25 bénéficiaires à un prix d'exercice de 10,06 Eur, échéance 15/06/2013.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice	Dates d'échéance	N° du plan
Options attribuées durant l'exercice par chaque mandataires social				
Vincent TAUPIN Options levées durant l'exercice par chaque mandataires social	150.000	10,06	15/06/2013	Plan n°4
Vincent TAUPIN Olivier LECLER	70.000 7.272	1,91 1,91	18/07/2012 18/07/2012	Plan n°2 Plan n°2
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance	N° du plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé. 10 premiers salariés	400.000	10,06	15/06/2013	Plan n°4

Rapport Spécial - Informations sur l'attribution d'actions gratuites

Le 16 juin 2006, la Société Boursorama a attribué 335.000 actions gratuites à 152 bénéficiaires.

	Nombre d'actions attribuées
Actions gratuites consenties à chaque mandataire social	Aucune
Actions gratuites consenties par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux premiers attributaires salariés 10 premiers salariés	40 000

Le 3 novembre 2006, la Société Boursorama a attribué 14.000 actions gratuites à 10 bénéficiaires.

Nombre d'actions attribuées

**Actions gratuites consenties
à chaque mandataire social**

Aucune

Annexe 4 : Tableau des délégations données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

Autorisation délégation donnée par Assemblée Générale au Conseil d'Administration	Date autorisation / durée	Date expiration	en 2006
Autorisation de procéder à des attributions d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions	AGM 16/05/06 pour 38 mois	Valable jusqu'en 16/07/2009	Utilisée par le conseil d'administration du juin 2006 : cf. rapport spécial sur les options
Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre	AGE 16/05/2006 pour 38 mois	Valable jusqu'en 16/07/2009	Utilisée par les conseils d'administration du juin 2006 : cf. rapport spécial sur les attributions gratuites
Autorisation d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés	AGM 16/05/2006 pour 3 ans	Valable jusqu'en 16/05/2009	Non utilisée

Annexe 5 : Rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat.

Au cours de l'année 2006, 293.454 actions ont été achetées à un prix moyen de 9.61 Eur et 293.680 actions ont été vendues à un prix moyen de 9.61 Eur.

Les objectifs du programme de rachat d'actions décidés lors de l'Assemblée Générale du 16 Mai 2006 sont :

- objectif 1 : d'assurer l'animation du marché par un Prestataire de Services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- objectif 2 : de mettre en place ou d'honorer des programmes d'options d'achats d'actions ou de distribution gratuite d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions respectivement des articles L.225-180 et L.225-197-2 du Code de commerce ;
- objectif 3 : de remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la Société.

Aucune ré-allocation à d'autres finalités n'a été réalisée au cours de l'exercice.

Compte-rendu des opérations effectuées dans le cadre de l'objectif 1 & 2.
Cf. partie 4.3 du rapport de gestion.